

AVRIL 2005

www.cc.lu

# MERKUR

DE L'ÉTATZBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## BERUFSAUSBILDUNG 2005/2006

### ■ ÉDITORIAL

Adhésion du Luxembourg à l'Agence Spatiale Européenne: Un nouvel envol pour la diversification de l'économie

### ■ INTERNATIONAL

Mission économique: Le Luxembourg intensifie ses relations avec l'Inde

### ■ ÉCONOMIE

Etat de la conjoncture: Le pétrole repart sur des sommets

### ■ FÉDÉRATIONS / UEL

Propositions de l'UEL pour le Plan d'action national en faveur de l'Emploi et de l'Innovation

# Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



*BUSINESS*  
**ZEBRA**

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous [www.zebra.lu](http://www.zebra.lu).



**SPUERKEESS**  
[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

En parfait partenaire.

# Adhésion du Luxembourg à l'**Agence Spatiale Européenne**: Un nouvel envol pour la diversification de l'économie

*L'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à l'Agence Spatiale Européenne (ESA) constitue une formidable opportunité de développement et de diversification pour le pays.*

*Née en 1975, l'ESA a pour principale mission d'assurer et de développer la coopération entre les Etats européens dans les domaines de la recherche, de la technologie et des applications spatiales dans le cadre d'une stratégie spatiale commune. L'ESA a permis de développer la compétitivité des centres de recherche et de l'industrie européenne dans tous les secteurs économiques liés aux technologies spatiales.*

*La recherche et le développement technologique dans le domaine aéronautique et spatiale, ainsi que leurs applications, constituent un enjeu stratégique de taille, tant au niveau européen qu'au niveau luxembourgeois. En effet, la politique spatiale a des implications sur de nombreux secteurs économiques, notamment en matière de télécommunications. En outre, les applications des technologies spatiales peuvent avoir des répercussions importantes et contribuer efficacement à la compétitivité de l'économie européenne dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.*

*Dans cette perspective, la Chambre de Commerce recommande au Gouvernement d'établir sa politique de souscription aux programmes de l'ESA sur la base des orientations des acteurs économiques et technologiques du pays. Pour cela, le Gouvernement pourra s'appuyer aussi bien sur les compétences du G.I.E. Luxinnovation que sur le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE).*

*A ce titre, il convient de rappeler que le G.I.E. Luxinnovation, en tant qu'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a reçu la double mission de sensibiliser et d'accompagner toute entreprise et institut de recherche luxembourgeois dans ses projets de recherche et développement et de soutenir le Gouvernement dans sa politique d'innovation et de R&D. C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Luxinnovation joue le rôle de «point de contact national» pour l'ESA et fédère au sein d'une grappe technologique un large panel d'entreprises s'intéressant*

*aux programmes spatiaux. Cette agence est en outre intégrée dans plusieurs réseaux européens et régionaux visant à soutenir la recherche et le transfert technologique dans le domaine du spatial.*

*Pour ces diverses raisons, la Chambre de Commerce estime opportun de profiter de l'expertise de Luxinnovation et de s'appuyer sur cette organisation non seulement pour accompagner individuellement les projets initiés via les programmes de l'ESA et en faire bénéficier d'autres secteurs par le biais du transfert de technologie, mais aussi pour favoriser le développement de collaborations entre les secteurs public et privé permettant de créer de nouveaux pôles d'excellence scientifique et économique et pour contribuer à l'élaboration d'une politique spatiale nationale (sur la base d'une large concertation des acteurs économiques du pays).*

*Au niveau professionnel, la récente constitution du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) permettra aux entreprises luxembourgeoises de créer des synergies, au niveau national et au niveau européen, avec des entreprises du secteur privé et des organismes publics. Cette association, constituée au sein de la FEDIL, a pour objet de défendre les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. Le GLAE constituera un interlocuteur privilégié pour le Gouvernement en ce qui concerne toutes les questions portant sur la mise en oeuvre des programmes de l'ESA et sur l'établissement d'une politique de l'espace au Grand-Duché du Luxembourg. La promotion des activités liées au secteur de l'aéronautique et de l'espace constitue par ailleurs un apport efficace en termes de diversification de l'économie luxembourgeoise.*

*Etant donné l'importance stratégique que représente le développement des activités spatiales et aéronautiques au Luxembourg, la Chambre de Commerce insiste sur la nécessité d'adhérer dans les meilleurs délais à la Convention du 30 mai 1975 portant création d'une Agence spatiale européenne. Tout retard dans la procédure législative entraînerait des difficultés pour les entreprises luxembourgeoises. Cela risquerait de remettre en cause leur participation aux programmes de l'ESA et pourrait les priver d'accès au retour géographique (geographic return).*



## DOSSIER

- 6** **Berufsausbildung 2005/2006: Wie gestaltet sich die Berufsausbildung in Luxemburg? Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen? Diese und weitere Fragen werden im Dossier beantwortet.**

### DOSSIER

- 6** Berufsausbildung 2005/2006

### INTERNATIONAL

- 18** 50 Luxemburger Unternehmer auf der CEBIT 2005
- 20** Foire Internationale du Caire
- 21** Mission économique: Le Luxembourg intensifie ses relations avec l'Inde
- 23** Secteur automobile: Mission économique en Slovaquie
- 25** Journées d'opportunités d'affaires 2005
- 26** La sécurité aux frontières extérieures sera renforcée
- 28** La Commission européenne s'attaque aux lourdeurs administratives
- 29** Ouverture des marchés de l'énergie: Avis motivé pour le Luxembourg

- 30** Textes européens publiés du 1<sup>er</sup> mars 2005 – 1 avril 2005

### FORMATION

- 32** Les missions du responsable formation
- 34** L'e-learning au service de la lutte contre le blanchiment d'argent
- 34** Remise des diplômes d'aptitude professionnelle des réviseurs d'entreprises
- 36** Remise des certificats de réussite aux déclarants en douane

### INNOVATION

- 38** Réussir son plan d'affaires avec 1,2,3,GO
- 41** Biltgen et Krecké inaugurent l'exposition «La recherche luxembourgeoise se présente...»
- 43** Luxinnovation à la Hannover Messe 2005



## INTERNATIONAL

- 21** **Du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005 la Chambre de Commerce a participé avec une vingtaine d'entreprises à une mission économique en Inde**

- 44** CeBIT 2005: succès du stand luxembourgeois
- 45** Zoom sur les nouveaux développements du Portail luxembourgeois de l'innovation
- 46** Réussite du workshop transfrontalier Transaérospace
- 46** Gate2Growth: Le réseau européen des entreprises à fort potentiel de croissance
- 47** Plus de 2 700 annonces de technologies en ligne
- 48** Le CRP Henri Tudor se dote d'une plate-forme de démonstration de la technologie RFID

### ÉCONOMIE

- 50** Etat de la conjoncture: Le pétrole repart sur des sommets
- 54** Les coûts de la main-d'œuvre ont augmenté de 2,2 % dans la zone euro

#### Editeur:

Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

#### Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 300 exemplaires  
Reproduction autorisée avec  
mention de la source.  
Copie à l'éditeur

#### Rédacteur en chef:

Patrick Ernzer  
**Mise en page et  
impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.

#### Publicité:

Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
119, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: [regie@ic.lu](mailto:regie@ic.lu)



## LÉGISLATION ET AVIS

**38** Le jeudi 24 mars 2005 a eu lieu la 2<sup>e</sup> manifestation interrégionale d'1,2,3, Go

**54** 455 000 résidents au 1<sup>er</sup> janvier 2005

**56** Une année touristique mitigée

**56** L'économie sociale et solidaire au Luxembourg

## LÉGISLATION ET AVIS

**58** Attention: Arnaque à l'annuaire professionnel du Luxembourg

**58** Réforme de l'indemnité pécuniaire de maladie

**59** CHARGES SOCIALES (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2005, indice 636,26)

**60** Nouvelles dispositions fiscales

**61** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

## FÉDÉRATIONS / UEL

**62** Propositions de l'UEL pour le Plan d'action national en faveur de l'Emploi et de l'Innovation – La dimension «Emploi»



## FÉDÉRATIONS / UEL

**62** La dimension «Emploi»: Propositions de l'UEL pour le Plan d'action national en faveur de l'Emploi et de l'Innovation

**68** Priorité aux qualifications techniques de niveau élevé

**70** Gestion des déchets: les syndicats professionnels s'informent

**71** Contribution de l'industrie au fonds de compensation électricité: cri d'alarme de la FEDIL

**72** Nouveau site pour la FEMACO

**72** City-Manager: La clc insiste sur un dialogue permanent avec le secteur

**73** L'Horesca honore ses membres

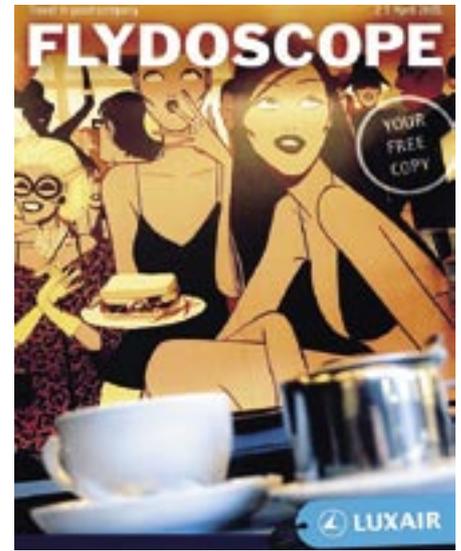
## ACTUALITÉS ET ENTREPRISES

**74** Le «Flydoscope» fait peau neuve

**75** Editus recentre Luxweb sur ses annuaires en ligne

**76** Inauguration de la nouvelle agence Remich de la BGL

**76** Utopolis introduit un système de collecte sélective de déchets



## ACTUALITÉS ENTREPRISES

**74** A l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire le «Flydoscope» de Luxair s'offre un nouveau look

**77** Golf Planet lance le premier Golf Indoor de la Grande Région

**78** Des yeux dans le dos: IEE lance la caméra de recul

**80** Peintures Robin lance un nouveau centre de distribution et de formation

## LIQUIDATIONS Page 82

## BOURSES D'ENTREPRISES Page 84

**Conception graphique:** Millenium - Bertrange  
**Couverture:** Rose de Claire  
**Crédit photographique:** MEV, Agence Blitz, Service Information et Presse (SIP)

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

# Berufsausbildung



# 2005/2006



**U**nter Berufsausbildung (Lehre) versteht man das Erlernen eines bestimmten Berufes. Diese Lehre umfasst eine 3- bzw. 2- oder einjährige praktische Ausbildung in Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- und Gaststättenbetrieben, begleitet von theoretischen Kursen in den technischen Sekundarschulen (Lycées techniques). Sie schließt mit einem Befähigungsnachweis ab (CATP – Certificat d'aptitude technique et professionnelle).

**D**aneben wird im Handel und im Gaststättengewerbe eine Lehre angeboten, die sich als Ziel setzt, lernschwierige Jugendliche einerseits in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen, oder andererseits ihnen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern. In dieser Lehre von 2 Jahren wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt, welche mit einem Einführungszeugnis abschließt (CITP – Certificat d'initiation technique et professionnelle). Dieses Zeugnis ermöglicht ihnen entweder in einer zweiten Etappe in das normale erste oder zweite Lehrjahr einzusteigen oder ins Berufsleben einzutreten (diesbezüglich nimmt der Klassenrat eine verbindliche Entscheidung).

Die Lehre erfolgt nach Abschluss eines Lehrvertrags zwischen dem Ausbildungsbetrieb und dem Lehrling. Der Lehrvertrag läuft bei bestandener Lehrabschlussprüfung (theoretischer und praktischer Teil), also bei erfolgreich abgeschlossener Lehre automatisch aus.

Zusätzlich zum herkömmlichen Weg der Ausbildung gibt es den kürzlich eingeführten Weg der Erwachsenenbildung, welcher sich an jene richtet, die im Erwachsenenalter einen Beruf (neu) erlernen möchten. Hierbei handelt es sich im Prinzip um den gleichen Weg der Ausbildung unter Lehrvertrag, nur dass diese Formel den Auszubildenden eine erhöhte Lehrlingsentschädigung zugesteht (sozialer Mindestlohn). Für weitere Informationen steht die berufliche Orientierungsabteilung (BIZ) des Arbeitsamtes (ADEM) zur Verfügung. Tel: 478 53 80.

## ■ **Bildungsvoraussetzungen um eine Lehre anzutreten**

Je nachdem welche Berufsausbildung bzw. Lehre ein Jugendlicher nun antreten will, muss er folgenden Schulabschluss vorzeigen:

### **Technische Berufe**

- Technische Berufe wie z.B. Mechaniker, Elektroniker, Bauzeichner: im allgemeinen Abschluss einer 9. Klasse des technischen



Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Betrieben jedoch, den Abschluss einer 9<sup>e</sup> polyvalente bzw. einer 9<sup>e</sup> théorique zu verlangen.

- Die Kandidaten, welche eine Lehre als Bauzeichner angehen möchten, sollten vor Vertragsabschluss eine unverbindliche Befähigungsprüfung ablegen, welche von der Handelskammer in Zusammenarbeit mit der zuständigen Examenskommission organisiert wird.
- Mechatroniker und Fachinformatiker: den Abschluss einer 9<sup>e</sup> théorique, bzw. einer 9<sup>e</sup> polyvalente.

#### **Handelsberufe**

- Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP): Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.
- Reisebüroagent: im allgemeinen Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Reisebüros jedoch, den Abschluss einer 9<sup>e</sup> polyvalente bzw. einer 9<sup>e</sup> théorique zu verlangen.
- Büroangestellter: im allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre (11. Klasse Fachrichtung Verwaltung und Handel)
- Apothekerassistent: im Allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre (11. Klasse Fachrichtung Apothekerassistent)

#### **Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe:**

- Koch und Kellner (Ausbildungsziel CATP): Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Koch- und Kellnergehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.

Zu bemerken sei, dass je nach der schulischen Vorbildung die

Möglichkeit besteht, eine verkürzte Lehre durchführen zu können. So kann z. B. der Lehrbetrieb, nach Anfrage bei der Handelskammer, einem Kandidaten, der eine 10. oder eine 11. Klasse der vollzeitigen Schulausbildung in der entsprechenden Berufssparte besucht hat, die Lehrzeit dementsprechend verkürzen.

#### **■ Welche Bedingungen muss ein Betrieb erfüllen?**

Die Bedingungen um einen Lehrling aufzunehmen sehen vor, dass der Betrieb so geführt und eingerichtet sein muss, dass dem Lehrling die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse des betreffenden Ausbildungsberufes vermittelt werden können. Diese Fertigkeiten und Kenntnisse sind in den praktischen Ausbildungsprogrammen hinreichend beschrieben.

#### **■ Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen?**

1. Bevor der Lehrling seinen Beruf wählt, muss er bei der Arbeitsmarktverwaltung vorsprechen, welche ihn dann an einen Lehrbetrieb vermittelt. Die Handelskammer kann einen Lehrvertrag erst dann eintragen, wenn sie eine Bescheinigung erhalten hat, dass der Lehrling die Arbeitsmarktverwaltung aufgesucht hat (Administration de l'Emploi – Service de l'Orientation professionnelle). Zusätzlich muss der Lehrling sich sofort für die theoretischen Begleitkurse in einem Lycée Technique einschreiben lassen.
2. Der Ausbildungsbetrieb muss die offenen Lehrstellen bei der Arbeitsmarktverwaltung melden und darf keinen Lehrling ohne Benachrichtigung der Arbeitsmarktverwaltung einstellen.
3. Die Lehrvertragsformulare werden automatisch von der Arbeitsmarktverwaltung an die vorsprechenden Lehrlinge weitergegeben oder können bei der Handelskammer schriftlich oder telefonisch vom Lehrherrn angefragt

werden (**Service de la formation professionnelle, Tel.: 42 39 39 - 210, Fax: 42 39 39 - 820, e-mail: formprof@cc.lu**).

4. Diese Lehrvertragsformulare müssen sofort zu Beginn des Lehrverhältnisses (bei der Einstellung des Jugendlichen) in vierfacher Ausfertigung ausgefüllt werden und von Lehrherrn, Lehrling und gegebenenfalls von dessen gesetzlichem Vertreter unterschrieben werden.
5. Wichtig sind die Eintragungen der Lehrlingsentschädigungen, welche pro Lehrjahr gestaffelt sein müssen, ebenfalls die Bestimmung, dass die Kosten für Kost und Logis (rémunération en nature) anzulasten sind.
6. Schliesslich werden zwei Exemplare der Lehrverträge vom Lehrherrn an die Handelskammer gesandt, die beiden übrigen Exemplare des Lehrvertrages behalten jeweils der Lehrherr und der Lehrling zur Aufbewahrung zurück.
7. Desweiteren muss sich der angehende Lehrling einer arbeitsmedizinischen Untersuchung unterwerfen. Die Adressen der zuständigen Arbeitsgesundheitsdienste werden auf Anfrage von der Handelskammer mitgeteilt.

#### **■ Wer betreut die Berufsausbildung?**

In Zusammenarbeit mit der Handelskammer, den Ausbildungsbetrieben, der Privatbeamten-, respektiv Arbeiterkammer, den Lehrlingen und ihren Eltern, dem Unterrichtsministerium und den Schulen ist der Ausbildungsberater (conseiller à l'apprentissage) zuständig, um in allen Fragen der Ausbildung zu informieren und zu beraten.

In allen Fragen und Problemen in Bezug auf die Berufsausbildung können sich die Ausbildungsbetriebe sowie die Lehrlinge und ihre Eltern an die Berufsbildungsabteilung der Handelskammer (**Tel: 42 39 39 210, Fax: 42 39 39 820**) sowie an die Ausbildungsberater (conseillers à l'apprentissage) wenden.

# Contrat groupé,



millenium

## soucis éliminés !

Pour des cotisations adaptées au plus juste et des procédures de déclaration simplifiées, il existe une solution : les contrats groupés. Adaptés aux

**VALORLUX travaille pour vous.**

différents groupements d'activités, ils permettent de faire face aisément à vos obligations en matière d'environnement. Renseignez-vous !

Une solution adaptée à votre secteur d'activité.



**VALORLUX** ASBL

Le recyclage nous concerne tous.

Ligne spéciale info 37 00 06-21 • Fax 37 11 37 • e-mail [message@valorlux.lu](mailto:message@valorlux.lu)

Conseiller à l'apprentissage	Betreuungsbereich	Kontakt
<b>Maria DOS SANTOS</b>	Fachverkäufer (CATP), Verkaufsgehilfe (CITP)	maria.dossantos@cc.lu <b>GSM: 021 25 37 71</b>
<b>Daniel HENDRIKS</b>	Büroangestellte, Schaufensterdekorateur, Werbegestalter, Bauzeichner	daniel.hendriks@cc.lu <b>GSM: 021 50 43 21</b>
<b>Michel MAILLIET</b>	Fachverkäufer (CATP), Lagerverwalter, Verkaufsgehilfe (CITP), Reisebüroagent, Fachinformatiker, Apothekenassistent	michel.mailliet@cc.lu <b>GSM: 021 283 938</b>
<b>Fränz WALDBILLIG</b>	Technische Industrierberufe, Berufe des Gaststättengewerbes (CATP & CITP)	francis.waldbillig@cc.lu <b>GSM: 021 227158</b>
<b>Faxnummer für die Ausbildungsberater: 42 39 39 820</b>		

### ■ Förderungsmassnahmen für die Berufsausbildung

Der Staat gewährt den Ausbildungsbetrieben und den Lehrlingen folgende Hilfen und Zuschüsse:

- zugunsten des Arbeitgebers:
  - a. Erstattung der sozialen Lasten des Arbeitgebers, betreffend die an jeden Lehrling zu verrichtende Lehrlingsentschädigung.
  - b. Erstattung eines Zuschusses, der sich auf 27% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigung beläuft.
- zugunsten des Lehrlings (vorausgesetzt, dass der Lehrling sein

Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat):

Bewilligung eines Betrags von 117,-€ pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag.

### ■ Wie ist die Berufsausbildung organisiert?

#### Technische Berufe, im Allgemeinen

- 3 Jahre Lehrvertrag,
- 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
- 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse

#### Handelsberufe

- *Fachverkäufer und Lagerverwalter* (Ausbildungsziel CATP): 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Im zweiten Lehrjahr besuchen die Lehrlinge zusätzlich während des zweiten Semesters neun halbtägige Kurse in Warenkunde. Diese besonderen Kurse werden für das dritte Lehrjahr während des ersten Semesters abgehalten.
- *Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP*: 2 Jahre Lehrvertrag, in der Regel. 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden schulischer Begleitunterricht.
- *Schaufensterdekorateur und Werbegestalter* (Ausbildungsziel CATP): 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Zusätzlich zu diesen 8 Wochenstunden besuchen die Auszubildenden ein Mal pro Monat ein Spezialkurs in Berufszeichnen (dessin professionnel).
- *Reisebüroagent* (Ausbildungsziel CATP): Während den ersten beiden Lehrjahren: 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Während des dritten Lehrjahres: 28 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 12 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.



# CITROËN

## La série spéciale "Fresh" vous accueille avec airco et radio CD.



### Série spéciale limitée "Fresh":

L'airco et la radio CD sont de série sur la gamme de véhicules utilitaires "Fresh". Offres réservées aux sociétés valables en mai 2005 dans la limite des stocks disponibles et dans tous les points de vente participant à l'opération. Offres non cumulables avec les autres promotions en cours. Document non-contractuel. Prix HTVA toutes promotions déduites y compris la prime de recyclage "Green Act" (hors frais de contrôle technique et d'immatriculation).

[www.citroenfleet.be](http://www.citroenfleet.be)



Berlingo "Fresh" diesel  
à pd **8.925€**



Jumpy "Fresh" diesel  
à pd **11.405€**



Jumper "Fresh" diesel  
à pd **14.370€**

**Et en mai, conditions torrides sur tous les utilitaires Citroën.**



- *Büroangestellte (Fachrichtungen Secrétariat, Services Généraux):* 1 Jahr Lehrvertrag, 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
- *Apothekenassistent:* 1 Jahr Lehrvertrag, 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

#### **Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe:**

- Koch (Ausbildungsziel CATP): 3 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Kellner(in) (Ausbildungsziel CATP): 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Koch- und Kellnergehilfe (Ausbildungsziel CITP): 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel

Die praktische Betriebsausbildung wird von theoretischen Kursen ergänzt, welche jährlich in 3 Perioden zu je 3 Wochen vollzeitigem Schulbesuch zusammengefasst sind.

#### **Praktische Betriebsausbildung**

Sowohl für den schulischen Begleitunterricht wie auch für die praktische Betriebsausbildung bestehen Programme die auf nationaler Ebene durchgeführt werden.

Die Programme der praktischen Betriebsausbildung wurden geschaffen um den Betriebsausbildenden ihre Aufgabe etwas zu erleichtern. Sie stellen einen Leitfaden dar, der in der Praxis der Eigenart und den besonderen Verhältnissen des Lehrbetriebes und der Aufnahmefähigkeit des Lehrlings angepasst werden kann.

Die praktische Betriebsausbildung wird vom Betriebsausbilder überwacht und bewertet. Diese Beurteilung – unter der Form der sogenannten “note pratique“ – wird auf dem Schulzeugnis des Lehrlings festgehalten und wird des weiteren bei der Versetzung des Lehrlings berücksichtigt. (Diese Bewertung erfolgt in der Regel ab dem zweiten Semester des ersten Lehrjahres und während des ganzen zweiten Lehrjahres). Während des zweiten Lehrjahres werden die praktischen Kenntnisse in einem Zwischentest geprüft.

Das Berichtsheft (carnet d'apprentissage), das jeder Lehrling in Lehrbetrieben des Handelsgewerbes führen muss, ist eine wichtige Hilfe bei der betrieblichen Ausbildung. Es soll den allmählichen Fortschritt in der Berufsausbildung, die Beherrschung der vorgeschriebenen Fachgebiete und die Entwicklung der Ausdrucksweise erkennen lassen.

Das Berichtsheft soll:

- den Lehrling zur Ordnung und Gewissenhaftigkeit erziehen, indem es ihn verpflichtet seinen Ausbildungsgang regelmässig und sorgfältig einzutragen;
- darüber Auskunft geben, ob der Lehrling die einzelnen Betriebsvorgänge erfasst und verstanden hat;
- dem Lehrling helfen, durch die Aufzeichnung des Erlernten seine Kenntnisse zu vertiefen und zu erweitern, sowie sein Denkvermögen, seine Urteilskraft und seine Ausdrucksweise zu verbessern;
- dem Lehrbetrieb Hinweise geben, wie der Lehrling seine Ausbildung auffasst und welches Interesse er an seiner Ausbildung hat.

Regelmässig sind Berichte über das Erlernte zu schreiben! Ebenfalls wird den Lehrlingen empfohlen, Dokumente und Formulare ins Berichtsheft einzuordnen und Berichte über deren Zweck und Handhabung zu schreiben.

Um eine einwandfreie Übersicht des Fortschritts in der praktischen Betriebsausbildung zu erlauben, kreuzt der Lehrling die erlernten Fertigkeiten im Ausbildungsprogramm an. Dieser Ausbildungsnachweis sowie die Berichte müssen monatlich vom Lehrherrn und perio-



# Vous gérez des comptes à l'échelle mondiale. Nous les extraits.

Les extraits de compte et les rapports réguliers sont des outils importants pour satisfaire votre clientèle. Spécialement pour vous, Deutsche Post Global Mail et DHL ont réuni leurs énormes moyens et leur expérience. De cette façon, vous pouvez être certain que les factures, extraits, rapports, et tous vos autres courriers sont délivrés en main propre et en toute confidentialité, dans le monde entier. DHL Global Mail offre un service postal sur mesure pour votre correspondance professionnelle et vos actions de marketing direct, de telle manière que vos clients restent toujours informés. N'est-il pas temps de revoir votre gestion postale internationale ? Commencez votre journée avec [www.dhl-globalmail.be](http://www.dhl-globalmail.be)

Appelez gratuitement  
dès maintenant au:  
00800-1-DHL-MAIL  
00800-1-345-6245

■ **Wie werden die Lehrlinge entschädigt?**

<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) (Index 636,26) (règlements ministériels du 10 mars 2000)</b>			
Für	Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schau- fensterdekorateur, Werbegealter, Bauzeichner	Reisebüroagent	Büroangestellte
1. Lehrjahr	<b>410,39 €</b>	<b>487,18 €</b>	
2. Lehrjahr	<b>522,56 €</b>	<b>605,85 €</b>	
3. Lehrjahr	<b>760,20 €</b>	<b>861,05 €</b>	<b>861,31 €</b>
<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende zum Verkaufshelfen mit Ausbildungsziel CITP</b>			
1. Lehrjahr		<b>369,41 €</b>	
2. Lehrjahr		<b>410,39 €</b>	
<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende zum Apothekerassistenten</b>			
3. Lehrjahr		<b>861,36 €</b>	
<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) einschließlich der Vergütungen in Naturalien</b>			
Für	Köche	Kellner	
1. Lehrjahr	<b>597,00 €</b>	<b>550,30 €</b>	
2. Lehrjahr	<b>750,91 €</b>	<b>708,98 €</b>	
3. Lehrjahr	<b>858,00 €</b>		
<b>Für Koch- oder Kellnergehilfen (Ausbildungsziel CITP)</b>			
1. Lehrjahr		<b>495,26 €</b>	
2. Lehrjahr		<b>550,30 €</b>	
<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende zum Industrie- mechaniker, Zerspanungsmechaniker, Energieelektroniker, Fachinformatiker</b>			
1. Lehrjahr		<b>462,31 €</b>	
2. Lehrjahr		<b>607,06 €</b>	
3. Lehrjahr		<b>793,54 €</b>	
<b>Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende im Beruf Mechatroniker</b>			
1. Lehrjahr		<b>131,33 €</b>	
2. Lehrjahr		<b>262,65 €</b>	
3. Lehrjahr		<b>341,45 €</b>	

disch vom Ausbildungsberater – bei seinem Besuch im Betrieb – nachgesehen und abgezeichnet werden. Es wird sowohl den Ausbildern als auch den Lehrlingen wärmstens empfohlen, das Berichtsheft mit grösster Sorgfalt zu führen, da es sowohl bei der Aufstellung der Ergebnisse der praktischen Betriebsausbildung als auch bei der Lehrabschlussprüfung (CATP, partie pratique) bewertet wird.

■ **Wann fallen die theoretischen Begleitkurse wegen den Schulferien (2005/2006) aus?**

Das Unterrichtsministerium hat für das Schuljahr 2005/2006 folgende Schulferienordnung festgelegt:

Das Schuljahr 2005/2006 beginnt am Donnerstag, 15. September 2005 und endet am Samstag, 15. Juli 2006.

1. Die Allerheiligenferien beginnen am Samstag, 29. Oktober 2005 und enden am Sonntag, 6. November 2005.
2. Die Weihnachtsferien beginnen am Samstag, 24. Dezember 2005 und enden am Sonntag, 8. Januar 2006.
3. Die Fastnachtsferien beginnen am Samstag, 25. Februar 2006 und enden am Sonntag, 5. März 2006.
4. Die Osterferien beginnen am Samstag, 8. April 2006 und enden am Sonntag, 23. April 2006.
5. Gesetzlicher Feiertag am Montag, 1. Mai 2006.
6. Gesetzlicher Feiertag am Donnerstag, 18. Mai 2006
7. Die Pfingstferien beginnen am Samstag, 3. Juni 2006 und enden am Sonntag, 11. Juni 2006.
8. Schulfreier Tag am Nationalfeiertag, Freitag, 23. Juni 2006
9. Die Sommerferien beginnen am Sonntag, 16. Juli 2006 und enden am Donnerstag, 14. September 2006.

Anmerkung: Bei Ausfällen der theoretischen Begleitkurse, sei es wegen der Schulferien oder anderer

# Une base solide pour les professions libérales et les travailleurs indépendants

**DKV**

**Luxembourg**

Votre assurance maladie privée



En exerçant une profession libérale ou indépendante, votre santé est partiellement la base d'une entreprise «saine». En cas de perte de vos revenus, la couverture de la DKV vous garantit le maintien permanent. Etant malade, on n'a vraiment pas envie d'avoir en plus des soucis financiers.

Les avantages de l'assurance DKV Continue

- En cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident, vous recevez une indemnité journalière de maladie à compter du jour convenu
- La prestation inclut les dimanches et les jours fériés
- Vous pouvez guérir en toute quiétude, sans soucis financiers
- Les prestations versées sont exonérées de l'impôt sur le revenu
- Vous pouvez faire valoir les primes auprès de l'administration des contributions dans la limite des plafonds déductibles

DKV Luxembourg S.A. 43, Av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
fon: 00352-426464-1 • fax: 00352-426464-250 • e-mail: service@dkv.lu

MK 2 Une entreprise du Groupe d'Assurance **ERGO**.

----- ✂  
Veuillez m'informer sans engagement sur mes possibilités

**DKV Continue**  
Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail pour les professions libérales et indépendantes

**DKV Company**  
La garantie en cas d'incapacité de travail de vos collaborateurs

**DVK Assurances de groupe**

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

Code postal/ Localité \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_



Ursachen, sind die Lehrlinge verpflichtet, diese Zeit der praktischen Betriebsausbildung zu widmen.

Die Lehrlinge der Berufssparten Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schau- fensterdekorateur und Werbegestalter, Bauzeichner, Reisebüroagent und Büroangestellte haben am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine Erfolgsprämie in Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Voraussetzung, dass:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat;
- die vom Lehrherrn im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind;
- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Diese Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie geht zu Lasten des Arbeitgebers und ist spätestens bis zum 31. Dezember auszuführen.

#### ■ **Vertragsverlängerung einer Lehre mit Ausbildungsziel CATP**

Bei bestandener praktischer, aber nicht bestandener theoretischer Abschlussprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf eine Entschädigung von 1153,73 € (Brutto/Monat).

Bei nicht bestandener praktischer Abschlussprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf die Entschädigung des 3. Lehrjahres, ob sie die theoretische Prüfung bestanden haben oder nicht.

#### ■ **Wann ist die Lehre beendet?**

Am Ende der Lehrzeit legt der Lehrling die Lehrabschlussprüfung (examen de fin d'apprentissage) ab. Sie stellt den Abschluss der ordnungsgemässen Lehre dar. Zu den Lehrabschlussprüfungen werden nur diejenigen Lehrlinge zugelassen,

die ihre Lehre beendet haben und den Nachweis erbringen, dass sie die Schule regelmässig besucht haben.

Die Lehrabschlussprüfung besteht aus einem theoretischen und einem praktischen Teil, welche nicht unbedingt zum gleichen Zeitpunkt stattfinden.

Für jeden Beruf, beziehungsweise Geschäftszweig wird eine Prüfungskommission einberufen, die aus Vertretern der Arbeitgeber- und Arbeitnehmerschaft besteht. Diese werden vom Unterrichtsminister auf Vorschlag der zuständigen Berufskammern ernannt.

Mit dem Erfolg in der Lehrabschlussprüfung erlischt automatisch der Lehrvertrag. Im Falle eines Misserfolges in der ersten Prüfung verlängert sich der Lehrvertrag automatisch um zirka 6 Monate bis zur darauffolgenden Prüfung. Nach dieser zweiten Prüfung wird der Lehrvertrag in jedem Fall nicht mehr verlängert.

Kandidaten, die das Abschlusssexamen zum CATP mit Erfolg bestanden haben und deren Lehrvertrag beendet ist, haben nunmehr Anrecht auf den Mindestlohn für qualifizierte Mitarbeiter = gesetzlicher Mindestlohn + 20%. ■





## 5 étoiles EURO NCAP

Toutes les voitures ne jouent pas dans la même cour.



[www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu)

**ET SI ON REPARLAIT AUTOMOBILE.** La nouvelle Peugeot 407 vient de se voir attribuer le plus grand nombre d'étoiles aux tests de sécurité EURO NCAP. En outre, la 407 a obtenu un score de 35 points, un des plus hauts scores dans sa catégorie. Il y a déjà une 407 à partir de 389 € htva par mois.\*

PEUGEOT RECOMMANDE **TOTAL**

**PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.**

**407**



\*Conditions Peugeot Lease valables jusqu'au 30/04/2005 sur base d'un contrat de location longue durée de 48 mois, 100.000 km. Comprenant: entretien et réparations, pneus, assistance 24H/24 dans toute l'Europe y compris véhicule de remplacement, assurance RC (BM 07) & dégâts matériels. Consommation mixte de 5,5 à 9,8 l/100 km - Émission CO<sub>2</sub> de 145 à 233 g/km.

## Calendrier

### AVRIL

10 - 12

Salon de coopération internationale organisée dans le cadre du projet B2Fair à la Hannover Messe 2005 + visite accompagnée

11 - 15

Visite accompagnée au salon Motortec à Madrid (avec «matchmaking»)

### Juin

1 - 3

21  
Visite accompagnée au salon Interpack 2005 à Düsseldorf

Salon de coopération internationale «Futurallia 2005» à Louvain-la-Neuve

25 - 29

Mission économique en Afrique du Sud

7 - 8

Visite accompagnée au salon Interschutz à Hanovre

27 - 28

Visite accompagnée au salon IFAT 2005 à Munich

17 - 18

Visite accompagnée au salon Paris-Le-Bourget

### Mai

8 - 13

Mission économique dans les Etats Baltes

19 - 21

Mission économique en Slovaquie (secteur automobile)

**V**om 13. bis zum 15. März hat die Handelskammer Luxemburg einen Messebesuch zur CEBIT 2005 in Hannover organisiert. Fast 50 Vertreter von luxemburgischen Unternehmen nahmen am Besuch der grössten IT-Messe der Welt teil. Ausserdem profitierten einige Unternehmen von der Kooperationsbörse "Arca Nova". Das Ziel dieser Kooperationsbörse war, neue

3-14 März 2005

# 50 Luxemburger Unternehmer auf der CEBIT 2005



Der Luxemburger Stand auf der diesjährigen CEBIT-Messe

Geschäftskontakte mit Unternehmen aus ganz Europa zu fördern.

Mit 6.720 Ausstellern auf einer Gesamtfläche von 300.000 Quadratmetern ist die Cebit in Hannover die Messe für Informations- und Kommunikationstechnologie der Welt. Sie ging 1986 aus der Hannover Messe, der grössten Industriemesse der Welt, hervor. Mit der Entwicklung der Informatik in den 80er Jahren kamen die Veranstalter der Hannover Messe nicht mehr allen Ausstellern nach. Die "Scheidung" drängte sich auf. 1995 verzeichnete die Cebit mit 755.000 verkauften Eintrittskarten

eine Rekordzahl bei den Besuchern. Das Interesse war so gross, dass die Preise ständig erhöht wurden, um den IT-Fachleuten den Vortritt zu lassen. In diesem Jahr betrug die Besucherzahl ungefähr 480.000 Besucher. Der Anteil von Fachbesuchern darunter sei auf einen Rekordpegel von 88 Prozent gestiegen.

*Fatigué d'attendre l'avion ? Ici, l'avion vous attend !*

Ce qui importe, ce sont bien sûr vos affaires. Louer un avion d'affaires, c'est pouvoir se rencontrer et se retrouver sans perdre son temps, ni son argent. C'est simple, sûr, confortable, d'une efficacité infaillible et d'une flexibilité inégalable.

Pour un prix plus intéressant que vous ne l'imaginez...

**skytat**

(+352) 26 94 52 08  
charter@skytation.com  
<http://charter.skytation.com>

Als wichtigste Computermesse Europas gilt die CEBIT als richtungweisend für die gesamte Industrie. Hier ein Pentium-Prozessor mit einer rekordverdächtigen Taktfrequenz von 5 GHz.



Die Cebit hatte dieses Jahr ihre Inhalte erweitert. Insbesondere stachen dabei folgende Ausstellungsbe-  
reiche hervor:

- Content Management und elektronische Medieninhalte
- Elektronisches Marketing
- Das digitale „Lifestyle Home“
- Telematik und Navigation
- „Business Intelligence“ und „Knowledge Management“
- Anwendungssoftware
- IT-Outsourcing

**Le leasing**  
made by ING Lease  
efficace,  
rapide,  
fiable

**ING**   
LEASE

ING Lease Luxembourg 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg  
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 www.ing.lu

## Messen und Ausstellungen

im Mai 2005

### FOIRE DE PRINTEMPS

Mehrbranchen-Konsumgütermesse

30.4. – 8.5.2005

Luxemburg (L) Tel.: 43 991

### BEAUTYWORLD

Internationale Fachmesse für Kosmetik, Parfümerie, Rohstoffe und Naturprodukte

02. – 04.05.2005

### Dubai (VAE)

Tel.: 00971 4 33 80 102

### LIGNA

Weltmesse für die Forst- und Holzwirtschaft

02. – 06.05.2005

### Hannover (D)

Tel.: 0049 511 89 32 126

### TURKEYBUILD

Baumesse

04. – 08.05.2005

### Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 21 93 939

### ALLIANCE

Tage des Zuliefergewerbes

10. – 13.05.2005

Lyon (F) Tel.: 0033 4 72 22 32 54

### MARKETING SERVICES

Internationale Fachmesse für Marketing und Kommunikation

10. – 12.05.2005

### Frankfurt/Main (D)

Tel.: 0049 611 95 16 60

### INTERSELECTION

Internationale Messe für Mode und Lebensstil

10. – 12.05.2005

### Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 32 32

### MTA

Internationale Fachmesse für die Metallverarbeitung, Fertigungsautomatisierung, Werkzeugmaschinen

10. – 14.05.2005

### Singapur (SG)

Tel.: 0065 67 38 67 76

### SENSOR + TEST

Internationale Messe für Sensorik, Mess- und Prüftechnik

10. – 12.05.2005

### Nürnberg (D)

Tel.: 0049 5033 96 390

### TEKTONICA

Internationale Baufachmesse

10. – 14.05.2005

### Lissabon (P)

Tel.: 00351 21 89 21 500

### MOTORTEC

Ausstellung für Kfz-Teile und Ausrüstungen

11. – 15.05.2005

### Madrid (E)

Tel.: 0034 91 72 25 000

### CHINAPRINT

Internationale Fachmesse für die Druckereitechnologie

11. – 15.05.2005

### Peking (CN)

Tel.: 0049 211 45 60 01

### CONSTRUCT EXPO

Internationale Ausstellung für das Bauwesen und Baumaterialien

11. – 15.05.2005

### Bukarest (R)

Tel.: 0040 21 22 43 160

### INTERMACH

Internationale Ausstellung für die Metallverarbeitung, Werkzeugmaschinen und industrielle Maschinen

11. – 15.05.2005

### Bangkok (TH)

Tel.: 0066 2 64 26 911

15-25 mars 2005

## Messen und Ausstellungen

### EXPOFRANQUICIA

Franchise-Messe

12. – 14.05.2005

Madrid (E)

Tel.: 0034 91 72 25 000

### BUILDEX

Internationale Ausstellung für die Bauindustrie

12. – 17.05.2005

Damaskus (SY)

Tel.: 00963 11 37 37 444

### INTEL

Internationale Messe für Elektrotechnik und Elektronik

17. – 21.05.2005

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 32 64 282

### LONDON INTERNATIONAL WINE & SPIRITS FAIR

Internationale Messe für Wein und Spirituosen

17. – 19.05.2005

London (UK)

Tel.: 0044 207 97 36 401 \$

### CYPRUS INTERNATIONAL FAIR

Messe für Hersteller von Konsumgütern und Industrieprodukten in Zypern

20. – 29.5.2005

Nicosia (CY)

Tel.: 0022 35 29 18

### INDUSTRIA

Internationale Fachmesse für die Industrie

24. – 27.05.2005

Budapest (HU)

Tel.: 0036 1 26 36 070

### PLMA'S „WORLD OF PRIVATE LABEL“

Fachmesse für Handel, Nahrungsmittel, kosmetik und Haushaltartikel

24. – 25.05.2005

Amsterdam (NL)

Tel.: 0031 20 57 53 032

### STONE + TEC

Internationale Fachmesse für Naturstein und Natursteinbedarf

25. – 28.05.2005

Nürnberg (D)

Tel.: 0049 911 86 060

### IRAN AGROFOOD 2005

Internationale Messe für Nahrungsmittel, Nahrungsmitteltechnologie und Landwirtschaft

29.5. – 1.6.2005

Teheran (IR)

Tel.: 0032 16 40 80 97

### TRANSPORT LOGISTIC

Internationale Fachmesse für Logistik, Telematik und Verkehr

31.05. – 02.06.2005

München (D)

Tel.: 0049 89 949 11 628

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

# Foire Internationale du Caire



La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle en France et de la Province de Luxembourg en Belgique, a participé pour la première fois à la Foire Internationale du Caire dans le cadre d'un stand collectif «Wallonie-Lorraine-Luxembourg». Une dizaine d'entreprises belges, françaises et luxembourgeoises ont été représentées sur le stand collectif, organisé dans le cadre du programme européen Interreg III. Pendant les 5 jours ouverts exclusivement aux professionnels de

nombreux contacts intéressants ont eu lieu entre les hommes d'affaires du Moyen Orient et les participants du stand collectif.

L'Egypte est le pays aux mille et une opportunités et se révèle être un marché très attractif:

- Situation géographique idéale: carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie
- Croissance de 5,5% prévue pour 2005
- Pays arabe le plus peuplé avec 71 millions d'habitants
- Nombreux accords commerciaux régionaux avec ses voisins arabes, africains et européens

Pour tout renseignement supplémentaire sur l'Egypte, ainsi que pour la consultation du catalogue de la Foire Internationale du Caire, prière de contacter les Affaires hors Europe du Département International de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-315, fax: 42 39 39-822, e-mail: world@cc.lu.

## Mission économique:

# Le Luxembourg intensifie ses relations avec l'Inde

**S'**exprimant devant une audience hautement intéressée lors du premier séminaire économique à New Delhi, le Directeur de la Chambre de Commerce, Monsieur Pierre Gramegna a présenté l'économie luxembourgeoise. Le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur Monsieur Jeannot Krecké a insisté sur le potentiel économique que la plus grande démocratie du monde constitue pour le Luxembourg et ses entreprises. Dotée d'une population de 1,1 milliards d'habitants dont 33%

**L**a Chambre de Commerce a récemment organisé, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur et PROFIL, une semaine de promotion économique en Inde. La délégation luxembourgeoise, conduite par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, comprenait une vingtaine d'entreprises et s'est rendue à New Delhi, Mumbai et Pune.



sont âgés de moins de 15 ans, l'Inde représente un marché très prometteur pour l'avenir surtout au niveau des infrastructures et des services informatiques. Pays essentiellement agricole, l'Inde a parié sur les niches technologiques. Aujourd'hui, le pays est devenu le premier exportateur mondial de services informatiques et de médicaments génériques. Bénéficiant d'une croissance annuelle de

7% en 2004, de nombreuses études internationales prédisent un bel avenir à la «deuxième Chine». Ainsi en 2020, l'Inde serait la troisième puissance mondiale après les USA et la Chine, tout en hébergeant la classe moyenne la plus importante au niveau mondial. Le Secrétaire d'Etat pour le commerce et l'Industrie de l'Inde, Monsieur Elangovan, a insisté sur le fait que son pays a

besoin d'investissements dans différents secteurs économiques pour un montant de 150 milliards de dollars.

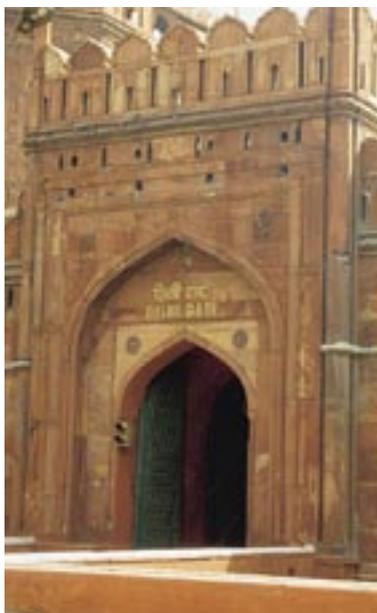
Les discussions que le Ministre Krecké a eues avec le Ministre indien du Commerce et de l'Industrie, le Ministre de l'Acier ainsi qu'avec les secrétaires d'Etat au bureau du Premier Ministre et du Ministère des Finances ont essentiellement porté sur le potentiel de développement des relations économiques entre les deux pays. Dans ce contexte, les deux délégations ont pu poursuivre les discussions en relation avec une convention de non double imposition entre l'Inde et le Luxembourg qui se sont soldées par des avancées notables, ouvrant éventuellement des nouvelles perspectives aux entreprises luxembourgeoises intéressées au marché indien ainsi qu'à celles déjà présentes; principalement Arcelor, qui a participé à la construction du métro de Delhi, Paul Würth, pré-

Le Directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramigna, présente les atouts de l'économie luxembourgeoise lors du séminaire organisé à New Delhi par la "Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry" (FICCI)



sent avec son bureau en 1993, et Ceratizit qui dispose une entreprise à Kalkatta. Cargolux de son côté a annoncé qu'une quatrième escale hebdomadaire sera prochainement programmée à Chennai et ce à partir de la mi-avril. Ceci démontre le potentiel de croissance du commerce bilatéral entre l'Inde et l'Europe, respectivement le Luxembourg.

Les PME luxembourgeoises s'intéressent également de plus en plus



à ce vaste marché. Ainsi la société Sisto Armaturen a organisé un séminaire à Hyderabad rassemblant une audience d'une soixantaine de personnes. Dometic a eu des contacts fructueux avec les représentants du secteur de la santé et du secteur automobile, de même que MEC Telematik avec des représentants du secteur des télécommunications. Luxembourg Fine Wines, fournisseur du vin luxembourgeois pour les réceptions, a déniché quelques distributeurs potentiels. Catlyse a eu une commande d'une installation test pour traiter les déchets. Les sociétés de consultance et de services Emdi Europe, Fouress Systems et Anthee ont réussi à étendre leurs réseaux de clients intéressés au marché européen.

le secteur financier aux institutions étrangères. Le secteur financier est actuellement encore assez fermé; 77% des banques appartiennent à l'Etat et des prises de participation majoritaires de banques étrangères ne seront possibles qu'à partir de 2009. Le total bilantaire des banques s'élève à 210 mia USD et le total des actifs des fonds d'investissement atteint 30 mia USD, tandis qu'actuellement 5000 sociétés sont cotées en bourse. Les fonds luxembourgeois ont dès à présent déjà investi 1355 USD mio en Inde en 2004, ce qui correspond à une croissance de 16% par rapport à l'année précédente. Le potentiel de croissance est encore plus important en effet depuis peu, les ressortissants indiens



La deuxième étape de la mission économique a été Mumbai, capitale financière de l'Inde. L'association des professionnels du secteur financier, PROFIL, l'association des banques et banquiers, ABBL, ainsi que l'association des fonds d'investissement, ALFI, ont organisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, un séminaire remarqué «Luxembourg Financial Centre: Expertise and Innovation». Les différentes branches d'activités de la place ont été présentées à un public très nombreux. Les autorités locales projettent d'ouvrir tout doucement

peuvent exporter 25.000 USD par tête d'habitant de l'Inde à l'étranger. Rappelons que la croissance de la classe moyenne est fulgurante, sa richesse devrait doubler en 5 ans à 177 mia USD. D'où l'intérêt croissant de la place financière luxembourgeoise, dont les deux banques participantes Dresdner Bank et Meespierson, de même que la société en conseil fiscal Atoz, présente en Inde via BMR Associates, partenaire du réseau nouvellement créé Taxand.

Pune, centre industriel pour le secteur automobile, l'ingénierie, l'électronique, le secteur pharmaceutique ainsi que l'alimentaire, était

la dernière étape de la mission économique. Une salle comble avec des entreprises enthousiastes sur une coopération éventuelle avec des partenaires luxembourgeois a conclu cette manifestation. La délégation a en outre visité Bharat Forge, la première firme mondiale fournisseur de châssis. Une autre entreprise rencontrée était KPIT Cummins, active dans le domaine de l'IT, employant 1500 personnes et classée septième entreprise dans sa catégorie par le journal Business Today.

Le bon déroulement de la visite et les multiples contacts laissent présager un suivi important ainsi que des visites ultérieures dans la plus grande démocratie du monde. ■



19 au 21 juin 2005

## Secteur automobile: Mission économique en Slovaquie



entreprises slovaques qui sont actives dans le secteur automobile. De plus une visite d'un site de production sera organisée (voir programme ci-dessous)

### ■ Le secteur automobile en Slovaquie

Avant la partition de la Tchécoslovaquie, l'industrie automobile slovaque était sous-traitante des constructeurs tchèques (Tatra, Skoda, Avia). Si aujourd'hui encore elle garde des relations d'affaires avec ces constructeurs, elle cherche désormais à développer ses ventes aux groupes étrangers et à créer des courants commerciaux avec les entreprises d'Europe de l'ouest, des Etats-Unis et d'Asie. La tradition industrielle de la Slovaquie a doté le pays d'entre-

**D**u 19 au 21 juin 2005, le Département International - Affaires Européennes de la Chambre de Commerce organise, à l'initiative de l'AWEX (Agence wal-

lonne à l'Exportation), une mission économique en Slovaquie.

Lors de la mission économique les participants auront la possibilité de rentrer en contact avec des

prises compétitives et d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les équipementiers slovaques disposent généralement d'un outil de production surdimensionné pour le seul marché domestique, et sont donc à la recherche de débouchés extérieurs.

Parmi les domaines d'activités de l'industrie slovaque, le secteur des composants automobiles est celui qui a enregistré la plus forte croissance, avec un développement de la productivité qui a augmenté de 50% depuis ces 3 dernières années.

Moteur de l'industrie automobile, le Consortium «Volkswagen» et sa filiale «Skoda» dynamisent la fabrication locale et la sous-traitance des composants automobiles. Volkswagen devient un acteur incontournable en Slovaquie, qui catalyse la sous-traitance locale et contribue activement à l'emploi. L'industrie automobile emploie plus de 54.000 salariés pour une production d'une valeur de 6,9 milliards d'Euros. Elle constitue un débouché substantiel pour les secteurs de la chimie, de l'électrotechnique, du caoutchouc, du plastique et de la sidérurgie.

PSA Peugeot Citroën construit, actuellement, un site de production

à Trnava, à 45 km de Bratislava, pour un montant de 700 millions d'Euros. Cette usine devrait être opérationnelle en 2006 et disposera d'une capacité de production de 300.000 véhicules par an. Le groupe coréen Hyundai Mobis/KIA Motors a choisi la Slovaquie pour son premier site de fabrication en Europe. L'usine de production sera construite à Zilina (nord-est de la Slovaquie) et à partir de 2007, elle devrait produire 200.000 voitures/an.

Le constructeur américain FORD et le constructeur allemand de boîtes de vitesse GETRAG ont annoncé un investissement de l'ordre de 300 millions d'Euros pour la construction d'un site de production à l'est de la Slovaquie.

Plus de 100 équipementiers de rang 1 & 2 sont actuellement recensés en Slovaquie. Les équipementiers locaux sont particulièrement performants dans la production de faisceaux électriques, de roulements,

## Programme provisoire

### 19 juin 2005

21h50	Départ de Bruxelles
23h40	Arrivée à Bratislava

### 20 juin 2005

Matinée	Présentation du secteur automobile par l'Association de l'industrie automobile slovaque et présentation des différentes entreprises participantes
Après-midi	Contacts entre entreprises

### 21 juin 2005

	Visite d'un site de production aux environs de Bratislava et/ou contacts entre entreprises
19h20	Départ de Bratislava
21h10	Arrivée à Bruxelles

## Mission économique en Slovaquie

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: \_\_\_\_\_  
 Nom/Prénom: \_\_\_\_\_  
 Fonction: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Code postal/Localité: \_\_\_\_\_  
 Téléphone/Fax: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 E-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je suis intéressé(e) à participer à la mission économique en Slovaquie (secteur automobile) qui sera organisée du 19 au 21 juin 2005 et souhaite être informé(e) sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement de cette mission.

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Département International - Affaires Européennes L-2981 LUXEMBOURG**  
**Tél.: 42 39 39 360 / Fax: 43 83 26 / E-mail: europe@cc.lu**  
**Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola/M. Niels Dickens**

de boîtes de vitesse, d'axes différentiels et d'essieux.

Les principaux équipementiers étrangers implantés en Slovaquie sont: U.S. Steel, Continental, Johnsons Controls, Magna, Tower Automotive, Siemens, Faurecia, INA Werke, Krupp, Yazaki, Leoni, Delphi, United Parts, Molex, Kuster, Sommer Alibert, Plastic Omnium Auto Exteriors, Inergy, Hella, Jobelsa ... et de nouveaux investissements s'annoncent (par exemple Valéo).

La Slovaquie a plusieurs zones industrielles automobiles qui

regroupent des équipementiers étrangers (Lozorno, Martin, Vrable, Kechnec ...).

Grâce à sa position géographique privilégiée en Europe, à une main-d'œuvre qualifiée et aux incitants aux investissements, la Slovaquie attire de plus en plus d'investisseurs dans le domaine automobile.

Cependant, la coopération industrielle, notamment sous forme de partenariats, reste prédominante. Le partenariat est la forme la plus adaptée et la plus courante.

L'industrie automobile slovaque produira dès 2007 près de 800.000

véhicules par an dynamisant ainsi de nombreux secteurs de son économie. Les besoins de l'automobile en matières plastiques sont toujours plus importants et de nombreuses opportunités existent pour les équipementiers de premier et de deuxième niveaux mais aussi pour les sous-traitants de l'industrie mécanique, de la plasturgie, de la chimie.

En fonction du nombre des participants luxembourgeois, la Chambre de Commerce organisera le transfert de Luxembourg à Bruxelles (aller-retour). ■

## Nouveaux marchés

# Journées d'opportunités d'affaires 2005

**A**fin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges. ■

DATE	PAYS	VILLE
06-mai	MEXIQUE	MEXICO
19-mai	CANADA	MONTREAL
19-mai	CANADA	TORONTO
24-mai	ESPAGNE	MADRID
24-mai	ESPAGNE	BARCELONE
24-mai	ESPAGNE	VALENCE
24-mai	PORTUGAL	LISBONNE
17-juin	ITALIE	MILAN
17-juin	ITALIE	PADOUE
17-juin	ITALIE	ROME
22-juin	CHINE	BEIJING
22-juin	CHINE	CANTON
24-juin	ARGENTINE	BUENOS AIRES
24-juin	BRESIL	SAO PAULO
24-juin	BRESIL	SAO PAULO
26-juin	IRLANDE	DUBLIN

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter le Département International Madame Sabrina Sagramola, tel: 42 39 39-334, e-mail: [sabrina.sagramola@cc.lu](mailto:sabrina.sagramola@cc.lu) ou Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: [david.luty@cc.lu](mailto:david.luty@cc.lu)

# La **sécurité aux frontières extérieures** sera renforcée

Le Parlement européen vient d'approuver un règlement modifiant le code des douanes communautaire en vue de renforcer la sécurité et la sûreté des marchandises qui franchissent les frontières communautaires.



Le Parlement européen a approuvé le 23 février 2005, dans le cadre de la procédure de codécision, un règlement modifiant le code des douanes communautaire en vue de renforcer la sécurité et la sûreté des marchandises qui franchissent les frontières communautaires.

Le règlement instaurera l'échange électronique d'informations entre administrations douanières et ratio-

nalisera les contrôles douaniers en concentrant ceux qui ont trait exclusivement à la sûreté et à la sécurité au lieu d'entrée des marchandises dans la Communauté ou à leur point de sortie, tandis que les contrôles d'ordre fiscal seront effectués au lieu d'établissement de l'opérateur.

Les opérateurs seront obligés de fournir aux autorités douanières, au moyen de déclarations électroniques sommaires, des informations relatives

aux marchandises préalablement à leur importation dans l'Union européenne ou à leur exportation à partir de celle-ci. Des options spéciales et conviviales seront offertes aux opérateurs fiables.

Des critères de sélection des risques s'appliqueront dans toute la Communauté et s'appuieront sur un système informatisé coordonné.

À l'heure actuelle, si l'ensemble des États membres s'emploient activement à empêcher l'entrée dans l'Union européenne de marchandises dangereuses ou défectueuses, les mesures appliquées, les priorités et les investissements en équipements et en ressources diffèrent d'un État membre à l'autre. L'harmonisation des contrôles de sécurité au moyen de ce règlement permettra, en particulier, de mieux lutter au niveau communautaire contre les nouvelles menaces.

Le règlement entrera en vigueur après sa signature par les présidents du Conseil et du Parlement. ■

Pour plus d'informations, nous vous prions de consulter le site web suivant:

[http://europa.eu.int/comm/taxation\\_customs/customs/policy\\_issues/customs\\_security/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/customs/policy_issues/customs_security/index_fr.htm)

(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg)

## Accords commerciaux préférentiels avec pays tiers

# La **Commission européenne** propose des règles d'origine simplifiées

La Commission a adopté une stratégie visant à instaurer de nouvelles règles d'origine simplifiées aux fins des accords commerciaux préférentiels conclus par l'UE avec certains pays tiers.

Les règles d'origine, qui déterminent quelles marchandises peuvent bénéficier des taux de droits de douane réduits dans le cadre des régimes commerciaux préférentiels, sont actuellement trop compliquées

et sont susceptibles de faire l'objet d'un usage abusif. La Commission suggère de remplacer les règles actuelles par une méthode unique de détermination de l'origine fondée sur la valeur ajoutée, ce qui ren-

draît ces règles plus claires et plus favorables au développement. La Commission envisage aussi d'améliorer la gestion du système et d'introduire un programme de suivi. Ces changements interviendraient par le biais de mesures législatives. L'élaboration de la première mesure va débiter immédiatement.

Les régimes commerciaux préférentiels visent à accroître, grâce à l'élimination ou la réduction des droits de douane, les échanges réciproques de marchandises ainsi que l'accès des produits des pays en développement au marché communautaire. Les règles d'origine, qui ont pour but de garantir que les préférences douanières s'appliquent aux produits originaires (c.-à-d. qui sont «entièrement obtenus» ou qui «ont subi une transformation substantielle») du pays bénéficiaire du régime préférentiel, sont actuellement trop nombreuses, complexes, rigides et susceptibles de donner lieu à des abus. La communication de la Commission présente par conséquent ci-après les mesures de simplification et d'allégement des règles actuelles:

- un critère uniforme de détermination de l'origine des marchandises non entièrement obtenues, sous réserve d'une évaluation ultérieure de l'impact, fondé sur un certain seuil de valeur ajoutée dans le pays bénéficiaire (ou, le cas échéant, le groupe régional de pays) concerné;
- un rééquilibrage des droits et obligations des opérateurs et administrations. En particulier, le système actuel d'établissement de l'origine par le biais d'un certificat signé par l'exportateur et visé par les autorités compétentes du pays concerné serait remplacé par une déclaration d'origine des exportateurs agréés;
- le développement d'instruments garantissant que les pays bénéficiaires respectent leurs obligations. Cette mesure inclurait des actions visant à améliorer l'évaluation, les flux d'informations, la formation et l'assistance technique et à soutenir la coopération entre la Communauté et ses

partenaires préférentiels, ainsi qu'un système de suivi périodique du respect des obligations.

La communication sur les règles d'origine peut être consultée sur le site web suivant:

[http://europa.eu.int/comm/taxation\\_customs/customs/customs\\_duties/rules\\_origin/preferential/article\\_777\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/customs/customs_duties/rules_origin/preferential/article_777_fr.htm)

La consultation publique sur la simplification est disponible sur le site web suivant:

[http://europa.eu.int/comm/taxation\\_customs/common/consultations/customs/article\\_849\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/common/consultations/customs/article_849_fr.htm)

(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg) ■



Les règles d'origine déterminent quelles marchandises peuvent bénéficier des taux de droits de douane réduits dans le cadre des régimes commerciaux préférentiels.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE  
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

**A.R.TECH.** SOCIETE ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG  
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

# La Commission européenne s'attaque aux lourdeurs administratives



Par simplification de la législation communautaire, la Commission entend non seulement l'amélioration de la lisibilité mais également l'accroissement de la compétitivité.

**E**n vue de créer de meilleures conditions pour la croissance et l'emploi en Europe, la Commission européenne a récemment présenté le paquet de mesures «Amélioration de la réglementation» visant à diminuer les lourdeurs administratives, à lutter contre l'excès de réglementation et à trouver un bon équilibre entre le coût et les avantages des règles législatives.

En règle générale, les initiatives exposées dans le programme législatif et de travail de la Commission pour 2005, les principales propositions législatives et les propositions transversales non législatives définissant une orientation politique sont soumises à des évaluations d'impact intégrées dans le cadre desquelles les aspects économiques, sociaux et environnementaux des propositions seront analysés.

L'analyse économique de ces évaluations d'impact sera sensiblement améliorée, ce qui permettra de renforcer la qualité des évaluations et contribuera de manière appréciable au renforcement de la compétitivité.

Actuellement, des centaines de propositions de la Commission sont en suspens au Parlement européen et au Conseil. La Commission examinera soigneusement ces propositions et pourrait être amenée à envisager la modification, le remplacement, voire le retrait de certaines d'entre elles. Elle se penchera en particulier sur les propositions qui n'ont pas progressé dans le processus législatif depuis un certain laps de temps et/ou qui n'ont pas fait l'objet d'analyse d'impact.

Par simplification de la législation communautaire, la Commission entend non seulement l'amélioration de la lisibilité mais également l'accroissement de la compétitivité. Lorsqu'une réglementation apparaîtra trop astreignante pour les citoyens et les entreprises, sa modification voire son abrogation sera envisagée. Dans ce contexte, la Commission a d'ores et déjà pris des initiatives concernant par exemple les dispositions communautaires trop complexes relatives à la protection des végétaux, aux dispositifs médicaux et à l'élimination des déchets. Elle présentera une communication sur ce sujet en octobre 2005.

Projets pilotes visant à diminuer la charge administrative

La charge excessive pesant sur les administrations des États membres est souvent liée aux obligations de déclaration et d'information découlant de la législation communautaire.

La Commission lancera des projets pilotes en vue de mesurer et de

réduire la charge administrative dans les domaines des produits de la construction et des statistiques, auxquels s'appliquent des règles communautaires complexes.

Solutions de remplacement à la législation

Les solutions de remplacement à la législation sont parfois préférables pour aborder certaines questions. Par conséquent, la Commission entend favoriser le recours aux normes européennes en tant que soutien technique à la législation européenne et l'utilisation à meilleur escient de la co-réglementation et de l'autoréglementation.

Consultation des citoyens et des milieux concernés

Les citoyens, les entreprises et les ONG de l'UE pourront donner leur avis, via l'Internet, sur les moyens de parvenir à une meilleure réglementation.

Les États membres ont à leur disposition un grand nombre de mesures qui contribuent à réduire la bureaucratie. La Commission souhaite que l'amélioration de la réglementation devienne partie intégrante des plans d'action nationaux de Lisbonne. Elle recommande aux États membres de prendre des mesures nationales en faveur d'une meilleure réglementation, parmi lesquelles devraient figurer des systèmes d'analyse d'impact et des programmes de simplification.

La Commission propose en outre de constituer un groupe consultatif composé d'experts nationaux de haut niveau afin d'établir un calendrier commun sur le thème «Amélioration de la réglementation». (Communiqué de la réglementation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

# Ouverture des marchés de l'énergie: Avis motivé pour le Luxembourg

La Commission européenne a envoyé des avis motivés à l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie, l'Irlande, la Lituanie, la Lettonie, la Suède, la Grèce, l'Espagne et au Luxembourg, parce que les États membres n'ont pas transposé dans leur droit national l'une et/ou l'autre des deux directives européennes relatives au marché intérieur de l'électricité et du gaz, et ceci près de deux ans après leur adoption en juin 2003.

Ces deux directives constituent des éléments essentiels pour garantir l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz en Europe. En pratique elles permettent que, depuis le 1er juillet 2004, les clients industriels et, à partir du 1 juillet 2007, les clients domestiques aient la liberté de choix de leur fournisseur. Les directives combinent l'ouverture à la concurrence avec le maintien de la qualité du service, du service universel et de la protection des consommateurs

vulnérables ainsi que les objectifs de sécurité d'approvisionnement.

Ces directives vont structurer pour les années à venir la nouvelle configuration du marché européen de l'énergie et serviront de base pour le développement de partenariats énergétiques avec les pays voisins de l'UE, notamment dans les Balkans occidentaux.

La Commission tient à rappeler que l'ouverture effective à la concurrence ne s'apprécie pas seulement à l'aune de la transposition des directives mais en fonction d'indicateurs comme le nombre de changements de fournisseurs. C'est la raison pour laquelle la Commission surveille



Les deux directives européennes relatives au marché intérieur de l'électricité et du gaz constituent des éléments essentiels pour garantir l'ouverture des marchés en Europe.

étroitement l'intégration et le degré d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, en publiant chaque année un rapport d'étalonnage dont le dernier est paru en janvier 2005. La Commission publiera avant le 1 janvier 2006 un rapport d'ensemble sur le fonctionnement du marché. (Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg)

## Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

*Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.*



**Brüninghoff**  
Holzleimbau  
Zimmerei  
Beton- und Stahlbau  
Fertigbauteile  
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen  
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

# Textes européens

## publiés du 1 mars 2005 – 1 avril 2005



L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

De plus, tous les textes législatifs (règlements et directives) publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>  
(Rubrique «Téléchargements»)

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

### Recommandations publiées du 1 mars 2005 – 1 avril 2005

- |   |             |  |
|---|-------------|--|
| 1 | 2005/175/CE | Programme coordonné pour le contrôle officiel des denrées alimentaires pour 2005                           |
| 2 | 2005/268/CE | Fourniture de lignes louées dans l'UE: Tarification de la fourniture de circuits partiels de lignes louées |

### Communications publiées du 1 mars 2005 – 1 avril 2005

- |   |                                  |   |
|---|----------------------------------|---|
| 3 | 2005/C 63 E/01<br>2005/C 63 E/02 | Position commune sur la législation sociale relative aux activités de transport routier |
| 4 | 2005/C 71/01                     | Avis sur «Le traité établissant une Constitution pour l'Europe»                         |
| 5 | 2005/C 74/05                     | Avis sur la «Proposition de directive relative à un système commun de TVA (refonte)»    |
| 6 | 2005/C 74/11                     | Avis sur l'intégration des aspects environnementaux dans la normalisation européenne    |
| 7 | 2005/C 79/09                     | Produits de construction - Mise en œuvre de la directive 89/106/CEE                     |

### Décisions publiées du 1 mars 2005 – 1 avril 2005

- |    |              |   |
|----|--------------|---|
| 8  | C(2005)247   | Modalités d'exécution du mécanisme de surveillance des émissions de gaz à effet de serre et pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto |
| 9  | 2005/222/JAI | Décision cadre sur les attaques visant les systèmes d'information   |
| 10 | 456/2005/CE  | Programme communautaire pluriannuel pour rendre le contenu numérique européen plus accessible efficace et exploitable                   |

### Directives publiées du 1 mars 2005 – 1 avril 2005

- |    |            |  |
|----|------------|--|
| 11 | 2005/19/CE | Modification de la directive 90/434/CEE sur le régime fiscal commun des fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats membres différents |
| 12 | 2005/1/CE  | Organisation selon une nouvelle structure des comités compétents en matière de services financiers   |

- 13 2005/27/CE Réception et homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs

**Règlements publiés du 1 mars 2005 – 1 avril 2005**

- 14 428/2005 Droit antidumping définitif sur les importations de fibres discontinues de polyesters de Chine, Corée, Taiwan et Arabie Saoudite
- 15 463/2005 Mesures antidumping aux importations de certains accessoires de tuyauterie en fer ou en acier provenant de Thaïlande
- 16 467/2005 Valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables
- 17 469/2005 Prolongation de la surveillance communautaire préalable des importations de certains produits sidérurgiques originaires de certains pays tiers
- 18 426/2005 Droit antidumping provisoire sur les importations de certains tissus finis pour vêtements en filaments de polyester originaires de Chine

**Le leasing**  
**made by ING Lease**  
**efficace,**  
**rapide,**  
**fiable**

**ING**   
**LEASE**

ING Lease Luxembourg 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg  
 T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 www.ing.lu

**Bon de commande**

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http://\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français  en allemand  en anglais

autre (à préciser) \_\_\_\_\_

- |                             |                             |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1  | <input type="checkbox"/> 2  | <input type="checkbox"/> 3  | <input type="checkbox"/> 4  |
| <input type="checkbox"/> 5  | <input type="checkbox"/> 6  | <input type="checkbox"/> 7  | <input type="checkbox"/> 8  |
| <input type="checkbox"/> 9  | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 17 | <input type="checkbox"/> 18 |                             |                             |

**Chambre de Commerce  
 du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
 Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:

M. Niels DICKENS, Mme Anne-Cécile SADOT  
 7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

**COLAS & LANG**

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

COMPTABILITE & BILANS	60, RUE DE LUXEMBOURG
DECLARATIONS FISCALES	L-5752 FRISANGE
GESTION DE SALAIRES	TELEPHONE 23 66 18 90
TRAVAUX DE SECRETARIAT	TELEFAX 23 66 18 91

# Les missions du responsable formation

L'une des premières finalités est de garantir l'audit du système formation et la mise à jour de la politique de formation. Pour remplir cette finalité, le responsable formation construit avec le groupe pilote formation un référentiel d'audit du système formation, le met en œuvre, analyse les résultats de cet audit et propose, au groupe pilote formation, les évolutions qui s'imposent. Ces évolutions prennent la forme d'une nouvelle expression de la politique formation qu'il fait entériner par la direction générale.

Le responsable formation en qualité de spécialiste du système formation, avec le groupe pilote formation, assure le pilotage de ce système. Tout comme il fait fonctionner les structures décentralisées et en réseaux qui appliquent la politique formation, il fait définir, par les stratégies du groupe pilote, les buts de la formation et en vérifie la convergence, vis-à-vis des buts de l'entreprise. Il maintient la cohérence de son système avec les autres systèmes de l'entreprise. Il anticipe les besoins de la fonction formation et lui donne une structure et une organisation optimales en rapport avec les buts visés. Il anime les structures d'information sur la formation pour que les évolutions politiques et stratégiques soient connues des différents acteurs.

La formation d'adaptation aux postes est capitale pour le développement d'un bon professionnalisme dans l'entreprise. Aussi, le responsable formation doit-il en garantir la qualité en faisant fonctionner la structure chargée de recenser, organiser,

Dans de précédents articles nous avons souvent évoqué la décentralisation du système formation. Dans une telle hypothèse, que deviennent les missions du responsable formation? Nous proposons de reprendre les finalités essentielles de cette fonction que l'on dit indispensable à une bonne application de la stratégie de l'entreprise.

évaluer et suivre ce type de formation. Il apporte également son expertise au niveau du choix de la stratégie de changement et du choix des moyens pédagogiques. Il assiste ses collaborateurs dans leur travail de documentation et d'information sur les produits externes de formation proposés par les divers organismes.

Avec le responsable emploi, il garantit la mise en œuvre des formations «liées à la gestion de l'emploi». Ces formations permettent une gestion préventive de l'emploi et évitent notamment le recours au licenciement. Le niveau de formation générale du personnel concerné par les évolutions de l'emploi est tel qu'il est parfois nécessaire pour le responsable formation de mettre sur pied une formation générale utile à des acquisitions professionnelles ultérieures. Dans ce même cadre, le responsable formation participe aussi, avec le responsable emploi et les managers opérationnels, aux travaux de définition

des emplois futurs. Il lance les opérations d'information sur les métiers afin de mobiliser les personnels concernés et construit les cursus de formation qui permettront, à terme, la mobilité.

Si la formation est utilisée pour favoriser une culture d'entreprise dispensée par un centre de formation interne, le responsable formation élabore, avec une structure définie par le groupe pilote formation, le catalogue des formations de ce centre. Il choisit et met en place, sous les formes les plus adaptées, les moyens de diffusion de cette culture.

Le responsable formation doit garantir une bonne information, des décideurs (directeurs, groupe pilote formation, chefs de département...) et des partenaires sociaux, sur la gestion de la formation (aspects administratifs mais également stratégiques, méthodologiques et de contenu). Il s'efforce de réviser la structure et les méthodes du département formation pour



Une bonne communication entre le responsable formation et la direction est un des éléments-clés pour la réussite de tout plan de formation

qu'elles soient toujours les mieux adaptées aux besoins de l'entreprise. Périodiquement il rencontre ou fait rencontrer, par ses collaborateurs, les décideurs-clients; ces rencontres permettent de définir les besoins de ce public. Il informe les partenaires sociaux et recueille leurs avis.

Il garantit la recherche et le fonctionnement de modes de formation efficaces, que le terrain s'approprie, et qui sont propres à développer le partage des connaissances. Cette finalité va exiger de lui le développement de contacts avec d'autres entreprises, la participation à des associations ou à des congrès qui traitent de ces problèmes. Il faudra également faire travailler le groupe pilote formation sur ces aspects et mettre en œuvre un réseau d'échange des connaissances (conférences, visites, forums...), ou utiliser des structures existantes telles que l'intranet de l'entreprise, des ateliers de management, un club encadrément, etc.

Enfin, le responsable formation va, comme ses collègues de la direction des ressources humaines, contribuer à l'instauration d'un climat participatif et motivant, apte à faire évoluer les hommes vers plus d'autonomie et de responsabilités. Pour ce faire, il mettra en place, avec le groupe pilote formation et les spécialistes de sa direction, une formation managériale «multiforme» à destination des cadres dirigeants de l'entreprise. Sa maîtrise de l'ingénierie du changement lui permettra d'alerter les divers décideurs des éventuelles incohérences entre, d'une part, les volontés énoncées et, d'autre part, les pratiques ou les nouvelles méthodes instituées. Il pourra conseiller les différents managers, lors des réorganisations des services, à promouvoir une «entreprise apprenante». Il développera des pédagogies et des outils de gestion de la formation favorisant l'autonomie et la participation.

Pour être utile à son entreprise, le responsable formation, si ce n'est

déjà fait, se transformera en consultant interne. Serge de Witte écrivait dans un article intitulé «Le responsable de formation disparition ou mutation?» : «(...) On peut espérer que les décideurs vont s'inquiéter de disposer de la version nouvelle du RF – qui reste à baptiser, qui reste à rattacher dans l'organigramme – mais qui s'attaquera aux problèmes et pas aux solutions, qui produira de la compétence juste à temps, mais pas uniquement par la formation, qui s'associera précocement aux problèmes de développement mais non après coup, avec ses potions magiques. Bref un véritable RF mutant! Et longue vie à lui... (...)»; *Entreprise & Carrières*, n° 287. Le responsable formation est voué à être, en qualité de consultant interne, associé au pilotage des différents projets de changement initiés dans son entreprise.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: [www.jsconseil.com](http://www.jsconseil.com)) ■





# PROGRAMME DE FORMATION 2005

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
<b>SÉMINAIRES</b>			
<b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>			
Marketing - Praxisprogramm für Klein- und Mittelbetriebe (*)	12,13/05 et 9,10/06/2005	8.30 - 17.00	450 €
Techniques de vente par téléphone (*)	26,27/05/2005	8.30 - 17.00	275 €
Recettes pour décrocher vos rendez-vous (*)	1,2/06/2005	8.30 - 17.00	350 €
<b>COMPTABILITE ET FINANCES</b>			
Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	24,25/05/2005	8.30 - 17.00	275 €
Audit et contrôle interne	8,9/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
Comptabilité analytique: Savoir analyser et contrôler les coûts	13,14/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
<b>DÉVELOPPEMENT PERSONNEL</b>			
Affirmez-vous au quotidien (*)	28,29/04/2005	8.30 - 17.00	350 €
Assistant(e)s de direction: Maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction (*)	12,13,31/05/2005	8.30 - 17.00	425 €
Persönliche Arbeitstechniken und Zeitmanagement (*)	23,24/05/2005	8.30 - 17.00	275 €
Management d'une équipe (*)	23,24/05 et 3/06/2005	8.30 - 17.00	425 €
Techniques de résolution des conflits	25/05 et 1/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
Team- und Gruppenarbeit verbessern durch Moderations- und Kreativitätstechniken (*)	30/05/2005	8.30 - 17.00	175 €
Communication et expression orales (*)	30,31/05/2005	8.30 - 17.00	275 €
Mieux communiquer face à un groupe (*)	6,13/06/2005	8.30 - 17.00	250 €
Change management	8,15/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
Créer un environnement de travail fonctionnel et efficace (*)	13/06/2005	8.30 - 17.00	175 €
Gestion de projet (*)	29,30/06/2005	8.30 - 17.00	350 €
Devenir un participant efficace en réunion (*)	4/07/2005	8.30 - 17.00	175 €
Effizienzsteigerung durch Gedächtnis- und Konzentrationstraining (*)	7,14/07/2005	18.30 - 21.00	150 €
<b>DROIT</b>			
Responsabilité civile (*)	23,25,30/05/2005	18.30 - 20.30	100 €
Droit contractuel (*)	7,9,14,16/06/2005	18.30 - 20.30	150 €
Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail (*)	15/06/2005	8.30 - 17.00	200 €
	22/06/2005	8.30 - 12.30	
<b>FISCALITÉ</b>			
Aides fiscales aux entreprises	24/05/2005	8.30 - 17.00	175 €
Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise	28/06/2005	8.30 - 12.30	140 €
<b>ACHATS ET LOGISTIQUE</b>			
Aspects pratiques de la gestion des stocks en entreprise	6,7/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
Organisation de l'entreposage et des manutentions	7,8/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
Management des achats	9,10/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
<b>QUALITÉ ET ORGANISATION</b>			
Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	15,16/06/2005	8.30 - 17.00	275 €
<b>BUREAUTIQUE</b>			
Initiation à FrontPage (*)	28/04/2005	8.30 - 17.00	200 €
Initiation à Word (*)	28,29/04/2005	8.30 - 17.00	390 €
Perfectionnement en Excel (*)	2,9/05/2005	8.30 - 17.00	390 €
	10/05/2005	13.30 - 17.00	390 €
Online Banking (*)	3/05/2005	9.30 - 15.30	165 €
Perfectionnement en Access (*)	4,11/05/2005	8.30 - 17.00	390 €
Perfectionnement en Outlook (*)	10/05/2005	8.30 - 17.00	200 €
MS-Word - Mailing (*)	23/05/2005	9.00 - 12.00	120 €
Initiation à PowerPoint (*)	25/05/2005	8.30 - 17.00	200 €
Faites vos premiers pas sur Internet (*)	27/05/2005	9.00 - 12.00	120 €
Communiquer par e-mail avec Outlook Express (*)	27/05/2005	14.00 - 17.00	120 €
<b>CYCLES DE FORMATION</b>			
<b>MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (**)</b>			
Processus de recrutement, de sélection et d'intégration	12,13/05/2005	8.30 - 17.00	450 €
	14/05/2005	8.30 - 12.30	
Appréciation des ressources humaines	26,27/05/2005	8.30 - 17.30	450 €
	28/05/2005	8.30 - 12.30	
Politique de rétribution	30/06 et 1/07/2005	8.30 - 17.30	450 €
	2/07/2005	8.30 - 12.30	
<b>MANAGEMENT INTERNATIONAL POUR PME (**)</b>			
Transports et logistique	24,25/05/2005	8.30 - 17.00	325 €
Instruments financiers à l'international	16,17/06/2005	8.30 - 17.00	450 €
	18/06/2005	8.30 - 16.00	
Management interculturel	1/07/2005	8.30 - 17.00	325 €
	2/07/2005	8.30 - 12.00	

(\*\*): Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC

(\*) Séminaire organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:  
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg  
Adresse postale:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220  
(+352) 423939-820  
info@ifcc.lu  
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
Fabricant de succès

17 mars 2005

# Remise des certificats de réussite aux déclarants en douane



## NOTRE PROGRAMME SUR MESURE « CARTE BLANCHE » À LA RENCONTRE DE VOS BESOINS

- **COURS DE LANGUE GÉNÉRALE**
- **COURS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ :**  
BANQUE – FINANCE
- **COURS SUR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :**  
COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE, NÉGOCIATION,  
CONDUITE DE RÉUNIONS, TECHNIQUES DE PRÉSENTATION
- **FORMATION À DISTANCE AVEC TUTORAT ACTIF**

**Pour des informations  
détaillées, contactez svp :**  
Fernand Wolter ou Maria  
Chevallier - Tél. 40 39 910

**NOUVEAU !!**  
Langue des assurances

DEPUIS 1983, LA QUALITÉ EST NOTRE FORCE

4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg  
T. +352 40 39 910 F. +352 48 61 02  
info@prolingua.lu www.prolingua.lu

 **prolingua**  
LANGUAGE CENTRE

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec l'Administration des Douanes et Accises, a organisé le jeudi, 17 mars 2005 une cérémonie de remise des certificats de réussite en l'honneur des lauréats de la formation «Déclarant en douane». Parmi les 25 stagiaires initialement inscrits à cette 1<sup>re</sup> promotion, 23 ont réussi, dont 4 avec la mention «Excellent», 7 avec la mention «Très bien», 6 avec la mention «Bien» et 6 avec la mention «Satisfaisant».

Dans son discours d'introduction, M. P. Emering, Chargé de direction de l'IFCC, a relevé tout d'abord la présence de M. J. Schaack, Directeur de

l'Administration des Douanes et Accises. La coopération entre les deux organismes promoteurs de cette formation a été exemplaire. M. P. Emering précise ensuite que l'objectif principal, qui consistait à familiariser les participants avec les procédures de dédouanement en vigueur au Luxembourg, a été atteint. En effet, 23 stagiaires sur 25 ont réussi à l'examen final.

Les certificats de réussite ont ensuite été remis aux personnes suivantes: BARROS Maria, BOTO DO VALE Henrique, CARNEIRO Armand, FELTES Marc, GAUDANE Sylvie, GUYARD Magali, HAAS John, HAJIN David, LEGER Nathalie, LEGRAND Hugues, LILTZ Alain, MIGLIOLI Sylvie, PIZZINI Franco, PILLON Tony, POOS Freddy, SAHR Daniel, SCHEUREN Camille, THILL Jean-Marie, THILL Constance, VAN DEN BERGH Françoise, VIDONI Sandrine, WEBER Colette et WIENER Anne.

Cette sympathique manifestation a été clôturée par le traditionnel verre d'honneur offert par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce. ■

# FORMULE PRISE À DOMICILE

Pour l'enlèvement sur mesure de votre courrier.



**POUR  
EN SAVOIR PLUS,  
APPELÉZ AU  
8002 3210**

**BUSINESS POST** Les solutions courrier pour professionnels.



P&T Division des Postes • Unité Commerciale • L-2998 Luxembourg • Telephone: 8002 3210 • Fax: 48 83 94 • www.ept.lu

24 mars 2005

# Réussir son plan d'affaires avec 1,2,3,GO

L'événement a été précédé par un «Business Plan Booster». Le succès a mené 1,2,3,GO à organiser cette séance de travail pour la quatrième année consécutive. Le principe de ce «Business Plan Booster» est de réunir une vingtaine de porteurs de projet et de coaches en même temps et en un même lieu. Les porteurs de projet travaillent de manière intense pendant plusieurs

Le jeudi 24 mars 2005 a eu lieu à la Chambre de Commerce du Luxembourg la 2<sup>e</sup> manifestation interrégionale d'1,2,3,GO dans le cadre de l'édition 2004-2005. L'événement a rassemblé plus de 130 personnalités, sponsors, coaches, porteurs de projet et personnes sensibilisées à la création d'entreprise.



*Le ministre luxembourgeois de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké s'est montré satisfait du succès de l'initiative 1,2,3,GO*

heures avec trois coaches différents. Ils peuvent ainsi bénéficier de derniers conseils avant la remise de leurs plans d'affaires finalisés prévue pour le 24 mai 2005. Ces derniers seront évalués par trois jurés du réseau interrégional 1,2,3,GO sur base d'un concept développé par le bureau de conseils Mc Kinsey.

La soirée, animée par Frank Rosch, s'est déroulée autour du thème: «Réussir son plan d'affaires avec 1,2,3,GO». Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du

Luxembourg a accueilli le public avec un mot de bienvenue. Il a souligné l'importance que les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région, partenaires d'1,2,3,GO depuis 2003, attachaient à la collaboration transfrontalière et a annoncé leur souhait de renforcer leurs liens.

Le ministre luxembourgeois de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké s'est montré satisfait de l'ampleur du succès d'1,2,3,GO. L'initiative est devenue un instrument précieux au service de l'esprit d'entreprise, une des cibles de la stratégie de Lisbonne. Le ministre a assuré les membres et les partenaires du réseau de son soutien. Ensuite, il a insisté à remercier les coaches pour leur travail bénévole et encouragé les candidats d'1,2,3,GO à poursuivre leurs efforts pour mener à bien leurs projets.

Rachel Gaessler, manager de 1,2,3,GO a dressé un bref bilan de la 5<sup>e</sup> édition. Au stade actuel, pas moins de 172 projets ont été déposés sur le site [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org) depuis le lancement. 72 projets innovants à forts potentiels économiques ont actuellement été acceptés. Pour les projets luxembourgeois, Luxin-

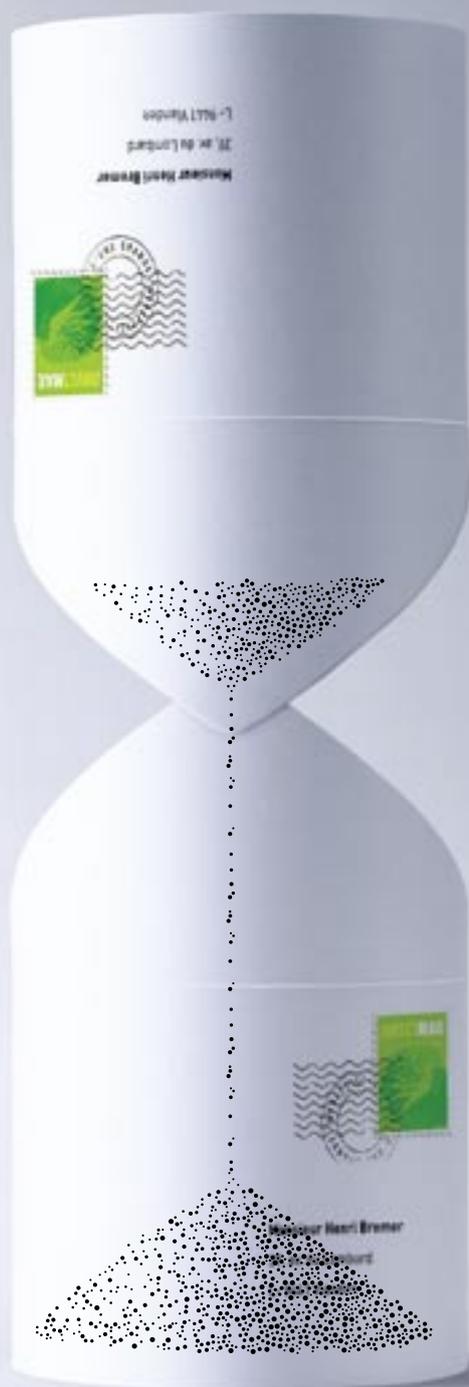
novation, «l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche» assure le suivi.

Invité par 1,2,3,GO, Yves Elsen, Managing Partner et CEO de «HITEC Luxembourg SA», a apporté son témoignage sur les facteurs clés de réussite dans le cadre d'une création d'entreprise. Il a rappelé l'importance d'un plan d'affaires qui sert d'outil de pilotage, destiné à orienter le chef d'entreprise vers le succès. «De plus,» a-t-il ajouté «il est important de bien se connaître et de savoir analyser ses forces et faiblesses». Ensuite, il a mis l'accent sur l'esprit d'entreprise. «Développer et vivre au quotidien l'esprit d'entreprise est primordial pour le succès d'une entreprise», a conclu M. Elsen.

Enfin, dans le cadre d'une table ronde plusieurs porteurs de projet et coaches de l'édition en cours ont exposé les difficultés liées à la rédaction d'un plan d'affaires. Pascal Dîne, responsable du projet «CPI» (Conseil Programmation Industrialisation) a constaté que le plan d'affaires est un outil de communication en constante évolution. L'élaboration du plan d'affaires demande une analyse réaliste, détaillée et une

# FORMULE CONFORT

Pour gagner du temps avec l'affranchissement.



**POUR  
EN SAVOIR PLUS,  
APPELEZ AU  
8002 3210**

**BUSINESS POST** Les solutions courrier pour professionnels.



P&T Division des Postes • Unité Commerciale • L-2998 Luxembourg • Telephone: 8002 3210 • Fax: 48 83 94 • www.ept.lu

mise en forme de tous les facteurs importants. C'est peut-être, selon lui, l'étape la plus difficile pour un jeune créateur. Le coach peut optimiser cette démarche en apportant un œil neuf et critique, a poursuivi Luc Henzig de «PriceWaterhouseCoopers». En effet, l'expérience du coach permet de mieux cibler le marché et de mettre en garde l'entrepreneur contre des risques éventuels ou des attentes utopiques.

Le concours interrégional 1,2,3,GO est basé sur les critères Mc Kinsey. Daniel Mormont, consultant expérimenté en marketing a conseillé de mettre l'accent sur l'analyse du marché, la stratégie marketing et les aspects financiers. Quant à Christophe Allard, auteur du projet belge «Biosurfatech», il a assuré que le porteur de projet devait analyser un à un tous les points de son projet. Il devait sans cesse se poser les questions clés et tenter d'y apporter les réponses appropriées.

Le caractère interrégional du parcours 1,2,3,GO a été également mis en avant. François Issler, un coach français, accompagne des

projets belges. Ce dernier a rappelé que le but premier d'une entreprise était la réalisation d'un chiffre d'affaires optimal et la création d'emplois. Il s'agit d'exploiter les marchés de proximité et de chercher celui qui propose le meilleur environnement. Par ailleurs, collaborer avec des personnes issues de différentes cultures permet un travail passionnant et innovant. Patrice Chauvin, responsable du projet français «XTRM Systems», a confirmé son intention de s'implanter en Belgique afin de multiplier ses contacts, d'élargir son marché et son volume d'affaires.

Deux anciens porteurs de projet d'1,2,3,GO sont ensuite venus témoigner sur le thème: «Le Business Plan et après?». Jean-Claude Tisserand, directeur de l'entreprise française «Optomik SAS» a déclaré avoir mis en pratique les points analysés dans son plan d'affaires. Ces points concernaient la constitution de la société à proprement parler, les démarches liées aux besoins financiers et la gestion après création. «Ceux qui sont encore aux prémices d'un projet de création ou de reprise d'entreprise

peuvent succomber à l'euphorie», a expliqué Yves De Pril, directeur de «Conostix», une société hébergée au Technoport Schlassgoart. Dans ce cas précis, le coach peut être amené à aider le porteur de projet à garder la tête froide. En réponse à une question portant sur le coaching après création, les entrepreneurs ont tous deux estimé que ce point pouvait s'avérer efficace pour l'encadrement des start-up en phase d'émergence.

A l'issue de la soirée, Frank Rosch a remercié tous les partenaires, coaches et sponsors pour leur soutien. Puis, au nom de la Chambre de Commerce de Luxembourg il a invité le public à se joindre à un cocktail. Ce fut l'occasion pour les participants d'approfondir les sujets abordés au cours de la manifestation.

Le troisième rendez-vous interrégional, la remise de prix finale se tiendra fin juin à Namur en Belgique. De nombreux prix en numéraire et en services viendront récompenser les meilleurs projets de la Grande Région.

17 mars 2005

## Biltgen et Krecké

# inaugurent l'exposition «**La recherche luxembourgeoise** se présente...»

**E**n présence d'une centaine d'invités issus des domaines de la recherche publique et privée du Luxembourg et de l'Europe, Messieurs Janez Potocnik, Commissaire européen en charge de la science et de la recherche, François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ont officiellement inauguré le

17 mars 2005 l'exposition intitulée «La recherche luxembourgeoise se présente» à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles.

Dans son allocution d'introduction, le ministre Biltgen a évoqué l'évolution de la place de la recherche au Luxembourg et en Europe et a souhaité que «le [futur 7<sup>e</sup>] Programme-Cadre offre une sorte de boîte à outils dans laquelle la communauté scientifique et les industriels puis-

sent trouver des instruments les plus appropriés qui soient pour consolider et mieux exploiter le potentiel, les performances et les résultats de la recherche». Par ailleurs, le ministre s'est dit pleinement conscient de l'effort supplémentaire nécessaire aux échelles nationales des pays membres pour réaliser l'Espace Européen de la Recherche, notamment en vue d'atteindre l'objectif de Barcelone, d'encourager une

# FORMULE EXPORT

Pour votre courrier international.



**POUR  
EN SAVOIR PLUS,  
APPELEZ AU  
8002 3210**

**BUSINESS POST** Les solutions courrier pour professionnels.



P&T Division des Postes • Unité Commerciale • L-2998 Luxembourg • Telephone: 8002 3210 • Fax: 48 83 94 • www.ept.lu



bueront au succès du programme, tels que sa durée de 7 ans, sa structure qui mettra davantage l'accent sur les thématiques que sur les instruments, ou encore les procédures administratives simplifiées. Une autre composante clé du 7<sup>e</sup> PCRD sera les «plateformes technologiques» qui devraient «concentrer les efforts de tous les donneurs d'ordre autour de quelques technologies identifiées comme ayant un potentiel industriel».

Le tour d'horizon de la politique luxembourgeoise en faveur de la recherche a été étoffé par la présentation de deux projets de recherche luxembourgeoise publique et

*D.g. à dr.: Janez Potočnik, Commissaire européen en charge de la science et de la recherche, François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur*



augmentation significative des investissements publics et privés en faveur des activités de R&D, d'améliorer la coopération et le transfert de technologies entre le privé et le public, de développer des centres d'excellence ou encore de promouvoir la croissance et la compétitivité des PME en créant un environnement favorable au développement de leur projets de recherche.

Monsieur Robert Kerger, chargé de mission au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Monsieur Marco Walentiny, Conseiller de direction 1<sup>e</sup> classe

au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, ont assuré la poursuite de la conférence par la présentation d'une vue d'ensemble de la politique du Gouvernement luxembourgeois en faveur de la recherche dans les secteurs public et privé.

Le Commissaire Potocnik s'est attaché à présenter les perspectives de la recherche européenne à travers le futur 7<sup>e</sup> PCRD qui «donnera la priorité aux thèmes scientifiques et technologiques clés». Il a souligné quelques-uns des éléments essentiels qui contri-

privée: d'une part Lucien Hoffmann, Directeur du Laboratoire «CREBS» du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann a présenté les défis liés au domaine de recherche relatif à la gestion durable de l'eau et d'autre part Laurent Federspiel, responsable du département Ingénierie avancée de la société IEE qui est très active dans le domaine de la recherche, a présenté le projet «Exploration d'images topographiques en temps réel basé sur les principes du temps de vol».

Enfin, le ministre Krecké a clôturé la conférence d'inaugura-

tion en rappelant l'importance que revêt le soutien public aux efforts de recherche et d'innovation au sein de la politique de compétitivité du Gouvernement luxembourgeois. Monsieur Krecké a invité l'audience à visiter cette exposition en exprimant le souhait de les faire découvrir un pays ouvert à l'accueil d'entreprises de la haute technologie et pouvant leur offrir un environnement de recherche propice à leur développement.

Une visite d'inauguration a succédé aux interventions permettant aux participants de découvrir cette exposition qui propo-

sait un survol des activités de R&D au Luxembourg. Elle se composait d'une trentaine de panneaux qui présentaient les principaux acteurs de la recherche publique et privée, les centres de recherche publics et quelques entreprises illustrant les activités de recherche du secteur privé. À côté des panneaux, une dizaine de vitrines exposaient des échantillons de produits issus de projets de recherche couronnés de succès.

Du 18 au 24 mars, l'exposition a permis aux visiteurs de découvrir les multiples facettes du patrimoine et des compétences industrielles,

technologiques et scientifiques du Luxembourg et le soutien public consacré à l'entrepreneuriat.

Cette manifestation était organisée conjointement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Fonds National de la Recherche (FNR) et Luxinnovation (l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche), dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. ■

Pour plus d'informations, contactez Caroline LELEU au +352 43 62 63 659 ou par email: [caroline.leleu@luxinnovation.lu](mailto:caroline.leleu@luxinnovation.lu)

11-15 avril 2005

## Luxinnovation à la Hannover Messe 2005

La Hannover Messe, plus grande foire internationale en matière de Technologies et Innovations Industrielles, qui s'est tenue cette année du 11 au 15 avril, avait pour thème principal l'«Innovation sans limites».

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et Luxinnovation (l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche) organisent à cette occasion et depuis plusieurs années un stand collectif. Ils offrent ainsi aux entreprises luxembourgeoises l'opportunité de participer à la foire et d'y présenter leurs produits et services innovants.

Cette année, Luxinnovation a accompagné 5 entreprises luxem-



bourgeoises innovantes dans le domaine des technologies industrielles:

- A&I Enterprises (composants MID – Moulded Interconnect Devices);
- IEE (systèmes de vision 3D);

- MyStarter dotNet (logiciel de formation et gestion des compétences à distance);
- Tetris (béton ultrahaute performance);
- Trefil Arbed (béton armé de fibres en acier doux).

Dans le cadre de la Hannover Messe, une bourse technologique, le «Tech Transfer Event», axée sur les Technologies de traitement et de revêtement de surfaces, s'est déroulée les 11 et 12 avril 2005. Elle a permis aux nombreuses entreprises inscrites (plus d'une centaine), par la diffusion de leurs profils technologiques, de rencontrer des partenaires potentiels. Luxinnovation y a participé afin de promouvoir les entreprises et technologies innovantes luxembourgeoises. ■

Pour plus d'informations, contactez Bertrand DESSART via [bertrand.dessart@luxinnovation.lu](mailto:bertrand.dessart@luxinnovation.lu) ou au +352 43 62 63-1 ou consultez le site Internet de la Hannover Messe: <http://www.hannovermesse.de/>.

# CeBIT 2005: succès du stand luxembourgeois



*Le stand commun du Luxembourg du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur*

**L**e CeBIT a, cette année encore, remporté un grand succès avec plus de 480.000 visiteurs, dont près de 88% à titre professionnel, et plus de 6.270 exposants. Pour l'édition 2005, l'accent a été mis sur les PME qui ont présenté 70% des technologies et solutions exposées au cours de la foire. Le nombre de visiteurs étrangers (qui a atteint 29%) et d'exposants (venus principalement d'Asie) souligne le caractère mondial de cette foire spécialisée dans le secteur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Du côté luxembourgeois, le CeBIT 2005 a suscité un vif intérêt tant pour les visiteurs, venus en nombre du Luxembourg, que pour les entreprises, dont les idées et produits innovants «made in Luxembourg» ont attiré un public nombreux

de tous horizons géographiques et professionnels.

Luxinnovation était présente sur la partie «Innovation» du stand du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour y accompagner trois entreprises luxembourgeoises innovantes du secteur des TIC:

- M-Plify (développement de solutions de communications mobiles);
- SecureWave (solutions de sécurité informatique);
- Broadcasting Center Europe (branche technique de RTL Group spécialisée dans la radio-diffusion, notamment avec une technologie émergente: la Digital Radio Mondiale - DRM).

L'Agence présentait également le projet «Grappe InfoCom». Cette grappe technologique, animée par Luxinnovation, a pour objectif de

stimuler les collaborations et de dégager des projets concrets dans le secteur des télécommunications. La grappe offre aux entreprises des perspectives de diversification de leurs contacts nationaux et internationaux et de diffusion de leurs technologies.

Parallèlement, les entreprises luxembourgeoises All About It et M-Plify participaient également à la foire à titre commercial.

Ensemble, toutes ces entreprises ont sensibilisé les visiteurs au potentiel luxembourgeois dans de nombreux domaines de compétences technologiques, allant de la radio digitale sur ondes courtes à la lutte anti-spam, la sécurité des réseaux, les communications mobiles et via Internet, ...

Le CeBIT a en outre permis au public de découvrir en avant-première les technologies et les produits de demain. Les entreprises participantes ou représentées, via l'exposition de leurs développements les plus récents en matière de logiciels et de solutions, ont pu établir de nouveaux contacts professionnels potentiellement fructueux. ■

Pour plus d'informations, contactez Jean TRIMBOUR via [jean.trimbour@luxinnovation.lu](mailto:jean.trimbour@luxinnovation.lu) ou au +352 43 62 63-1.

# Zoom sur les nouveaux développements du Portail luxembourgeois de l'innovation



Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche offre depuis quelques semaines de nouvelles fonctionnalités à découvrir ou redécouvrir lors de vos recherches en matière d'innovation et de R&D au Luxembourg et en Europe.

Des liens supplémentaires vers les informations et les services en ligne ont été ajoutés dans les rubriques principales pour rendre chaque visite plus intuitive, notamment depuis les parties très visitées comme «Guide des aides», «Marché des technologies», «Appels», «Agenda de l'innovation» et «A la une».

L'accès vers «Espace membres» pour bénéficier de services gratuits et personnalisés a également été simplifié. Le nouveau graphisme de la rubrique «Espace Membres» augmente la visibilité des services qui y sont offerts: un clic suffit pour accéder directement au formulaire d'inscription gratuite ou Recevoir la lettre de diffusion hebdomadaire personnalisée tandis que «Vos outils» permet aux membres du Portail de publier leurs propres informations innovation



et R&D dans 3 rubriques interactives («Répertoire des compétences technologiques», «Marché des technologies» et «Agenda de l'innovation»).

La consultation des moteurs de Recherche et Recherche avancée est désormais simplifiée: ils sont à présent distinctement séparés et disponibles depuis toutes les pages du Portail, en haut à droite de l'écran.

Les membres du Portail peuvent annoncer gratuitement en quelques clics leurs actualités innovation et R&D dans l'«Agenda de l'innovation» grâce à la nouvelle page d'introduction de cette rubrique, plus explicite

notamment pour procéder à «Ajout d'une actualité» et «Modification d'une actualité déjà en ligne».

Les rubriques «Success stories» et «Publications» très appréciées des utilisateurs et qui retracent respectivement l'expérience d'entrepreneurs, de chercheurs et de porteurs de projets au Luxembourg et offrent la possibilité de télécharger de nombreuses publications provenant des principaux acteurs institutionnels de l'innovation et de la recherche au Luxembourg, ont été mises en valeur afin de rendre leur consultation plus facile et plus rapide. ■

Pour plus d'informations, contactez Marie SOUCIET via [info@innovation.public.lu](mailto:info@innovation.public.lu) ou au +352 43 62 63-1.

# Réussite du workshop transfrontalier **Transaérospace**

**L**e 3 mars 2005 a eu lieu au Centre de Mesures Lorrain (Lunéville, F), le workshop Transaérospace autour du thème: «La qualification des PME, porte d'accès aux marchés de l'aéronautique et du spatial». Cette manifestation transfrontalière, co-organisée par Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche) pour le Luxembourg, a rencontré un franc succès puisque plus de 50 entreprises (dont une dizaine du Luxembourg) et plus de 100 participants sont venus s'informer sur les oppor-

tunités et les contraintes liées aux secteurs «aéronautique» et «spatial».

Ce workshop a été l'occasion, à travers plusieurs présentations (AFAQ, AFNOR, ESA, Airbus, TechSpace Aero et Euro-Composites notamment), de mettre l'accent sur le caractère indispensable de la certification (garantie selon laquelle un produit ou service est conforme aux exigences requises à son obtention) pour les PME. La certification représente en effet une véritable porte d'accès pour les marchés des secteurs aéronautique et spatial actuellement en

plein essor. Les intervenants ont également présenté les différentes possibilités et nécessités dans ce domaine ainsi que les accompagnements possibles tant sur le plan du financement que du conseil.

Les participants ont également eu l'opportunité de s'entretenir avec les intervenants et de rencontrer des PME ayant déjà obtenu les certifications. Les informations et exemples concrets donnés au cours de la manifestation constituent un outil précieux pour les développements futurs des PME participantes. ■

Pour plus d'informations, contactez Jean TRIMBOUR via [jean.trimbour@luxinnovation.lu](mailto:jean.trimbour@luxinnovation.lu) ou au +352 43 62 63-1 ou consultez le site Internet de Transaérospace: <http://www.transaerospace.org>.

# Gate2Growth: Le réseau européen des entreprises à fort **potentiel de croissance**

**G**ate2Growth est un réseau européen qui regroupe une communauté d'entrepreneurs, d'investisseurs et de prestataires de services. Ce réseau permet aux porteurs de projets innovants et à leurs équipes de bénéficier d'outils, d'infrastructures et de services d'accompagnement, à travers toute l'Europe.

Le réseau a mis en ligne un portail de services: <http://www.gate2growth.com>.

Cette plate-forme paneuropéenne s'adresse aux:

- entrepreneurs à la recherche de financement (Business Matching);
- investisseurs (InvestorNet);
- responsables de centres d'incubation (Incubator Forum);
- centres de transfert des connaissances (Proton Europe);
- formateurs en écoles de commerce, innovation et finance



(Academic Network);

- entreprises innovantes à la recherche de fournisseurs de services d'expertise (Service Center).

Le Point de contact national de Gate2Growth est Luxinnovation. L'Agence nationale de l'innovation

et de la recherche a en charge la promotion du réseau au Luxembourg; plus spécifiquement, elle offre aux créateurs d'entreprises le service de «Business Matching», permettant aux porteurs de projets (à condition qu'ils aient trouvé un premier financement privé) d'entrer en contact avec des

fonds de capital-risque européens. Le deuxième représentant luxembourgeois du réseau Gate2Growth est le Technoport Schlassgoart qui est membre de l'«Incubator Forum», réseau d'échange d'expérience entre incubateurs européens. ■

Pour plus d'informations, contactez Isabelle SCHLESSER via [isabelle.schlessler@luxinnovation.lu](mailto:isabelle.schlessler@luxinnovation.lu) ou au +352 43 62 63-1.

## Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

# Plus de **2 700 annonces** de technologies **en ligne**

**V**ous recherchez ou possédez une technologie spécifique et innovante? Faites le savoir dans le Marché des Technologies du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu).

Cette rubrique propose plus de 2 700 annonces d'offres et de demandes de technologies et de recherches de partenaires techniques en Europe. Mises à jour quotidiennement, les annonces proviennent notamment du réseau des IRC (Innovation Relay Centres) et du 6<sup>e</sup> PCRD (Programme-Cadre européen de Recherche et Développement).

Voici deux extraits d'annonces du réseau IRC:

- Offre de technologie: Ciment de jointures pour le dallage

Une PME danoise a breveté un ciment pour jointures composé de sable de quartzites et de cire compacte. Ces joints régulent parfaitement la pousse des mauvaises herbes, maintiennent fermement les pierres, assurent une bonne usure, sont perméables et extrêmement



écologiques et peuvent résister au balayage, au rinçage et à l'aspiration des machines de nettoyage modernes. La société recherche des partenaires (ex: maître d'œuvres) intéressés par la licence de cette technologie pour une utilisation relative au revêtement et à d'autres applications dans le domaine du bâtiment.

- Mots clés: Technologies de Construction/Adhésifs/Matériaux de construction/Plastiques, Polymères/Pierres
- Date limite: 31 décembre 2005
- Titre en anglais: Joint filler for paving
- Offre de technologie: Diffusion ciblée mobile dynamiquement mise à jour dans des produits de signalisation numérique pour véhicule

Une PME écossaise a développé une gamme spécialisée de systèmes de diffusion ciblée à signalisation numérique. Cette gamme combine produits à écrans plats, technologie WiFi et infrastructure de points d'accès publics. Elle vise à fournir des communications véritablement mobiles et sans fil à des fins d'affichage d'informations publiques, d'accès Internet et de publicité dans des espaces extérieurs, y compris les transports de passagers (taxis, bus, trains, ...). La société recherche des fournisseurs de technologies de l'information pour opérateurs de transport public afin de vendre et intégrer la solution.

- Mots clés: Applications IT/Applications pour le Transport et la Logistique/Multimédia/Équipement Audiovisuel et Communication/Technologies bande étroite
- Date limite: 31 mars 2006
- Titre en anglais: Mobile Narrowcasting - Dynamically Updated In Vehicle Digital Signage Products ■

Pour plus d'informations, contactez Bertrand DESSART via [bertrand.dessart@luxinnovation.lu](mailto:bertrand.dessart@luxinnovation.lu) ou au +352 43 62 63-1.

# Le **CRP Henri Tudor** se dote d'une **plate-forme** **de démonstration** de la technologie **RFID**

Les puces  
RFID vont  
bientôt rem-  
placer les  
codes barres



**F**lux tendu, «just in time» et e-business font partie intégrante de l'économie moderne. Trois composantes parmi tant d'autres qui mettent à l'épreuve les performances logistiques de nombreux acteurs. Le code-barre représentait jusqu'à présent le pilier logique de cet édifice fragile. Mais il obligeait chaque objet à passer très près d'un œil infrarouge pour être scanné, encodé, comptabilisé...

Depuis un certain temps déjà – la RAF l'utilisait durant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale – la RFID (Radio Frequency IDentification) permet d'identifier et de suivre des objets à distance, dans des conditions physiques parfois difficiles. Les applications industrielles de cette techno-

logie se multiplient ces dernières années, attestant la valeur ajoutée que peut apporter la RFID.

Pour que le Luxembourg saisisse les nombreuses opportunités offertes par cette innovation technologique majeure, le Centre de Recherche Public Henri TUDOR se dote d'une plate-forme de démonstration et de test de la Technologie RFID.

Cette technologie connaît depuis quelques mois un essor considérable auprès de nombreuses entreprises, notamment de la distribution et de la logistique. Elle permet en effet d'identifier et de suivre à distance – contrairement au classique code à barres – toutes sortes de colis par le biais d'étiquettes (tags) émettant un signal radio fréquence lu par des antennes

pouvant être fixes ou mobiles. Cette identification à distance des colis est rendue possible grâce à la présence de puces électroniques miniaturisées au sein même des étiquettes.

La technologie RFID a de belles perspectives devant elle grâce à ses nombreuses applications possibles: inventaires automatiques, identification à distance, tracking, relevés de températures, etc.. Le CRP Henri Tudor a lancé un appel d'offres en vue de se procurer une plate-forme de tests qui permettra aux entreprises de la Grande Région de mettre cette technologie à l'épreuve de leurs besoins et de leurs activités. De cette manière, elles ne prendront aucun retard face à leurs concurrents qui se sont déjà lancés dans cette révolution logistique. Ces entreprises aux métiers divers – industries agro-alimentaires, transport de biens et de personnes, R&D, finance, environnement, etc. – se sont réunies au sein du «Réseau de compétences RFID». Toute entreprise souhaitant expérimenter la technologie RFID peut rejoindre ce réseau.

En plus, l'existence au Laboratoire de Technologies Industrielles (LTI) d'un centre de compétences en logistique-productique (magalie.briquet@tudor.lu) représente un atout essentiel pour le Réseau de Compétences RFID. ■

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION

# Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

**LUXINNOVATION G.I.E.** - 7, Rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1  
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

www.  
innovation.  
public.  
lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Restez au fait de l'actualité innovation et recherche avec :

- le Guide des aides
- le Marché des technologies
- le Répertoire des compétences technologiques

et aussi : les Appels, l'Agenda de l'innovation,  
les Success stories, les Liens, ... !

Mise à jour quotidienne & accès gratuit



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Actions innovatrices du FEDER

<http://www.innovation.public.lu>



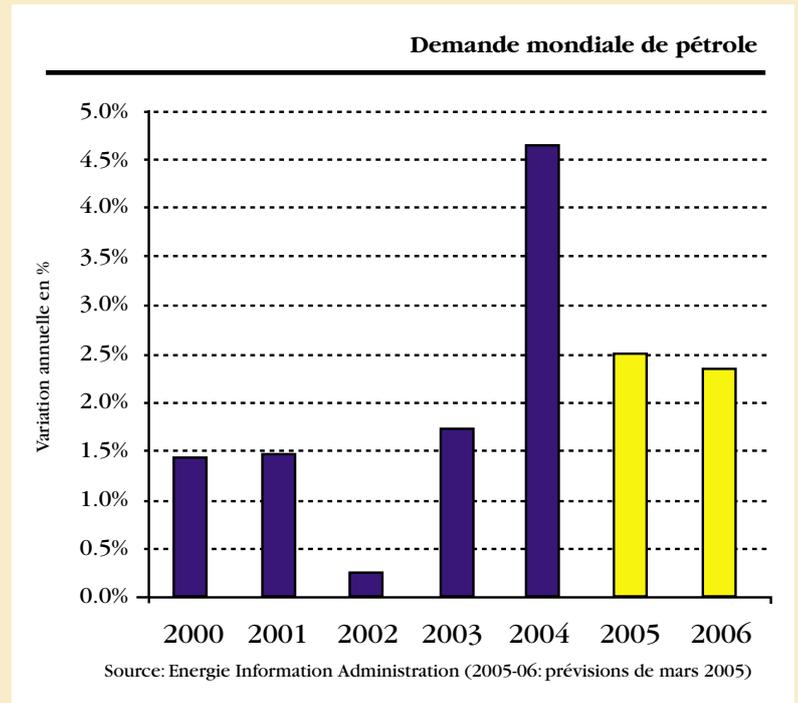
Conjoncture flash mars 2005

## Etat de la conjoncture: Le pétrole repart sur des sommets

Un vent d'inquiétude souffle à nouveau sur les marchés avec la remontée des prix de pétrole. Nous avons déjà assisté à une année 2004 marquée par la hausse du prix de l'or noir, celui-ci passant de 30 USD en janvier à plus de 50 USD en octobre, pour venir s'établir à un niveau d'environ 45 USD sur les deux premiers mois de 2005.

Ceux-ci ont enregistré un nouveau record à la mi-mars, à plus de 56 USD pour le baril de qualité rent (référence pour l'Europe).

Si les facteurs d'explication sont multiples, la croissance élevée de la demande mondiale de pétrole apparaît comme un élément central dans ce mouvement de hausse. On évoque souvent à ce propos l'expansion de la Chine, dont la consommation en pétrole s'est accrue de près de 25% en 2004, contribuant à hauteur d'un tiers à la progression de la demande mondiale (qui atteint pour sa part 4,7% en 2004). Pour ce pays, les prévisions (source Energy Information Administration) tablent sur un rythme de consommation plus faible en 2005 (+12%) et 2006 (+7%), mais encore largement supérieur à celui de la planète (+2,5% par an). Idem pour l'Inde, qui consomme en moyenne 8% de pétrole en plus chaque année et qui vient en 2004 de dépasser la France (en 6<sup>e</sup> position) au palmarès des pays consommateurs. Le développement industriel des pays émergents d'une manière générale participe largement au dynamisme de la demande en pétrole, avec une utilisation de la ressource moins rationalisée que dans les économies développées.



Face à cette demande, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a procédé à plusieurs relèvements de ses quotas de production, mais ne paraît pas à même de dégager des capacités de production suffisantes pour contre-carrer la hausse des prix. D'autres facteurs sont venus s'ajouter à une situation déjà tendue, comme l'annonce par la Chine de son intention de constituer ses propres réserves stratégiques de pétrole à partir du mois d'août. De leur côté les Etats-Unis jugent encore prématuré de recourir à leurs réserves stratégiques, mais le Sénat américain vient d'autoriser des forages pétroliers dans une réserve naturelle de l'Alaska.

De tels niveaux de prix, même si nous sommes encore loin des 80 USD (prix corrigé de l'inflation)

atteints lors du choc pétrolier de 1979, représentent un risque important en termes de croissance. Si le pétrole se maintient au-dessus des 50 USD sur les prochains mois, nul doute que l'ensemble des prévisionnistes vont réviser leurs perspectives à la baisse, car le consensus affiché dernièrement tablait plutôt sur un niveau du pétrole situé entre 40 et 45 USD pour 2005 et 2006. En matière d'inflation en revanche, les révisions vont se faire à la hausse, car les prix de l'essence, du gaz, des services de transport vont naturellement subir le contrecoup de la hausse du pétrole.

Pour le Luxembourg en particulier, des prix pétroliers aussi élevés sur le restant de l'année conduiraient à avancer de 3 ou 4 mois la prochaine tranche indiciaire, jusqu'ici prévue pour le début 2006.

**■ Industrie: Opinions pessimistes sur le 1<sup>er</sup> trimestre**

Le sentiment des industriels sur la production du mois de mars 2005 enregistre un net repli, ce qui, au regard des mois précédents, devrait déboucher sur un résultat de production décevant pour l'ensemble du 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

Même en tenant compte des caractéristiques liées à la saisonnalité, l'activité récente et les carnets de commandes recueillent des jugements plus négatifs que lors des mois précédents.

A contrario, la durée d'activité assurée progresse légèrement en mars et reste sur des niveaux qu'on peut qualifier d'élevés. Cette amélio-

ration se constate tant pour le génie civil que pour le bâtiment.

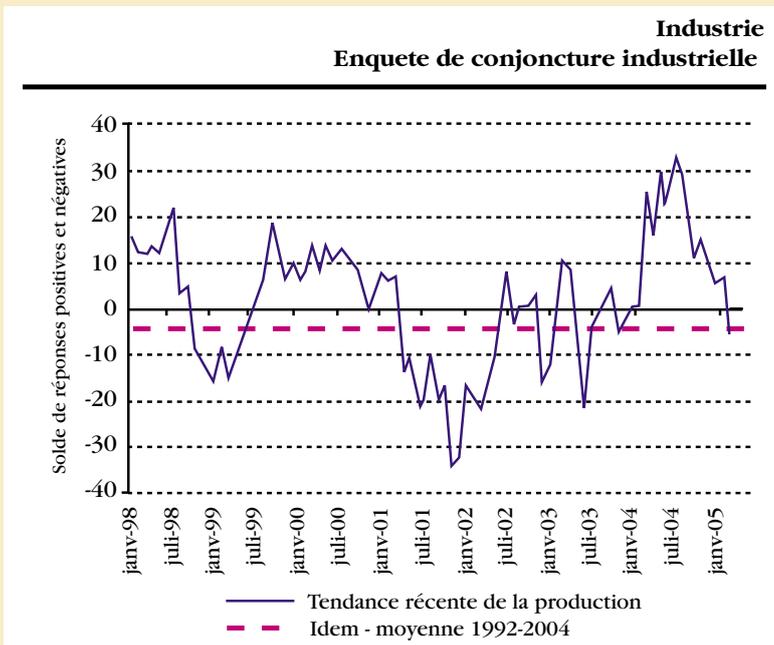
Autre point positif, en mars 2005, 35% des entrepreneurs interrogés déclarent leur activité limitée par une demande insuffisante (43% dans le génie civil, 28% pour le bâtiment), alors qu'ils étaient 57% un an auparavant.

**■ Commerce 2004 fait moins bien que 2003**

D'après les données provisoires relatives au chiffre d'affaires du secteur du commerce, l'année 2004 présente une croissance inférieure à celle de 2003. En effet, les trois composantes du commerce (voir graphique ci-contre) ont connu une expansion modérée, voire même une stabilisation pour le commerce de détail en particulier.

Le commerce de gros, qui représente les deux tiers de l'ensemble du commerce en termes de chiffre d'affaires, fait état d'un gain de l'ordre de 6% sur l'ensemble de l'année, ce qui correspond à la moyenne des cinq années précédentes.

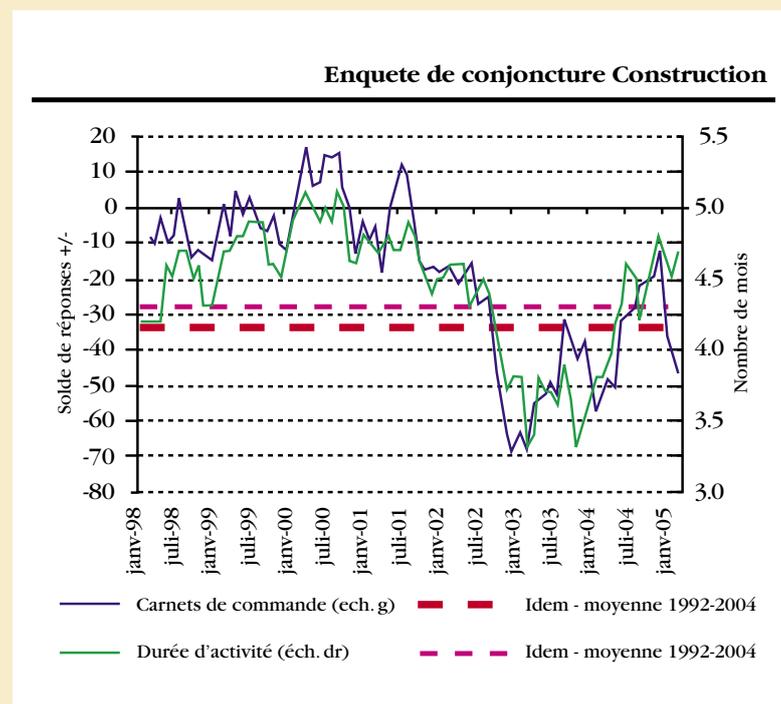
Après une année 2003 où le commerce a fortement contribué à la croissance du PIB, 2004 marque



Néanmoins, on assiste dans le même temps à une remontée assez nette au niveau des carnets de commandes et le jugement sur les perspectives d'évolution de la production reste à un niveau élevé comparé à la moyenne des 3 dernières années. Ces perspectives améliorées, qui devraient se répercuter sur les résultats du 2<sup>e</sup> trimestre, ne s'accompagnent cependant pas d'une amélioration des perspectives d'embauche qui restent sur une tendance globalement pessimiste.

**■ Construction: Des signaux contradictoires**

Les opinions des professionnels de la construction se sont dans l'ensemble détériorées sur les enquêtes de février et mars.



en quelque sorte un retour vers la normale.

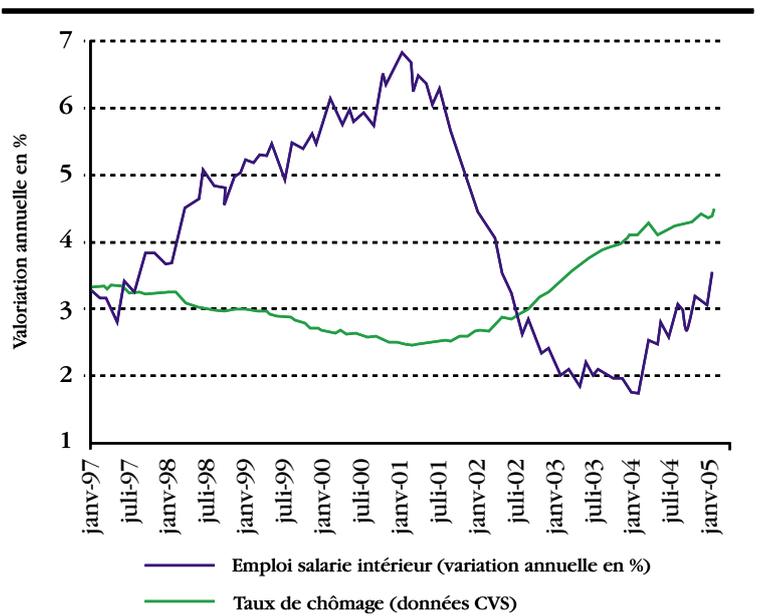
## ■ Un mois de janvier satisfaisant pour les financiers

D'après les résultats présentés par la CSSF, le premier mois de l'année 2005 a été bénéfique au secteur financier luxembourgeois.

En effet, la somme des bilans des banques est en hausse de 2% par rapport à décembre 2004 (et de 8% sur un an), celle de l'ensemble des professionnels du secteur financier s'accroît de près de 15% sur un mois et le patrimoine global net des OPC augmente de 3,7% (sur un an, le volume des actifs nets gagne 16%).

Il faut dire que les marchés financiers ont entamé 2005 sur les cha-

## Marché du Travail Emploi et chômage



## Secteur financier et autres services marchands Indices boursiers: DJ Euro STOXX 50



peaux de roue. La plupart des grands indices boursiers ont en fait connu un regain à la hausse à partir du mois de septembre 2004, un mouvement qui s'est prolongé jusqu'au début mars 2005. Ils sont légèrement repartis à la baisse depuis, une évolution liée entre autres au retournement à la hausse du prix du pétrole, qui pèse

sur les perspectives de croissance des entreprises cotées.

## ■ L'emploi progresse de 3% sur les derniers mois

En février 2005, 9 945 personnes ont été inscrites à l'ADEM contre 9 886 en janvier. Le taux de chômage reste inchangé à 4,7%. La variation

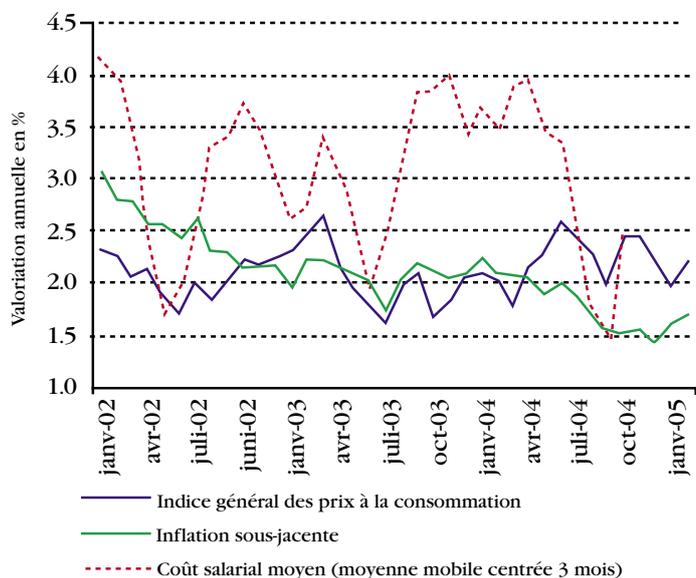
sur un an du nombre de chômeurs atteint +11,6%, chiffre un peu décevant après le résultat saillant du mois précédent (+8,5%). Ainsi, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières, qui avait encore reculé le mois précédent (de 4,41% en décembre à 4,35%), repart à nouveau à la hausse (4,47% en février).

L'emploi salarié intérieur note en novembre une progression annuelle de 3,2%, après +2,6% en octobre et +3% les deux mois précédents. Cette accélération de l'emploi salarié tout au long de l'année 2004 se constate tant pour les travailleurs résidents (+1,3% de croissance en 2004 contre +0,9% en 2003) que pour les travailleurs frontaliers (+4,7% en 2004 contre +3,8% en 2003).

## ■ Le taux d'inflation remonte à 2,2%

Après le recul de 0,89% au mois de janvier, dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation a retrouvé au mois de février un niveau normal en progressant de 1,57% (+0,45% hors soldes). Contrairement aux deux mois précédents, les prix pétroliers ont attisé l'inflation (+5,5%). L'évolution mensuelle moyenne des prix de l'ensem-

### Inflation - Salaries Indice des prix et cout salarial



**ASSOCIATION  
LUXEMBOURGEOISE  
DES CONSEILS COMPTABLES  
ET FISCAUX**

Les membres de l'ALCOMFI  
au service des petites  
et moyennes entreprises  
et des professions libérales.

Visitez notre nouveau site  
[www.ALCOMFI.lu](http://www.ALCOMFI.lu)

ALCOMFI ASBL • BP 477  
L-2014 Luxembourg

ble des autres biens et services, marquée avant tout par le retour des prix de soldes à un niveau normal, a été de +1,38% (+0,20% hors soldes).

Le taux d'inflation sur 12 mois, qui était passé en janvier en dessous du seuil des 2%, est remonté en février à 2,24%. L'apparition de légères tendances inflationnistes en début d'année est également illustrée par le taux sur 12 mois de l'inflation sous-jacente: après avoir reculé à 1,4% en décembre 2004, il est passé de 1,6% en janvier à 1,7% en février.

En novembre 2004, le coût salarial moyen a progressé de 4,6%, après +2,5% en octobre, ramenant le taux de croissance annuelle (11 mois) à 3% en 2004.

#### ■ Les échanges de biens progressent de 10% en 2004

Exportations et importations affichent tous deux une progression légèrement supérieure à 10% en valeur sur l'année 2004.

Cette évolution fait suite à deux années de recul et résulte en partie de la hausse des prix de certaines catégories de biens, comme les prix du pétrole (qui alourdissent la facture

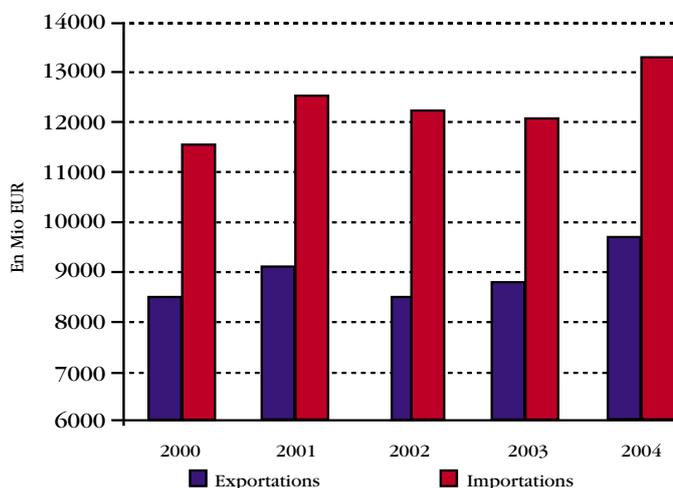
énergétique côté importations) ou les prix des produits liés à l'industrie sidérurgique (intrants et extrants).

Le rapport entre exportations et importations reste stable depuis 2000, à 73% environ, et l'année 2004 ne vient pas modifier ce rapport.

La hausse constatée tant du côté importations qu'exportations alourdit cependant mécaniquement le déficit commercial, qui atteint près de 3,6 Mia EUR sur l'ensemble de l'année 2004 (+9,7% par rapport à 2003).

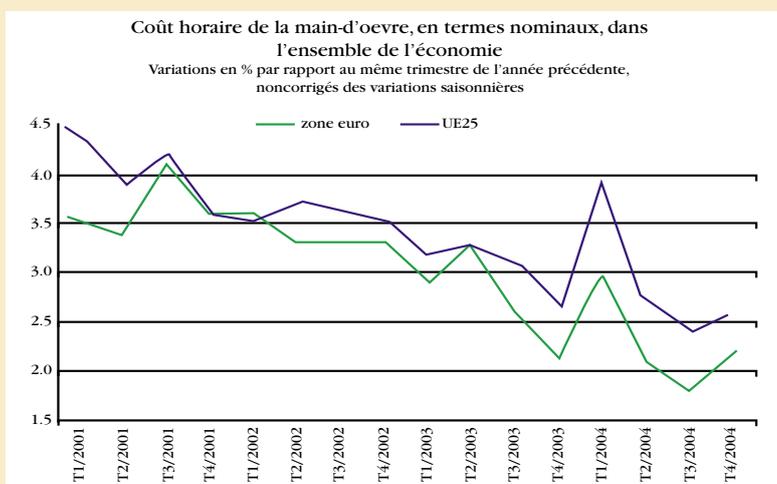
Pour en savoir plus: e-mail: [Pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu](mailto:Pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu)

### Relations extérieures Echanges de biens, en valeur



Eurostat

## Les **coûts** de la **main-d'œuvre** ont augmenté de **2,2%** dans la zone euro



**D**ans l'ensemble de l'économie (industrie, construction, commerce, hôtels et restaurants, communication, transport, activités financières et services aux entreprises), le coût horaire total de la main-d'œuvre dans la zone euro a augmenté de 2,2% en termes nomi-

naux au quatrième trimestre 2004, par rapport au quatrième trimestre 2003, indique Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes. L'augmentation avait été de 1,8% au troisième trimestre 2004. Dans l'UE25, la hausse annuelle a été de 2,6% au quatrième trimestre

2004, comparée à 2,4% au trimestre précédent.

Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles pour le quatrième trimestre 2004, les plus faibles hausses annuelles ont été enregistrées en Italie (1,4%), en Allemagne (1,7%), aux Pays-Bas (2,0%), au Luxembourg (2,5%), en France et en Suède (2,6% chacun). Les plus fortes hausses ont été observées en Lettonie (12,7%), en Slovénie (12,3%), en Lituanie (6,4%) et en Estonie (5,3%).

Dans l'industrie, les coûts horaires de la main-d'œuvre ont augmenté de 2,5% dans la zone euro et de 2,7% dans l'UE25. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, les variations annuelles ont été comprises entre +1,8% au Allemagne et +14,8% en Slovénie. (Communiqué par le Eurostat)

## Démographie

# 455 000 résidents au 1<sup>er</sup> janvier 2005

**C**haque année, le STATEC calcule la population de résidence au 1<sup>er</sup> janvier en ajoutant les soldes naturel (naissances-décès) et migratoire (arrivées-départs) à celle évaluée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente.

Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	451 600
+ Naissances	5 452
- Décès	3 578
+ Arrivées	12 495
- Départs	10 911
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	455 000

Avec 5 452 en 2004 contre 5 303 en 2003, le nombre de naissances connaît une augmentation de 2,8%. Cet accroissement se manifeste surtout dans la population de nationalité étrangère, où le nombre de naissances passe de 2 782 à 2 919 (soit +4,9%), tandis que les naissances autochtones n'augmentent que très légèrement (+0,5%) passant de 2 521 en 2003 à 2 533 en 2004.

En 2004, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 1,70 enfants par femme contre 1,63 en 2003. L'ICF moyen de l'Europe des 25 étant de 1,48, le Luxembourg fait donc partie du peloton de tête. A noter encore que le nombre des naissances hors mariage est en hausse constante passant de 18,6% en 1999 à 26,1% en 2004.

Au niveau des accouchements multiples, c'est le nombre élevé de triplés qui frappe. En 2004, ils sont une demi-douzaine, chiffre exceptionnel si l'on compare aux autres années (1 en 1998, 0 en 1999, 1 en 2000, 1 en 2001, 0 en 2002 et 0 en 2003).

Contrairement aux naissances, les décès chutent fortement en 2004, leur nombre passant de 4 053 en 2003 à 3 578 en 2004, soit une diminution de 11,7%. Ce recul est plus prononcé dans la population de nationalité luxembourgeoise (-12,1%) que dans la population étrangère (-9,7%).

La forte canicule de 2003 a très vraisemblablement entraîné ce que l'INSEE appelle des «décès anticipés». Des personnes déjà fragilisées qui, sous des conditions météorologiques normales, auraient survécu jusqu'en 2004, seraient décédées «prématurément».

Le nombre de décès de moins d'un an passe de 26 en 2003 à 21 en 2004, le taux de mortalité infantile n'étant plus que de 3,9‰. Ce

taux, qui est le plus faible jamais connu au Luxembourg, se situe largement en-dessous de la moyenne européenne (4,5‰).

Rien de spécial à signaler pour les mariages dont le nombre reste plus ou moins stable durant les dernières années avec un léger pic pour l'année 2000 (passage au nouveau millénaire?). En 2004, le nombre de mariages s'élève à 1999 et le taux de nuptialité à 4,41. L'âge moyen au premier mariage est de 32 ans chez les hommes et de 29 chez les femmes.

Les niveaux des indicateurs de primonuptialité qui mesurent la propension des célibataires à se marier restent relativement constants. Si une génération de célibataires masculins devait garder tout au long de sa vie les comportements observés en 2004, seulement 46% d'entre eux finiraient par contracter un premier mariage.

Le nombre des divorces ne connaît que de très légères variations d'une année à l'autre. Pour 2004, on compte 1 055 divorces, c.-à-d. 2,33 pour 1000 habitants. Près de la moitié des mariages célébrés une année donnée seraient dissous par le divorce, si la fréquence des divorces selon la durée de mariage se maintenait au niveau de 2004. Concernant les flux migratoires internationaux, les chiffres basés sur un fichier extrait du Répertoire Général des Personnes Physiques et mis à la disposition du

STATEC par le Centre Informatique de l'Etat font état d'un solde migratoire de +1 584 (12 495 arrivées et 10 911 départs).

L'accroissement du nombre de naissances et la forte diminution de décès entraînent une augmentation considérable du solde naturel qui atteint 1 874 unités en 2004 (-474 pour les autochtones et +2 348 pour les étrangers) et surpasserait pour la première fois depuis le début des années 1980 le solde migratoire.

Les chiffres relatifs aux stocks de population publiés chaque année par le STATEC continuant de soulever des questions (ceci vaut surtout pour la population de résidence par commune), un prochain «Statnews» va revenir sur les méthodes d'évaluation mises en oeuvre. ■

**Le leasing**  
**made by ING Lease**  
**efficace,**  
**rapide,**  
**fiable**

**ING**   
**LEASE**

**ING Lease Luxembourg** 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg  
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 [www.ing.lu](http://www.ing.lu)

Pour en savoir plus: STATEC, Unité «B3 -Population»,  
Mme Germaine THILL-DITSCH,  
tél: 478 - 4276, e-mail: [germaine.thill@statec.etat.lu](mailto:germaine.thill@statec.etat.lu)

## Une année **touristique** mitigée

**L**es données chiffrées de l'année touristique 2004, calculées par le STATEC, révèlent que l'exercice fût assez contrasté en fonction des différentes catégories d'hébergement. Si l'hôtellerie a connu le nombre le plus élevé de nuitées depuis un demi-siècle, les autres formes d'hébergement ont dû enregistrer des pertes notables en termes de fréquentation. Il faut dire que la saison a subi l'influence d'une météo ingrate en juin et juillet que la petite période de beau temps de fin juillet à début août ainsi que la canicule de début septembre n'ont pas réussi à compenser. Par ailleurs la concurrence des nouvelles destinations de la côte orientale de l'Adriatique ainsi que les forcings au niveau des prix de certains pays méditerranéens se révèlent une concurrence redoutable pour l'hôtellerie autochtone de plein air.

Les nuitées dans les hôtels ont progressé de 4.5% pour atteindre la barre des 1.279.000, soit le nombre de nuitées le plus élevé enregistré depuis 1952, première année où la statistique d'hébergement fût établie. Le nombre d'arrivées a quant à lui augmenté de 5.3% c.-à-d. que le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter, mais que leur durée de séjour s'amenuise. Nous

sommes ici en présence d'un indicateur de la mutation de la qualité des visiteurs dans les sens de la substitution des touristes de loisir par les hôtes d'affaires.

Les catégories d'hébergement spécifiques du tourisme de loisirs sont les campings et l'hébergement complémentaire qui comprend, rappelons-le, les auberges de jeunesse, les gîtes d'étape et autres logements collectifs, les appartements et maisons de vacances ainsi que les chambres chez des particuliers. Ces catégories qui représentent néanmoins plus de 50% du total des nuitées, contre un petit tiers des arrivées, ont connu un recul des nuitées de  $\pm 5.8\%$  pour les campings et  $\pm 8\%$  pour l'hébergement complémentaire tandis que les arrivées ont régressé de respectivement  $-6.9\%$  et  $-7.2\%$ .

Avec 1.067.000 nuitées les Néerlandais restent les premiers clients toutes catégories d'hébergement confondues, quoi qu'avec un recul de 5% par rapport à 2003. La clientèle belge s'est également faite plus rare ( $-5.3\%$ ), tandis que les visiteurs anglo-saxons ont retrouvé le chemin du Grand-Duché avec resp.  $+12.4\%$  et  $+5.6\%$  pour le Royaume-Uni et les USA. Peut-être que les commémora-

tions du soixantième anniversaire de la libération n'ont pas été étrangères à cette évolution.

Dans les hôtels, auberges et pensions on a également observé des accroissements de nuitées en provenance de ces deux pays ( $+12.7\%$  et  $+2.8\%$ ) tout comme pour la Belgique ( $+2.3\%$ ), les Pays-bas ( $+3\%$ ), la France ( $3.1\%$ ) ou encore l'Allemagne ( $+1.4\%$ ).

Pour la Ville de Luxembourg on a compté 1.3% de nuitées de plus qu'en 2003 pour l'ensemble des établissements d'hébergement et 2.2% de nuitées de plus pour les hôtels. Au niveau régional les performances sont assez contrastées selon les différentes catégories d'hébergement. Si l'on considère l'ensemble des catégories d'hébergement, les reculs du nombre de nuitées sont sensibles pour les Ardennes ( $-7.8\%$ ), la Moselle ( $-4.1\%$ ) et le Mëllerdall ( $-2.9\%$ ), alors que le Centre et le Sud bénéficient de progressions de respectivement 2.7 et 24%. Si l'on s'en tient cependant aux seuls hôtels le Mëllerdal et la Moselle stagnent, tandis que les autres régions peuvent se prévaloir de confortables progressions de resp. 26%, 10% et 3% pour le Sud, les Ardennes et le Centre. ■

Pour en savoir plus: Statec, Unité C6 «Statistiques R&D, Économie nouvelle, Environnement, Tourisme», M. Victor Molling, tél: 478 -4258, fax: 22 08 60, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu

## L' **économie sociale** et **solidaire** au Luxembourg

**E**n l'absence d'une étude spécifique, le STATEC vient de réaliser une première évaluation de l'importance de l'économie

sociale au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de données émanant des statistiques des activités économiques. (...)

### ■ **Qu'est-ce que l'économie sociale?**

Plusieurs définitions de l'économie sociale et solidaire ont été établies

dont celles du réseau de recherche EMES, de la Commission Européenne, du Gouvernement luxembourgeois, qui ne divergent que sur des points de détail. En voilà une version synthétique: «L'économie sociale est le terme générique pour désigner les groupements de personnes - et non de capitaux - jouant un rôle économique: les coopératives de toutes natures (salariés, usagers, d'entreprises), les mutuelles (d'assurance ou de prévoyance santé), la plupart des associations. C'est donc l'alliance de ces trois familles: mutuelles, coopératives, associations gestionnaires qui vit sous le concept d'économie sociale. L'économie solidaire est une forme émergente de l'économie sociale, surtout axée vers les initiatives de dévelop-

pement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion».

Le STATEC considère que le groupe appelé «Action sociale» de la nomenclature des activités NACE, devrait recouvrir en gros l'économie sociale et solidaire. Ce groupe contient les catégories suivantes:

- orphelinats et instituts pour enfants en difficulté,
- instituts pour handicapés,
- maisons de retraite,
- autres activités sociales avec hébergement,
- crèches et garderies d'enfants,
- ateliers protégés,
- Autres activités d'action sociale sans hébergement

On y trouve différentes formes juridiques, des a.s.b.l., des coopératives, mais également des sociétés

anonymes, des s.à r.l. ou encore des entreprises individuelles.

#### ■ Quelques données chiffrées

En 2004, 130 unités d'activité occupaient 6.500 salariés, soit 2,4% de l'emploi salarié total, dont 1.900 personnes à temps partiel. Plus de 80% des unités d'activité étaient des associations sans but lucratif.

65% des salariés étaient des femmes. 30% des salariés étaient occupés à temps partiel, dont 86% du sexe masculin. L'activité est donc dominée par les salariés féminins qui occupent 86% des postes à temps complet.

En termes de valeur ajoutée, l'action sociale représentait, en 2003, plus ou moins 1% du PIB (hors maisons de retraite et crèches). ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C6 «Statistiques R&D, Économie nouvelle, Environnement, Tourisme»,  
Mme Marie-Jo AIROLDI, tél: 478 -4253, e-mail: marie-jo.airoldi@statec.etat.lu



- ⚙️ **FORAGE ET SCIAGE DU BETON ARME**
- ⚙️ **DEMOLITION PAR CROQUAGE ET VERINAGE**
- ⚙️ **TOUTES SORTES D'ANCRAGES**
- ⚙️ **PONÇAGE ET FRAISAGE BETON**
- ⚙️ **ASSECHEMENT DE BATISSES**

Foralux s.à r.l. z.i. L-8287 Kehlen  
Tél: +352 30 71 52 Fax: +352 30 71 58  
www.foralux.lu contact@foralux.lu



**FORA** S.A.R.L.  
**LUX**  
FORAGE ET SCIAGE  
BETON

# Attention: **Arnaque à l'annuaire** professionnel **du Luxembourg**

**D**epuis le 24 mars, les entreprises luxembourgeoises sont inondées de courriers proposant une inscription dans un «Annuaire – Professionnel» (Adresse de l'expéditeur: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, tél.: 26 42 03 34).

Editus informe nos lecteurs qu'il ne commercialise pas cet annuaire qui ne doit pas être confondu avec l'Annuaire Professionnel du Luxembourg (les Pages Jaunes).

La dénomination de cet annuaire constitue un plagia de l'Annuaire Professionnel d'Editus, diffusé à 245.000 exemplaires papier et qui a enregistré 112.684 visiteurs uniques sur sa version Internet en janvier dernier (source CIM-Metriweb). Editus vient de lancer les procédures juridiques nécessaires afin de stopper l'utilisation de ce nom qui porte évidemment à confusion.

En effet, de très nombreuses entreprises ont témoigné leur surprise et leur indignation à Editus en découvrant que le courrier ne provenait pas de leur société. Le courrier a été



adressé à un très grand nombre de professionnels. Editus demande à chacun de s'assurer de l'identité de l'émetteur de ce type de propositions peu scrupuleuses qui se sont multipliées depuis un an.

Plus grave, Editus a constaté que les documents comprennent des erreurs volontaires, comme l'absence d'un chiffre dans un numéro

de téléphone, ceci afin d'inciter le destinataire à renvoyer la demande d'inscription par fax retour. La signature du document implique l'acceptation des conditions de vente. Il est donc conseillé de ne pas renvoyer ce document sans une lecture attentive de ces informations. (Communiqué par Editus Luxembourg)

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2005

## Réforme de l'indemnité pécuniaire de maladie

**L**a loi du 21 décembre 2004 modifiant 1. le Code des assurances sociales et 2. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005. Elle entraînera une modification considérable des condi-

tions d'indemnisation des incapacités de travail des salariés.

L'objectif de l'Union des Caisses de maladie consiste à améliorer la gestion financière des absences pour cause de maladie des salariés de longue durée.

Parmi les modifications, on note plus particulièrement:

1. la limitation de la durée maximale d'indemnisation à 52 semaines au cours d'une période de référence de 104 semaines, quelle que soit l'origine de la maladie,

2. à partir du 1<sup>er</sup> mai 2005, le droit à l'indemnité pécuniaire est maintenu à condition que l'assuré ait été affilié pendant une période continue de six mois précédant immédiatement la désaffiliation,
3. retrait de l'indemnité pécuniaire de maladie après la 10<sup>e</sup> semaine d'incapacité de travail à défaut de présentation d'un rapport médical circonstancié par l'assuré.

Pour plus d'information: Chambre de Commerce, Espace entreprises,  
tél.: 42 39 39-330, e-mail: entreprises@cc.lu

## Fiscalité

# CHARGES SOCIALES

(situation au 1<sup>er</sup> janvier 2005, indice 636,26)

### Taux de cotisation

1. Branche d'assurance	Ouvriers			Employés			Indépendants
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'employé	
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%	16%
Assurance maladie	10,10%	5,05%	5,05%	5,60%	2,80%	2,80%	5,60%
Allocations familiales	1,7% <sup>(2)</sup>	-	-	1,7% <sup>(2)</sup>	-	-	0,6% <sup>(3)</sup>
Assurance accident	0,64 - 6%	0,64 - 6%	-	0,64 - 6%	0,64 - 6%	-	1,61% (0,66% <sup>(4)</sup> )
Santé au Travail	0,11% <sup>(5)</sup>	0,11%	-	0,11% <sup>(5)</sup>	0,11%	-	-
	0,105% <sup>(6)</sup>	0,105%	-	0,105% <sup>(6)</sup>	0,105%	-	-
	35 EUR <sup>(7)</sup>	35 EUR	-	35 EUR <sup>(7)</sup>	35 EUR	-	-
Assurance dépendance	1% <sup>(8)</sup>	-	1%	1% <sup>(8)</sup>	-	1%	1% <sup>(9)</sup>

(1) Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art. 10).

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1994, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(3) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(4) Travailleurs intellectuels indépendants.

(5) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service national de Santé au Travail (SNST) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(6) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(7) Uniquement pour les entreprises affiliées à l'association pour la santé du travail du secteur financier (ASTF) (cotisation fixe par salarié).

(8) 1% des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (366,69 EUR).

(9) 1% des rémunérations brutes.

### Minima et Maxima otisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	Le salaire social minimum qui est de 230,53 EUR à l'indice 100 soit 1.466,77 EUR à l'indice 636,26	5 fois le salaire social minimum c.-à-d. 7.333,85 EUR à l'indice 636,26
Assurance pension		
Allocations familiales	1.466,77 EUR pour les salariés de 18 ans accomplis	
Assurance accident	1.173,42 EUR pour les salariés de 17 à 18 ans	
Santé au Travail	1.100,08 EUR pour les salariés de 15 à 17 ans	
Assurance dépendance		

## ■ Niveau du salaire social minimum

Le salaire social minimum (cote d'application 636,26 de l'échelle mobile des salaires) est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005):

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, est fixé à **1.760,12 EUR** par mois.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionné(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'ensei-

Travailleur non qualifié		
Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de 18 ans	1.466,77 EUR	8,4784 EUR
17 à 18 ans	1.173,42 EUR	6,7828 EUR
15 à 17 ans	1.100,08 EUR	6,3588 EUR

2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
3. le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle

(CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré (disposition nouvelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997);

4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans la profession considérée;
5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique. ■

## Fiscalité

# Nouvelles dispositions fiscales

Les modifications apportées à la directive 90/434/CEE du 23 juillet 1990 concernant le **régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions** intéressant des sociétés d'Etats membres différents, ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne L 58 du 4 mars 2005, page 19.

Le texte intégral des modifications est reproduit sous:

[http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/L\\_058/L\\_05820050304fr00190027.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/L_058/L_05820050304fr00190027.pdf)

Par circulaire L.I.R. n° 105/8 (98/1) du 16 mars 2005, divers aspects de la **détermination du revenu net provenant de la loca-**

**tion de biens immobiliers bâtis faisant partie du patrimoine privé** sont analysés à la lumière de la jurisprudence récente en la matière:

- déductibilité des frais d'obtention,
- frais d'entretien et de réparation
- amortissement,
- dépenses d'investissement,
- valeur locative de l'habitation, occupée par le propriétaire,
- amortissement en cas de location d'immeubles meublés, etc.

La note de service L.I.R./N.S. n° 98/1 du 13 janvier 1995 est remplacée par la circulaire sous rubrique. Le texte intégral est reproduit sous:

[http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/LIR\\_105-8.pdf](http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/LIR_105-8.pdf)

[http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/LIR\\_105-8\\_LIR\\_NS\\_98-1.pdf](http://www.impotsdirects.public.lu/legislation/legi05/LIR_105-8_LIR_NS_98-1.pdf)

### Convention Luxembourg-Malaisie

La date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, vient d'être publiée au Mémorial, Recueil de Législation, sous:

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2005/0311603/0311603.pdf>

# Projets de loi

## soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

### ■ **Ministère de la Santé**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 29 avril 1999 établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. (2922MCH)

Avant-projet de loi modifiant l'article 16 de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments. (2926MCH)

### ■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (2923BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 7 du règlement grand-ducal du 17 mars 1998 portant application de la directive 96/62/CE du Conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. (2929BJE)

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive

2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. (2930BJE)

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets. (2931BJE)

### ■ **Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Projet de loi portant approbation

- de la convention portant création d'une Agence spatiale européenne, faite à Paris, le 30 mai 1975 et du Règlement intérieur du Conseil de l'ASE;
- de l'Accord entre les Etats parties à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale européenne concernant la protection et l'échange d'informations classifiées, fait à Paris, le 19 août 2002;
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence spatiale européenne relatif à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Convention portant création de l'Agence spatiale européenne et des clauses et conditions s'y

rapportant, fait à Paris, le 6 mai 2004. (2924BJE)

### ■ **Ministère de l'Economie**

Projet de règlement grand-ducal relatif au droit de suite. (2925BJO)

### ■ **Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**

Projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.

Projet de règlement grand-ducal portant sur l'organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire.

Avant-projet de règlement grand-ducal constituant les jurys des épreuves communes dans le cadre de l'évaluation des enseignements des lycées et des lycées techniques. (2927TRO)

### ■ **Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission prévue à l'article 13 de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes. (2928MCH)

# Propositions de l'UEL en faveur de l'Emploi et de

**L**es dix domaines d'action proposés en fin du rapport Fontagné forment une base de discussion pertinente et constituent un point de départ pour le futur plan d'action national en faveur de l'emploi et de l'innovation que le Gouvernement se propose de finaliser pour la fin de l'année 2005. Les propositions de l'UEL à ce vaste plan d'action national couvrent les trois grands volets «Emploi», «Innovation» et «Environnement et Energie», à l'instar de la stratégie de Lisbonne. Cette partie II-A résume la contribution de l'UEL au volet «Emploi» de ce plan d'action. Elle sera suivie dans la prochaine édition d'une partie II-B qui reprendra les propositions de l'UEL concernant les volets «Innovation» et «Environnement et Energie».

## ■ La dimension «Emploi»

L'UEL est d'avis que la dimension «emploi» est bien plus vaste que ce qu'on entend habituellement par ce terme. En effet, pour qu'il y ait création d'emplois, il faut au préalable réunir de nombreux éléments et respecter plusieurs conditions.

De prime abord, les fondamentaux macroéconomiques doivent être sains, de façon à permettre la production de biens et de services au moyen des facteurs de production à un prix déterminé par l'offre et la demande sur un marché déterminé. Ainsi en terme d'emploi, le facteur de production «travail» a un coût (le salaire) et un rendement (la productivité) pour le producteur.

Pour la gouvernance économique, cela revient à contrôler les



coûts de production au moyen de la modération salariale et de la baisse des charges administratives qui pèsent sur les entreprises. Par ailleurs, l'augmentation de la productivité est tributaire des facteurs éducation, formation, innovation et progrès technologique. Ce sont ces corollaires de la productivité en termes d'emploi qui font l'objet de l'analyse ci-après.

### 1.1. Préparation optimale des jeunes à la vie en société et à la vie active

Pour être compétitif, un pays est tributaire d'un système d'enseigne-

ment et de formation performant qui tient compte des besoins spécifiques de son économie. L'UEL partage le constat du professeur Fontagné en ce qui concerne les «performances médiocres» du système scolaire luxembourgeois et donc le niveau de formation de la population résidente.

L'UEL est consciente, d'une part, de la complexité inhérente à toute politique d'enseignement et, d'autre part, de la durée nécessaire à l'évaluation de ses impacts et à la mise en place conséquente d'une réforme en la matière. C'est la raison pour laquelle elle propose des mesures pouvant être introduites rapidement:

# pour le Plan d'action national l'Innovation

## – La dimension «Emploi»



Pour être compétitif, un pays est tributaire d'un système d'enseignement et de formation performant qui tienne compte des besoins spécifiques de son économie.

**A**lors que la dernière édition du Merkur reprenait les commentaires de l'UEL par rapport à l'analyse du professeur Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la deuxième partie est consacrée à ses propositions pour le Plan d'action national en faveur de l'emploi et de l'innovation, telles qu'elles ont également été discutées à la réunion du Comité de Coordination Tripartite du 3 février 2005.

- éveiller auprès de l'écolier le besoin d'un apprentissage permanent et tâcher d'intégrer les jeunes immigrés dans le tissu économique et social, en les aidant à acquérir une qualification professionnelle;
- former les élèves aux meilleures méthodes d'accès à la connaissance;
- alléger les contenus des programmes scolaires pour les ramener à un enseignement de base plus efficace;
- créer une structure scolaire adéquate pour les enfants qui ne résident que quelques années au Grand-Duché;
- valoriser le statut des enseignants en y intégrant des instruments d'évaluation et de motivation en vue d'augmenter la qualité de l'enseignement et de développer les compétences des ressources humaines affectées à ce domaine;
- accorder une certaine autonomie budgétaire et de gestion aux établissements d'enseignement, dans le respect de standards nationaux communs;
- intégrer dans le système éducatif un benchmarking international du type de tests internationaux (exemple: PISA «Programme for International Student Assessment» de l'OCDE pour les étudiants), s'assurer que tous les acteurs impliqués soient dorénavant préparés à la participation à ces tests et veiller à en tirer les conséquences décou-

lant des résultats de ce *benchmarking*.

L'UEL considère par ailleurs qu'une réforme du système d'éducation devra nécessairement être accompagnée d'une modification fondamentale du système d'orientation scolaire et professionnelle qui, selon l'étude OCDE «PISA», est défaillant. Elle est d'avis que l'orientation devra entraîner que, surtout au niveau du cycle inférieur, les jeunes ne soient plus orientés en fonction de leurs échecs scolaires, mais en fonction de leurs aptitudes et de leurs intérêts.

### 1.2. Formation et motivation des moins qualifiés

Selon l'UEL, les propositions du professeur Fontagné en matière de formation s'adressent surtout aux jeunes qui intègrent le marché du



travail et aux jeunes faiblement qualifiés. Les mesures envisagées doivent avoir comme objectif de rendre ces personnes aptes au marché du travail et de les doter des aptitudes et des compétences de base qui font actuellement trop souvent défaut auprès de cette catégorie de la population active. En effet, les trois quarts des nouveaux emplois créés sont occupés par des demandeurs d'emploi non résidents, qui semblent plus aptes pour les postes proposés, mais également plus motivés et plus flexibles que les demandeurs d'emploi résidents.

L'UEL estime que la proposition du chèque formation n'est viable que si sa réalisation pratique demeure dans un cadre limité, sinon elle deviendra rapidement ingérable. En outre, le concept pourrait utilement être intégré dans celui qui est à la base de l'accord signé par les partenaires sociaux concernant l'accès individuel à la formation professionnelle continue. Ce dernier repose sur cinq mesures qui visent à faciliter l'accès à la formation: l'introduction d'un congé sans solde et d'un congé formation, la modulation, le cas échéant, des règlements des horaires mobiles, la réforme du contrat de travail à temps partiel et la définition d'un régime légal pour les comptes épargne temps.

Par ailleurs, l'UEL estime qu'avant de dispenser un chèque formation, il est impératif de mieux former les jeunes et de reconnaître l'importance de l'apprentissage dont la mission principale est la promotion des aptitudes et le développement des facultés des élèves et des apprentis par une forme d'enseignement qui conjugue une formation pratique en entreprise et un enseignement théorique en milieu scolaire.

Ainsi l'UEL plaide entre autres pour une adaptation de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet primaire le soutien et le développement de la formation professionnelle continue au Luxembourg. Cette adaptation contribuerait à encourager les entreprises à investir dans la formation

professionnelle continue. Elle préconise également une réforme rapide et en profondeur de l'Administration de l'Emploi – ADEM, dont la gestion devrait être plus proche de celle d'une entreprise privée et dont le système des conseillers en entreprises devrait être renforcé.

### 1.3. Instauration d'un Salaire Minimum Formation

*Selon le professeur Fontagné, la «trop grande proportion de salariés payés [au salaire social minimum (SSM)] traduit un dysfonctionnement du marché du travail, et exclut de l'emploi les travailleurs dont la productivité est la plus faible, c'est-à-dire inférieure au niveau du salaire minimum».*

L'analyse du professeur Fontagné démontre qu'au Luxembourg le système du SSM s'est écarté de son objectif redistributif pour poser non seulement des problèmes de compétitivité au sein de la Grande Région à des activités ayant recours à une forte main d'œuvre non qualifiée (commerce, bâtiment, ...), mais encore pour aggraver les problèmes d'employabilité des résidents au Luxembourg avec une portée néfaste pour la cohésion sociale.

Dans son rapport, le professeur Fontagné propose d'instaurer un Salaire Minimum Formation (SMF) pour assurer l'employabilité des salariés les moins qualifiés et donc des moins productifs. Le SMF à charge de l'entreprise sera de 60% pour une charge de travail équivalant à 4/5<sup>e</sup> du temps de travail normal. La différence serait versée par l'Etat sur production d'un certificat de participation à une formation qualifiante pendant le 1/5<sup>e</sup> du temps restant. Ainsi le salarié travaillerait 80% du temps en entreprise. Cette période de temps serait rémunérée par l'entreprise à 80% du SSM (dont 75% à charge de l'employeur et 25% à charge de l'Etat), les 20% du temps restant seraient consacrés à une formation qualifiante financée par l'Etat sous forme de chèque formation.

Les propositions du professeur Fontagné ont l'avantage de lier les éléments négatifs du coût du travail des moins qualifiés à une amélioration de leur qualification et par conséquent à une augmentation de la productivité et de la compétitivité sans toucher au niveau du SSM.

L'UEL estime qu'une baisse du coût du SSM à charge des employeurs est une condition sine qua non pour rétablir la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, qui se trouvent le plus souvent exposées à une forte concurrence de la part des entreprises de la Grande Région. De plus, un SSM sensiblement plus élevé au Luxembourg que dans les pays limitrophes est un incitatif puissant pour les frontaliers non formés pour chercher un emploi au Luxembourg.

En tout état de cause, l'UEL exige une abolition pure et simple des agencements et automatismes intégrés dans le système du salaire social minimum, tel le salaire minimum pour qualifiés et les ajustements périodiques. Ces systèmes font qu'une partie de plus en plus importante de salariés sont rémunérés suivant des conditions hors-marché.

### 1.4. Modulation de l'échelle mobile par un crédit formation

Le rapport du professeur Fontagné met en exergue les effets néfastes de l'indexation automatique des salaires qui est contraire aux règles économiques élémentaires. En effet, ce ne sont pas les prix qui fixent les salaires, mais bien la productivité et le partage de la valeur ajoutée. Comme l'UEL, il est d'avis que la perception des avantages qui consistent dans le maintien du pouvoir d'achat et de la paix sociale est excessive tandis que les désavantages économiques prévalent largement. Ainsi, le système de l'échelle mobile des salaires est contre-productif.

L'UEL estime que le problème primaire du système résulte du fait d'une inflation élevée au Luxem-

# Envie de créer **votre** entreprise ?

Le réseau interrégional  
**1,2,3,GO** vous aide  
gratuitement à élaborer  
votre plan d'affaires.



Déposez vos projets innovants à tout moment sur:

[www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)



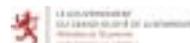
Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.

# 1, 2, 3, GO pour bien démarrer

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A. | Luxcontrol



Codex – Format S.à r.l. – Entreprises Magazine

Brasserie Nationale Bofferding S.A. | Caves Bernard Massard S.A. | Cératizit | Fiduciaire Weber et Bontemps Sarl | Goodyear S.A. | Heintz van Landewyck Sarl | Office Ernest T. Freylinger S.A. | Paul Wurth | Sacred Heart University | Soteg S.A. | Telindus | CA2M | Ministerium Rheinland-Pfalz | Grand-Nancy

bourg par rapport aux pays voisins, ce qui aggrave l'impact du système de l'échelle mobile des salaires au Luxembourg sur la compétitivité des entreprises, d'autant plus que cette inflation n'est souvent pas importée, mais est en grande partie «faite maison». Elle alourdit considérablement les coûts de production des entreprises, respectivement stimule l'inflation en enclenchant un cercle vicieux coût – salaires – compétitivité. Dans ce contexte, l'UEL considère comme acquis que les récentes hausses de la TVA sur les essences et le tabac seront neutralisées dans l'échelle mobile des salaires.

De manière générale, l'UEL plaide pour:

- l'introduction d'une véritable politique en matière de contrôle de l'inflation;
- la limitation de l'adaptation des salaires à l'indice du coût de la vie à 1,5 fois le salaire social minimum. Cette limitation donnerait à l'échelle mobile une vocation sociale alors qu'elle garantirait aux couches sociales les plus touchées par l'évolution du coût de la vie le maintien du pouvoir d'achat;
- l'introduction ou l'adaptation des instruments à disposition du Gouvernement pour suspendre l'application de l'échelle mobile des salaires pour le cas où les efforts de limiter le niveau d'inflation n'aboutiraient pas.

La proposition du professeur Fontagné va dans le sens d'une modulation de l'échelle mobile des salaires. Il propose de maintenir le système actuel de l'indexation pour les salaires inférieurs à 110% du SSM et de lisser les évolutions jusqu'à un certain point par une méthode dégressive. Au-dessus de ce seuil, les augmentations de salaire dues à l'indexation seront capitalisées dans un compte individuel d'épargne formation approuvé par l'entreprise, mais indépendant de celle-ci afin d'assurer la mobilité des salariés.

L'UEL est d'avis que cette proposition est intéressante dans la mesure où elle comporte un incitatif pour les salariés rémunérés au-dessus du SSM de suivre des formations et pour les entreprises de faire participer leurs salariés à des mesures de formation, ce qui aura comme effet d'augmenter leur productivité.

Toujours est-il que la proposition du professeur Fontagné ne résout pas le problème de l'indexation automatique des salaires qui continue de peser sur les entreprises luxembourgeoises et donc de grever leur compétitivité.

### 1.5. Contrôle de l'évolution des dépenses de protection sociale

Afin de maintenir un système de protection sociale équitable et de garantir la cohésion sociale, il faut au préalable s'assurer que les entreprises peuvent travailler de manière compétitive, condition sine qua non pour qu'elles puissent créer la richesse à distribuer par après. Un élément important dans ce contexte sont les charges patronales destinées à la sécurité sociale. Selon l'UEL, la compétitivité des entreprises est menacée dès que le système de protection sociale sort des limites des possibilités du financement à long terme.

Or l'UEL constate que tant le régime des pensions que l'assurance maladie rencontrent dès à présent et rencontreront à l'avenir des problèmes de financement. Avant de rechercher de nouvelles sources de financement, il y a lieu de confirmer l'accord tripartite selon lequel les cotisations sociales ne seront plus augmentées. Il faut également procéder à un contrôle plus sévère de la progression des dépenses de l'assurance maladie. Enfin, de nouvelles prestations ou une hausse des pensions à charge du système de pension ne doivent plus être introduites.

En ce qui concerne l'assurance pension, l'UEL renvoie à sa demande au professeur Fontagné de compléter son tableau de bord par un indica-

teur mesurant la soutenabilité financière à long terme du régime de pensions luxembourgeois.

Dans le souci de garantir la pérennité du système national d'assurance pension, l'UEL recommande au Gouvernement des mesures correctrices dans le but de les intégrer dans son Plan d'action national:

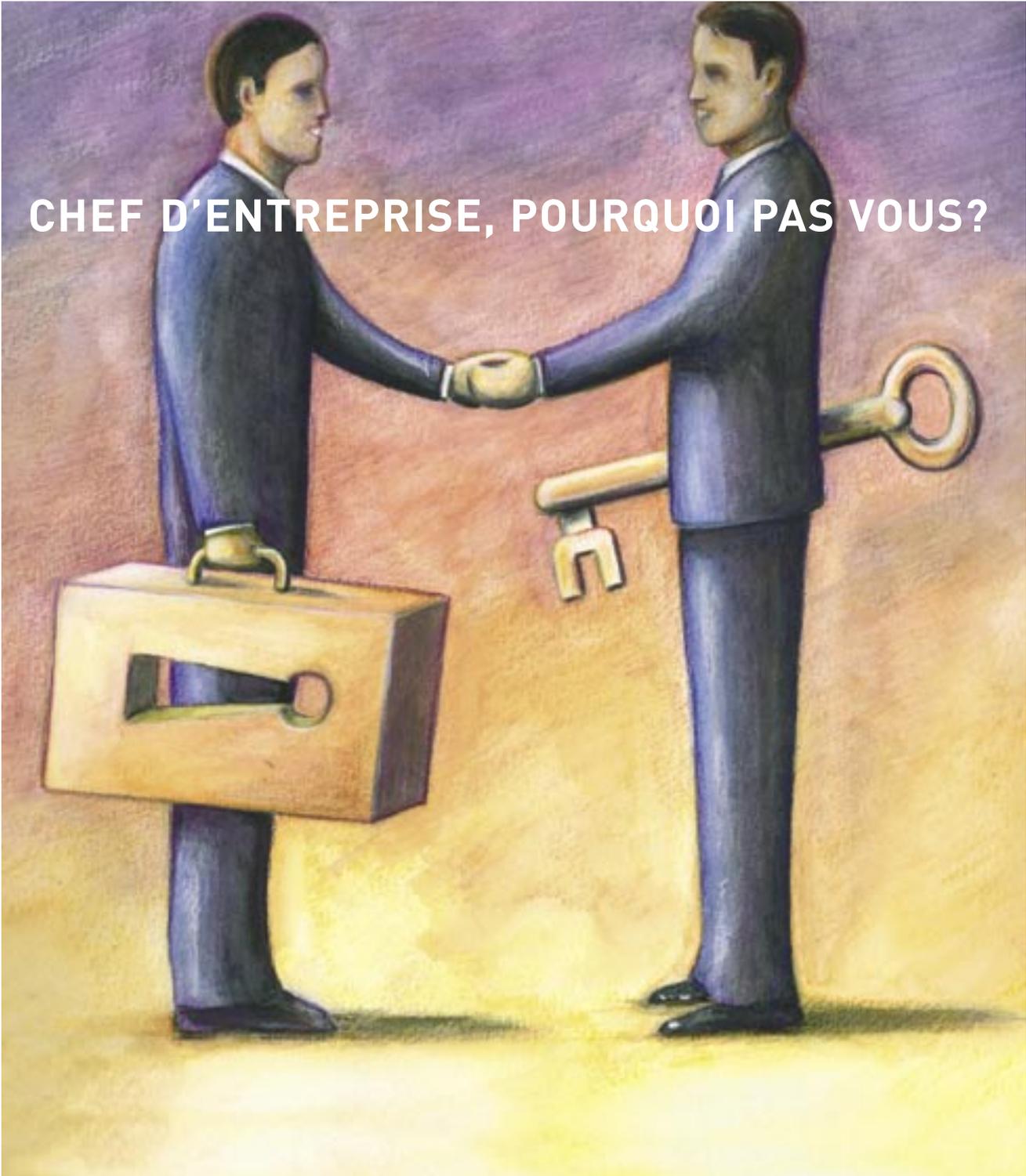
- mieux cibler les dépenses de sécurité sociale et les transferts sociaux;
- tenir compte des futurs effets de la dette sociale cachée sur les comptes de la sécurité sociale;
- garantir le financement à long terme du système d'assurance pension, tout en excluant une hausse des taux de cotisation et du plafond cotisable.

### 1.6. Ouverture de la fonction publique

Selon le professeur Fontagné, «le plurilinguisme n'est pas un argument suffisant pour fermer la fonction publique».

L'UEL recommande au Gouvernement:

- d'élargir l'ouverture de la fonction publique nationale aux ressortissants communautaires. Cette ouverture permettrait de décloisonner le marché du travail et de permettre une meilleure allocation des ressources humaines, avec des compétences diverses, au sein de la société luxembourgeoise, alors qu'actuellement une grande majorité de nationaux sont employés auprès du secteur public et une grande majorité de non-nationaux (résidents et frontaliers) travaillent dans le secteur privé tout en finançant les rémunérations élevées de la fonction publique;
- de prendre ses responsabilités et de contribuer au maintien de la compétitivité de l'économie à travers une politique salariale modérée dans la fonction publique. Actuellement, de nombreuses entreprises privées souffrent du fait que des travailleurs qualifiés, formés



CHEF D'ENTREPRISE, POURQUOI PAS VOUS?

Vous voulez créer une entreprise? L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce vous conseille et vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet. **Pour tout renseignement, contactez l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce : 7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: [+352] 42 39 39 - 330 • Fax. [+352] 43 83 26 • e-mail: entreprises@cc.lu**

**ESPACE  ENTREPRISES**

VOTRE PARTENAIRE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE  
AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG**

## NOTES

L'UEL regroupe les organisations suivantes:

- Association des Banquiers et Banquiers, Luxembourg
- Association des Compagnies d'Assurances
- Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
- Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
- Confédération Luxembourgeoise du Commerce
- Fédération des Artisans
- Fédération des Industriels Luxembourgeois
- Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

par elles, sont drainés après coup vers des emplois statutaires à cause d'une rémunération plus élevée dans la fonction publique, non compatible avec le niveau salarial soumis aux lois du marché du secteur privé.

### 1.7. Attirance des compétences étrangères

En matière de disponibilité de main d'œuvre étrangère compétente, la position du professeur Fontagné a le mérite de la clarté et de la simplicité: le Luxembourg *n'a aucune raison de se joindre aux pays membres décidant de bloquer temporairement l'immigration en provenance des pays de l'élargissement*. Au contraire, il recommande aux pouvoirs publics d'adopter une politique active en matière d'immigration en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et des pays tiers.

L'UEL appelle régulièrement les pouvoirs publics à mettre en œuvre un certain nombre de mesures simples qui permettraient aux entreprises de mobiliser rapidement et sans entrave les ressources humaines nécessaires au développement de l'activité économique.

L'UEL continue d'encourager le Gouvernement à adopter une politique d'immigration qui tienne compte des besoins de l'économie et à simplifier et à accélérer les procédures en matière d'obtention des permis de travail pour les ressortissants de pays tiers à l'UE et à l'EEE.

A l'heure actuelle, le Gouvernement projette de moderniser les lois de 1972 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Dans le cadre de ce travail législatif, il conviendra de tenir fortement compte des recommandations du professeur Fontagné.

### 1.8. Modification de l'équilibre de l'économie politique

Le professeur Fontagné relève un problème structurel fondamental de l'organisation socio-économique luxembourgeoise qui est la dissociation entre participation au marché du travail et expression politique. Selon le professeur Fontagné, *«la situation dans laquelle l'essentiel de la dynamique de l'emploi repose sur les salariés migrant ou commutant, alors que le vote est concentré sur les inactifs ou les actifs de la sphère publique est totalement original»*.

La situation dans laquelle seulement 20% des actifs du secteur privé

bénéficient du droit de vote, alors que 80% des actifs dans le secteur public peuvent voter n'est évidemment pas une société dans laquelle les réformes peuvent être adoptées équitablement pour tous les secteurs de l'économie. De ce point de vue, les entreprises attendent un signal fort de la part des pouvoirs publics. L'ouverture accrue de la fonction publique aux ressortissants communautaires est une première mesure indispensable.

Au-delà, il est important de modifier le droit de la nationalité. La reconnaissance de la double nationalité permettrait de mieux intégrer les nombreux étrangers installés de longue date au Luxembourg, tout en reconnaissant leur attachement affectif à un autre pays.

Enfin, il est nécessaire d'accroître la participation politique des populations étrangères qui résident au Luxembourg. L'introduction de la double nationalité est un pas dans cette direction. Mais au-delà de cette réforme, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates afin d'encourager la participation politique des populations étrangères résidentes. (Communiqué par l'UEL)

Suite dans le prochain numéro: «Compétitivité de l'économie luxembourgeoise (II-B): Propositions de l'UEL pour le Plan national en faveur de l'emploi et de l'innovation» – Les dimensions «Innovation» et «Environnement et Energie»

## Industrie

# Priorité aux qualifications techniques de niveau élevé

**L**a FEDIL, engagée dans la voie de la prévention du chômage par une politique de formation axée sur les besoins des entreprises, vient de réitérer, avec certains partenaires institutionnels, une enquête menée jusqu'ici à trois reprises –

en 1997/98, 2000/01 et 2002/03 – afin de mieux cerner les besoins des entreprises et, partant, parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation. Il s'agit de s'assurer que la formation professionnelle initiale permette aux

jeunes d'acquérir les qualifications recherchées dans le futur, compte tenu d'une évolution technologique fulgurante.

Afin de déterminer les besoins en qualification, les entreprises des secteurs couverts par l'enquête

*L'industrie continue à offrir de grandes possibilités d'embauche dans une série de qualifications, notamment pour agents de fabrication tous niveaux, mécaniciens et ingénieurs*



(industrie agroalimentaire, boissons et tabac; sidérurgie et transformation des métaux; industrie chimique et parachimique/produits minéraux non métalliques; bâtiment et travaux publics) ont été interrogées sur leurs prévisions d'embauche dans un avenir rapproché de 2 ans.

L'enquête met en évidence des tendances claires. Les résultats de l'enquête montrent qu'il y a de grandes possibilités d'embauche dans une série de qualifications, notamment pour agents de fabrication tous niveaux, mécaniciens et ingénieurs. Par ailleurs, les entreprises ayant participé à l'enquête prévoient de nouvelles embauches dans les 2 années à venir, principalement (76%) dans les qualifications techniques et les professions de la production.

Autre constat: les entreprises souhaitent des niveaux de formation élevés. A titre d'exemple, elles envisagent le recrutement d'agents de fabrication, dont 40% de niveau CATP ou supérieur. C'est une information importante pour les responsables de la formation. Finalement, le fait que 40% des postes à pourvoir sont des emplois nouvellement créés est le reflet d'une attitude positive de la part des dirigeants d'entreprise.

L'enquête réalisée servira d'indicateur précieux aux jeunes et à

leurs parents, au corps enseignant ainsi qu'aux services d'orientation scolaire et professionnelle afin de connaître les qualifications recherchées à l'avenir. Elle permet par ailleurs à tous les acteurs impliqués d'adapter davantage la politique de la formation professionnelle à la réalité économique.

Plusieurs partenaires, tant privés que publics, ont collaboré à ce projet: la FEDIL, la Chambre de commerce, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi que l'Administration de l'emploi (ADEM). Le projet a, par ailleurs, bénéficié du concours de l'Union européenne à travers le programme LEONARDO DA VINCI et la cellule EURES de l'ADEM (partenariat ADEM - CEPS/INSTEAD).

L'objectif de l'enquête était double: d'abord guider les jeunes et leurs parents vers une orientation scolaire et professionnelle correspondant aux besoins du marché, et puis, apporter une information aux pouvoirs publics et aux professionnels de la formation pour assurer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les formations à dispenser.

L'enquête a montré que, dans le secteur de l'industrie, il existe toujours une offre importante d'emplois dans les professions techniques de niveau CATP (Certificat d'aptitude

technique et professionnelle) et de l'ingénieur. C'est pourquoi la FEDIL, de concert avec ses partenaires, a pris la décision de continuer les efforts de promotion de l'apprentissage industriel en vue d'orienter les jeunes vers un emploi stable dans les entreprises luxembourgeoises et d'assurer aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, une série de publications ont été éditées, en partenariat avec la Chambre de commerce, la Chambre de travail et le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, afin de donner un aperçu général sur les principaux secteurs industriels, sur les voies de formation menant au CATP et sur le champ d'activité des travailleurs qualifiés dans les entreprises.

Parmi les différentes voies de formation, l'accent a été mis sur l'apprentissage en entreprise, sous le couvert d'un contrat d'apprentissage, accompagné d'un enseignement professionnel et général auprès d'un lycée technique. Cette voie de formation présente un certain nombre d'avantages pour les filles et les garçons et permet une intégration directe dans le monde du travail.

Des plaquettes spécifiques présentent plus en détail chacune des professions les plus recherchées par les entreprises. Ainsi, la farde générale sur l'apprentissage est accompagnée d'une plaquette consacrée aux profes-

sions de mécanicien industriel et de maintenance, de mécanicien d'usinage, d'électronicien en énergie et de mécatronicien.

A relever, en outre, la publication réalisée en 2004 par le CEDIES (Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supé-

rieur) en collaboration avec la FEDIL et ses membres sur «Les métiers techniques et scientifiques dans l'industrie». ■

L'étude 2005 sur les qualifications de demain dans l'industrie ainsi que la publication du CEDIES sont disponibles auprès des différents partenaires respectivement peuvent être consultées sous [www.fedil.lu](http://www.fedil.lu) (Rubrique «Publications - Presse - Positions»)

### Groupement des syndicats professionnels

## Gestion des déchets: les syndicats professionnels s'informent

**D**ans leur mission de mandat, les syndicats de copropriétés doivent entre autres organiser la vie quotidienne d'une copropriété, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien. Parmi ces tâches figure également la gestion des déchets.

Dans ce contexte, le 25 février dernier, les syndicats membres du GSPL (Groupement des Syndicats Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg) se sont rendus sur le site de la société Hein SA de Bech-Kleinmacher, afin de s'informer sur les différentes façons de gérer les déchets dans les copropriétés.

Des représentants du Service Hygiène de la Ville de Luxembourg, de la SuperdreckKëscht et de Valorlux ont fourni de nombreuses explications aux syndicats professionnels présents et répondu aux questions relatives aux cas pratiques qui font partie de la vie courante des résidences: enlèvement



de déchets encombrants, de déchets extraordinaires (piles, couleurs synthétiques, médicaments), de déchets plastiques etc.

Après les différents exposés, les participants ont eu l'occasion de visiter l'installation de triage des déchets Valorlux exploitée par la société HEIN SA.

Grâce à ce type de journées d'information, les syndicats membres du

GSPL bénéficient d'une mise à jour régulière et indispensable de leurs connaissances, ce qui leur permet de prêter un service de haute qualité à leurs clients, c.-à-d. aux copropriétaires. «Le syndic, votre allié», tel est d'ailleurs le slogan du groupement.

Le GSPL (Groupement des syndicats professionnels du Grand-Duché de Luxembourg), est une association regroupant des professionnels de la gestion immobilière. Créée en octobre 1998, et affiliée à la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce), elle a pour objectif de mieux servir les copropriétés par le partage des expériences, des compétences et du savoir-faire de chacune des sociétés affiliées. Elle propose à ses adhérents un lieu d'échange d'informations, notamment dans le cadre de formations centrées sur l'activité de la profession. La liste des cabinets de gestion immobilière membres du GSPL est disponible sur [www.gspl.lu](http://www.gspl.lu). ■



# Contribution de l'industrie au fonds de compensation électricité: cri d'alarme de la FEDIL

La Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL) constate qu'une hausse substantielle de la contribution au fonds de compensation électricité, servant de financement aux programmes de promotion de la cogénération et des énergies renouvelables, vient d'être facturée pour le mois de janvier 2005 aux consommateurs de tension moyenne 20 kilovolts (kV).

Compte tenu du fait que cette hausse affecte particulièrement plusieurs dizaines d'entreprises industrielles intensives en consommation d'énergie électrique, la FEDIL ne peut que marquer son désaccord face au système actuel d'alimentation du fonds de compensation électricité.

En effet, cette hausse engendrant dans plusieurs cas une augmentation non négligeable du coût de production, intervient à un moment où les entreprises se voient confrontées à une concurrence de plus en plus assidue et où la compétitivité est déjà sérieusement affectée par l'évolution des coûts salariaux.

Pour rappel: le fonds de compensation a été créé en 2000 dans le cadre de la mise en place de la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité. Dès sa création, la FEDIL, à maintes reprises, a mis en garde contre le risque manifeste de perte de compétitivité, au niveau de la plupart des branches de l'industrie grande et moyenne, causé par le mécanisme de financement du fonds de compensation.

Au-delà, la FEDIL tient à souligner que l'énergie électrique remplace de plus en plus l'énergie fossile en tant que facteur de production. Cette tendance se confirmera sans doute



La FEDIL rappelle que des tarifs d'électricité compétitifs détermineront largement l'avenir de la politique de diversification et de développement industriels

au cours des années à venir dans la mesure où les engagements liés à la transposition du protocole de Kyoto portent sérieusement entrave à tout nouveau développement industriel engendrant une consommation accrue d'énergies fossiles. Il en résulte que des tarifs d'électricité compétitifs détermineront largement l'avenir de la politique de diversification et de développement industriels.

Sur base de ces considérations, la FEDIL demande que les surcoûts provoqués par la hausse des dépenses du fonds de compensation pour l'exercice 2005 soient pris en charge par le budget de l'Etat. Elle invite par ailleurs les décideurs politiques à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, une réforme du fonds de compensation et à redéfinir la taxation de la consommation industrielle d'électricité.

Dans le même ordre d'idées, la FEDIL constate que la dérogation accordée à l'époque aux consommateurs de haute tension (65 kV) s'est avérée être une mesure en faveur de la pérennité de plusieurs secteurs industriels concernés.

Il va sans dire que les décisions à prendre en matière de réforme de financement du fonds de compensation devront tenir compte des contraintes de compétitivité de l'industrie, de son intensité énergétique et des efforts considérables en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie consentis jusqu'ici par l'industrie dans le cadre des accords volontaires énergie conclus entre, d'un côté, les ministères de l'Environnement et de l'Economie et, de l'autre, la FEDIL. (Communiqué par la FEDIL)

## Internet

Nouveau site pour la **FEMACO**

Le nouveau site de la Fédération luxembourgeoise des Négociants en Matériaux de Construction (FEMACO) peut être consulté sous [www.femaco.lu](http://www.femaco.lu). Son but est d'être une plate-forme du commerce du négoce en matériaux de construction et du bricolage. Le site dispose d'un système de recherche, qui permet d'afficher les

entreprises membres de la FEMACO, soit par l'index des firmes, soit par localité. L'internaute accède ainsi à une carte de visite contenant toutes les coordonnées utiles pour contacter le revendeur de son choix.

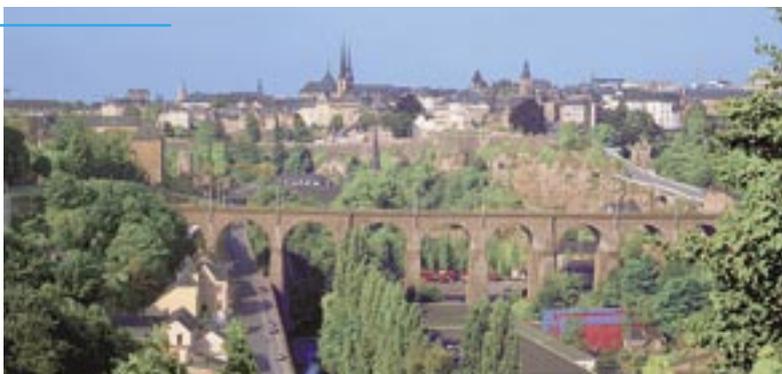
Il est également possible d'effectuer une recherche en fonction du type de matériau à acquérir ou du genre de travaux à effectuer.

La rubrique «Comité et historique» permet d'en savoir plus sur cette fédération fondée en 1935. Finalement, la rubrique «Membres d'honneurs» comporte la liste des membres d'honneurs (fournisseurs) qui chaque année soutiennent la Femaco tant financièrement que moralement. (Communiqué par la Femaco)

## Ville de Luxembourg

**City-Manager:** La clc insiste sur un dialogue permanent avec le secteur

La Ville de Luxembourg dispose désormais d'un city-manager



La clc félicite la Ville de Luxembourg de sa décision de nommer un City-Manager. La Ville transpose ainsi une des principales recommandations de l'étude sur la compétitivité du commerce urbain commanditée par le Ministère des Classes Moyennes et publiée en 1999. De l'avis de la clc, il s'agit d'une fonction indispensable à une gestion moderne d'une ville. Depuis 1997, la clc a en effet souvent fait la promotion de ce concept par le biais d'articles ou de conférences.

Le concept du «city-management», souvent aussi appelé «city marke-

ting», a déjà fait ses preuves dans plusieurs centaines de villes européennes. Il convient cependant de préciser qu'il s'agit d'un aspect isolé d'une démarche plus globale, et plus particulièrement d'une stratégie qui définit le positionnement d'une ville dans un contexte de concurrence entre communes, villes et régions.

Dans le cadre d'un concept global, il faut s'attaquer à tous les problèmes d'une ville: la revalorisation des façades, des heures d'ouvertures coordonnées, le bon «mix» commercial, le stationnement, la sécurité, la propreté...

Vu l'importance de cette fonction, mais aussi la complexité des tâches sur le plan conceptuel, organisationnel et relationnel, la clc souhaite que tous les acteurs offrent leur pleine collaboration à M. Romain Modert.

Mais il est tout aussi important que le city-manager soit constamment à l'écoute des acteurs et cultive le dialogue permanent avec les représentants légitimes du commerce sur le plan local et national, c'est-à-dire l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg et la clc.

En effet, l'implication directe des commerçants est primordiale, d'abord il ne faudra pas suivre le mauvais exemple de la Ville de La Louvière en Belgique, qui avait donné aux commerçants un rôle purement honorifique.

Ensuite, il est important d'éviter les faux remèdes, comme l'introduction de grandes enseignes commerciales, type «FNAC», dont la venue est déjà annoncée par le city-manager, qui créeront certes une extension de l'offre pour le consommateur, du

moins sur le court terme, car il ne faudra pas ignorer l'impact que ces enseignes auront sur le commerce

traditionnel réduisant potentiellement une offre diversifiée actuelle au profit d'une offre monolithique

demain. Nos sincères vœux de réussite tant à ce projet ambitieux qu'à M. Modert. (communiqué par la clc) ■

## Hôtellerie et gastronomie

# L'Horesca honore ses membres

Comme tous les ans, Horesca, la fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché, a profité de son dîner de gala pour honorer ses membres les plus anciens. Au Casino 2000 à Mondorf-les-Bains, le président Norbert Schmitt a pu féliciter de nombreux exploitants en leur remettant le traditionnel «diplôme Horesca». Cette reconnaissance vaut pour l'exploitation d'un établissement depuis un nombre considérable d'années et les lauréats 2005 sont:

Monsieur Ramiro Gomes de Almeida, cafetier depuis 15 ans à Luxembourg, Monsieur Francis Dimmer, hôtelier depuis 18 ans à Wallendorf, Monsieur Robert Schmit, restaurateur depuis 20 ans à Roodtsur-Syre, Monsieur et Madame Minicucci-Hermann, hôteliers-restaurateurs depuis 20 ans à Ettelbruck, Monsieur Luc Muller, hôtelier-restaurateur depuis 22 ans à Buederscheid, Monsieur Jeannot Kremp, restaurateur depuis 25 ans à Luxembourg, Monsieur et Madame Lucien Gindt-Tholl, hôteliers-restaurateurs depuis



25 ans à Clervaux, Monsieur Vic. Weber, hôtelier-restaurateur depuis 25 ans à Wiltz, Monsieur et Madame Joaquim et Mariana Ramos, cafetiers depuis 25 ans à Esch/Alzette, Monsieur Guy Philipp, hôtelier-restaurateur depuis 30 ans à Roeser, Monsieur Lucien Houdremont, hôtelier-restaurateur depuis 30 ans à Remich, Monsieur Franky Steichen, restaurateur depuis 30 ans à Howald, Madame Gerty Koerber, restauratrice

depuis 34 ans à Bertrange et Madame Anna Hoffmann, cafetière depuis 55 ans à Olingen.

On compte à Luxembourg 1.253 cafés, 926 restaurants et 305 établissements d'hébergement. Plus de 13.000 personnes travaillent dans le secteur Horesca réalisant un chiffre d'affaires de 883 millions d'euros (source Statec pour 2002). Plus d'informations sous [www.horesca.lu](http://www.horesca.lu). ■

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECOURVEMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/ depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



## EN BREF

### Caves Bernard-Massard Médaille d'or pour la Cuvée de l'Écusson Millésimée 2002



Les Caves Bernard-Massard ont de été couronnées de succès lors de la 11<sup>e</sup> édition des Vinalies Internationales qui s'est déroulée du 25 février au 1<sup>er</sup> mars à Paris. Après la Cuvée de l'Écusson qui avait remporté la Médaille d'Or en 2002, c'est au tour du Crémant, Cuvée de l'Écusson Millésimée (2002) de briller sous les feux des projecteurs. Le Millésime 2002 remporte la Médaille d'Or et confirme, grâce à cette nouvelle distinction, le niveau d'excellence internationalement reconnu à cette cuvée de prestige. Ce Crémant ne sera disponible à la vente qu'à partir du mois de juin. Pour plus d'informations: [www.bernard-massard.com](http://www.bernard-massard.com)

### Tourisme

#### Book & Fly: Les voyages «Last Minute» de Luxair

Avec sa nouvelle offre «Book & Fly», Luxair s'adresse à une clientèle spontanée, qui est prête à partir en voyage à la dernière minute («Last Minute»). A partir d'aujourd'hui, l'estivant peut réserver ces voyages forfaitaires à prix réduit non seulement via Internet, mais également auprès du nouveau comptoir Book

& Fly à l'aéroport. La formule «Book & Fly» s'adresse à une clientèle jeune et indépendante qui n'a pas besoin de partir à une date fixe. Ces offres à court terme proposent des prix avantageux. Une semaine de vacances, vol compris, est ainsi proposée à partir de 250€. Le forfait «Book & Fly» comprend toujours le vol et le séjour à l'hôtel, mais sans prestations supplémentaires. Plus d'information sous: [www.luxair.lu](http://www.luxair.lu).

### Vie nocturne

#### Le «Café de la Gare» cède sa place au «WHAAM»



Marc Hobscheit, chef d'entreprise ayant lancé de plusieurs endroits branchés de la vie nocturne luxembourgeoise (Steiler, Millen, Mansfeld, Blow up, Opium ou Boos K'Fé) a repris l'ancien Café de la Gare pour relancer dans un décor complètement redéfini le dance-café «WHAAM» qui se distingue par une décoration Pop Art et des graphiques inspirés des comics américains. Le «WHAAM» est le plus gros club du Luxembourg en superficie avec une capacité de 800 personnes sur trois niveaux et 1000 m<sup>2</sup>. L'entrée est gratuite et les consommations sont au tarif habituel de bar café. Le «WHAAM» accueille ses clients tous les mercredis, jeudis, vendredis & samedis de 22h à 5 heures du matin au 58 rue du Fort Neipperg à Luxembourg-Gare. Plus d'informations sous: [www.whaam.lu](http://www.whaam.lu)

## Luxair

# Le «Flydoscope» fait peau neuve



Le «Flydoscope» de Luxair est désormais produit par les éditions mké

une revue qui peut se comparer sans rougir à d'autres magazines de grande qualité, mais également comme une riche source d'informations intéressantes. Le contenu est devenu plus informatif et vise à donner au lecteur non seulement un maximum de renseignements pertinents, mais surtout: l'envie de voyager... Les rubriques «What's on», pour le Luxembourg et pour l'Europe, ainsi que la nouvelle rubrique «Lifestyle» portent un autre témoignage éloquent du renouveau dans le contenu du magazine. Le «Flydoscope» peut également se targuer d'un graphisme attrayant et résolument moderne, de photos de grande qualité et d'un style «qui accroche». Par ailleurs, la création d'un «Flydoscope» nouveau look fut pour Luxair l'occasion de dynamiser la commercialisation de son magazine de bord, d'où la collaboration avec la société Editions Mike Koedinger.

**A** l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire et à l'image de la compagnie dont il est la carte de visite, le «Flydoscope» s'est offert un tout nouveau look. Luxair ayant initié un courant de modernisation avec un nouveau corporate design, suivi par le renouvellement de sa flotte, c'est maintenant au tour de son magazine de s'habiller d'une nouvelle parure.

Soucieuse de produire un magazine haut de gamme et sur mesure pour une clientèle habituée à un service impeccable, Luxair a trouvé en Mike Koedinger Editions un partenaire de taille. Grâce à la conjugaison du savoir-faire de ce dernier et des compétences de l'équipe Luxair, le nouveau magazine de bord se présente non seulement comme

Autre grande nouveauté: les «insider tips», tuyaux gastronomiques, culturels et de loisirs, tant au Luxembourg qu'aux destinations Luxair. A noter que la rubrique «What's on in Luxembourg» a été étoffée de plusieurs pages avec des informations sur le Grand-Duché, des interviews, ainsi qu'un agenda culturel et un plan de la ville répertoriant les endroits incontournables. Ceci dans le but d'atteindre un objectif cher à Luxair: rehausser l'importance du Luxembourg en tant que destination affaires et vacances. En tant que principal maillon entre la compagnie et ses passagers, les informations sur Luxair occupent tout naturellement une place importante dans le magazine de bord. La nouvelle rubrique «Corporate News» assure une bonne

entrée en la matière: ici, le lecteur pourra tout apprendre sur la vie d'entreprise de la compagnie nationale. A côté des traditionnelles rubriques

présentant une destination vacances de Luxair et une ville du programme «Metropolis».

## Internet

# Editus recentre Luxweb sur ses annuaires en ligne

www.luxweb.lu: 4 annuaires, 1 seule adresse. Editus regroupe ses différents sites



Luxweb, le portail Internet d'Editus Luxembourg, a changé pour faciliter et améliorer l'accès aux annuaires du Luxembourg en ligne. Une enquête de satisfaction réalisée fin 2003 sur Luxweb avait fait ressortir cette demande de la part des internautes. 85% d'entre eux jugeaient important à très important l'accès aux annuaires, 65% l'accès aux services thématiques d'information proposés au sein du portail. Le point d'accès Allo.lu disparaît donc au profit de Luxweb, le portail des annuaires du Luxembourg.

Chaque annuaire dispose à présent de sa propre page d'accueil. Les nouveaux logos des annuaires introduits pour les éditions papier 2005 sont présentés sur la page d'entrée www.luxweb.com sous forme d'onglets cliquables. Les internautes pourront ainsi plus facilement reconnaître et choisir le service d'information

le plus à même de répondre à leurs recherches: Annuaire Professionnel, Annuaire Téléphonique, Annuaire Internet ou Annuaire B-to-B. Des modifications ont également été apportées aux moteurs de recherche des annuaires afin d'améliorer la pertinence des résultats.

Enfin, le graphisme général a été revu afin de faciliter la lecture des informations. Editus entend poursuivre le développement de ses canaux d'informations thématiques qui fournissent aux internautes des services pratiques et complémentaires aux annuaires. Le lancement récent du nouveau canal Luxweb Habiter, avec accès aux annonces immobilières et à un annuaire de l'habitat et de l'immobilier, illustre bien l'esprit d'innovation et de développement qui souffle chez Editus. Luxweb compte plus de 3 millions de pages vues et près de 350.000 visiteurs uniques par mois.

## EN BREF

### Fund Awards 2005 Fortis Luxembourg Assurances: lauréat du Best Management Award

Le 16 mars 2005 a eu lieu à Bruxelles la remise des Fund Awards 2005, prix de La Libre Belgique et du Standaard calculé par Standard & Poor's. Tous les fonds belges et les fonds étrangers enregistrés en Belgique participaient aux Fund Awards. Les Grands Prix récompensent la qualité de la gamme d'un organisme promoteur sur 1 an, 3 ans et 5 ans. Seuls les fonds des catégories contenant au moins 10 fonds ont été pris en compte pour le calcul des meilleurs promoteurs. Lors de cette édition 2005, Fortis Luxembourg Assurances s'est vue décerner le «Standard & Poor's Best Management Award, specialist group over 3 years». Ce prix récompense la qualité de la gamme de fonds sur 3 ans dans la catégorie Promoteurs Gamme spécialisée. Fortis Luxembourg Assurances a obtenu son prix par rapport à l'ensemble des fonds autorisés à la vente en Belgique, qu'il s'agisse de Sicav ou de fonds d'assurances. Le Best Management Award fait partie des récompenses les plus prestigieuses attribuées par Standard & Poor's.

### www.algafi.lu Nouveau site pour l'Algafi



Depuis peu, le site Internet de l'Association luxembour-

geoise des Gestionnaires et Analystes financiers (Algafi) publiée sur son site Internet contenu entièrement mis à jour. L'utilisateur y trouvera notamment une présentation des formations CIIA (Certified International Investment Analyst) organisées avec l'IFBL a Luxembourg, le calendrier des manifestations organisées par l'Algafi, les autres activités de l'Algafi, telles que le suivi des normes GIPS et le débat sur les questions de déontologie.

### Mécénat Arcelor devient partenaire stratégique du Musée Guggenheim de Bilbao

Arcelor devient partenaire stratégique du Musée Guggenheim de Bilbao. Un accord de partenariat a été signé le 15 mars 2005 dans la Galerie Arcelor du Musée Guggenheim de Bilbao. Aux termes de cet accord, Arcelor devient la quatrième entreprise à rejoindre, en qualité de partenaire stratégique, le Programme de Partenariat des Entreprises du Musée. Cet accord fait du Groupe le parrain d'une exposition permanente de sculptures de Richard Serra qui sera inaugurée le 6 juin 2005 dans la galerie 104 du Musée, dorénavant nommée Galerie Arcelor. L'engagement d'Arcelor en tant que partenaire stratégique constitue un important soutien au Musée pour la planification et la gestion de ses projets d'envergure.

### Internet Cegecom baisse ses tarifs ADSL

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, Cegecom a diminué jusqu'à 30% les

### EN BREF

prix de ses abonnements DSL. Cette baisse concerne aussi bien la clientèle existante que les futurs clients de Cegecom. L'accès Internet à haut débit devient donc de plus en plus accessible. Cegecom continue de proposer 4 variantes d'abonnement, garantissant ainsi une grande flexibilité pour le client. Un autre atout est le volume important de downloads que le client peut utiliser par mois: jusqu'à 40 GB pour l'abonnement DSL Pro. Le ser-

vice étant disponible partout sur le territoire luxembourgeois, Cegecom a étendu considérablement son réseau de distribution ces derniers mois. En dehors de la vente directe par son propre service commercial, le client peut également passer par un des nombreux revendeurs, notamment Hifi International, VoxMobile, ECS, Darty, CBC, CETIS, Konsbruck, Tree Top et les électriciens Wagener et Meyer.

**L**a Banque Générale du Luxembourg (BGL) a inauguré le 15 mars 2005 sa nouvelle agence située au Centre Commercial Cactus, 24, route de l'Europe à Remich. La grande majorité des agences de la BGL sont aujourd'hui dotées d'équipements technologiques avancés, d'espaces d'accueil agrandis, de guichets conseils, de parloirs, etc. La BGL modernise ainsi son réseau d'agences au Luxembourg de manière continue afin de pouvoir servir ses clients dans un cadre approprié et répondant à leurs attentes.

Présente à Remich dans les années 1920 via un bureau de représentation, la BGL ouvre une agence en 1926, rue de la Gare. Pendant la seconde guerre mondiale, l'agence

### Banques

## Inauguration de la nouvelle agence Remich de la BGL



Les nouveaux locaux aménagés de l'agence Remich de la BGL

de Remich, entre autres, est enlevée à la BGL pour servir d'agence aux caisses d'épargne installées dans le pays, suivant le modèle allemand. L'agence de Remich est ensuite rouverte en 1951 au 12, place du Marché. C'est en 1965 que la banque acquiert un nouvel immeuble pour y installer son agence au 14, place du Marché.

Dotée d'un vaste espace de plain-pied, l'agence de Remich dispose d'un espace guichets comprenant deux guichets pour le traitement des opérations courantes ainsi qu'une caisse permettant d'ef-

fectuer des retraits en toute sécurité. Un système de tickets facilite l'attente des clients. Quatre parloirs séparés et un guichet sont spécialement aménagés pour accueillir et conseiller le client à l'abri de toute indiscretion. Par ailleurs, l'agence Remich dispose d'un bancomat extérieur et d'un trésor de nuit accessibles 24h/24. Une salle de coffres-forts est également à la disposition des clients. Un vaste parking permet d'accueillir les clients du lundi au vendredi de 9.00 à 16.30 heures et le mercredi jusqu'à 18.30 heures uniquement sur rendez-vous. ■

### Gestion des déchets

## Utopolis introduit un système de collecte sélective de déchets

**L**e groupe Utopia et VALORLUX ont conjugué leurs efforts afin d'offrir au public de l'Utopolis un système de collecte

sélective de déchets d'emballages. Après une phase pilote menée en décembre 2004 dans cinq salles et dans les couloirs d'accès (entrée

et sortie) et au vu des excellents résultats engrangés, il a été décidé de passer à la phase définitive de l'opération.



**Halte aux déchets!**  
*L'Utopolis invite les spectateurs à respecter la propreté des salles et à participer à la collecte sélective des déchets d'emballages*

Il s'agit de l'implantation de duo-bacs permettant de collecter séparément les bouteilles en plastique et les autres déchets. Spécialement conçues pour l'Utopolis, ces 62 poubelles (31 blocs) seront disposées dans les salles et les couloirs. A la fin de la séance de cinéma, un système d'éclairage mettra les poubelles en évidence.

En outre, un spot de 20 secondes a été spécialement conçu par l'agence millenium sous forme d'animation 3D afin d'inciter les spectateurs à participer à la collecte sélective. Il sera diffusé avant chaque projection. Pour coller autant que possible à la réalité et s'assurer que le public comprenne bien qu'il s'agit de la salle de cinéma

où il se trouve, des photos des salles avaient été prises avant la réalisation de ce spot, et des échantillons de matières et couleurs ont été pris en compte dans les décors. Au cours du projet pilote, 90% des emballages étaient répartis correctement dans les duo-bacs.

## Sports et loisirs

# Golf Planet lance le premier Golf Indoor de la Grande Région

Ouvert en mars 2004, Golf Planet, premier commerce spécialisé en articles de golf à Luxembourg, s'est rapidement fait un nom dans le monde du golf luxembourgeois et a su, grâce à un très vaste choix et à ses prix attractifs, attirer de nombreux joueurs du pays. Golf Planet offre, sur une surface de 200 m<sup>2</sup>, un vaste choix de produits. Pour son premier anniversaire, Golf Planet lance le premier Golf Indoor de la Grande Région.

Installé dans le sous-sol de Golf Planet, le Golf Indoor propose 38 parcours mythiques (Pebble Beach, Pinnehurst, Saint-Andrews, etc.), une technologie de pointe et des sensations golfiques exceptionnelles. Il s'agit d'une cage équipée



d'un dispositif de haute technologie (simulateur, ordinateur, écran géant, tapis de practice trois zones fairway-rough-bunker) permettant au golfeur de jouer, avec son pro-

pre équipement, sur un vrai parcours reproduit par la machine, en tapant de vraies balles dont la trajectoire est étudiée par le simulateur. L'équipement peut accueillir

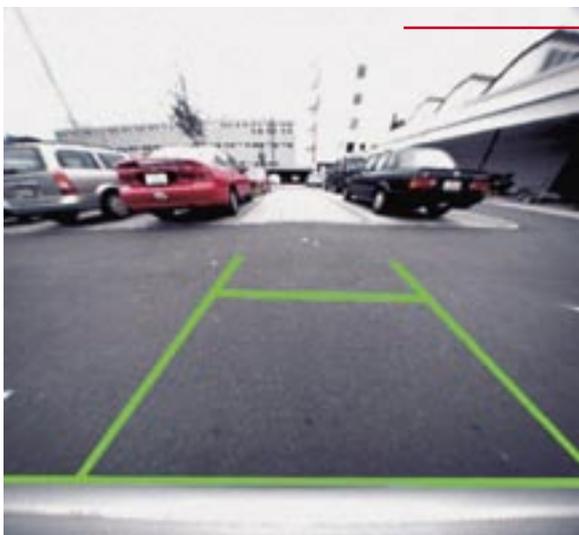
jusqu'à 8 joueurs en même temps. En moyenne, un golfeur fera 18 trous en une heure.

Ce concept très prisé aux Etats-Unis est encore peu présent en Europe. Le Golf Indoor fonctionne sur réserva-

tion et plusieurs formules d'abonnement sont proposées. Pour plus d'information: [www.golfplanet.lu](http://www.golfplanet.lu) ■

### Marché automobile

## Des yeux dans le dos: IEE lance la caméra de recul



*La caméra de recul d'IEE offre un angle de vue optimisé pour la conduite en marche arrière*

informations complémentaires leur sont intégrées, telles que les lignes de distance ou la direction à suivre en cas de braquage.

La caméra permet au conducteur de voir les parties de la voiture qui sont cachées lors d'une manœuvre de stationnement en marche arrière. Cette caméra de recul augmente également la sécurité grâce à son champ de vision élargi. Les conducteurs âgés et/ou de petite taille apprécieront particulièrement le confort généré par cet outil qui permet d'éviter les mouvements contraignants de la tête pour regarder en avant puis en arrière.

La caméra de recul d'IEE est un outil hautement dynamique qui fonctionne parfaitement avec des éclairages insuffisants ou éblouissants. La minuscule caméra est installée de façon très discrète au milieu du hayon, juste au-dessus de la plaque minéralogique. Il est à souligner que cette application pourra, dans un avenir proche, servir de base à un système de stationnement automatique. La mise sur le marché de cette caméra est prévue pour mi-2006. ■

**S**e garer en marche arrière est une manœuvre difficile non seulement pour les conducteurs débutants, mais aussi pour beaucoup de conducteurs plus chevronnés, particulièrement en cas de visibilité réduite vers l'arrière. Le nouveau produit d'IEE, la caméra de recul, devrait offrir un angle de vue optimisé aux conducteurs en pareilles situations, et ainsi éviter les accidents

de circulation en ville. La caméra de recul d'IEE, intégrée au hayon arrière de la voiture, envoie sur l'écran couleur du système de navigation une image couleur décrivant la situation derrière le véhicule. Dans beaucoup d'automobiles, la vue vers l'arrière n'est pas optimale, voire même totalement obstruée. La caméra d'IEE aide à combler cet angle mort. En plus des images projetées, d'autres

BUREAUX  
SANITAIRES  
REFECTOIRES  
SALLES DE CLASSES  
BOXES POUR CHEVAUX  
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

[www.contimpex.lu](http://www.contimpex.lu)

CONTIMPEX  
L-5368  
SCHUTTRANGE  
TEL: 35 69 48  
FAX: 35 80 09

*Rien ne peut freiner une entreprise  
qui ne peut pas attendre.*

*(David, Service location à court terme)*

*Notre priorité est de répondre vite et bien à toutes vos attentes. Nous sommes par exemple les seuls sur le marché à proposer un service de location à court terme intégré avec plus de 200 véhicules particuliers et utilitaires. Ce qui représente un avantage considérable lorsque vous avez besoin d'un véhicule d'attente ou de remplacement, ou encore pour assurer la mobilité d'un nouveau collaborateur en période d'essai. Bref, en toutes circonstances, vous pourrez toujours compter sur nous pour vous proposer les meilleures solutions, dans les meilleurs délais. Parce que votre travail, lui, n'attend pas.*

**LeasePlan**

*Fleet Management in Motion*

# Peintures Robin lance un nouveau centre de distribution et de formation

**L**e 18 mars a eu lieu la fête du bouquet du futur centre de distribution Robin dans la zone industrielle «Am Bann» à Leudelange. Les dirigeants du fabricant de peintures, Messieurs Paul Theisen, Directeur général, et Carlo Clasen, Président du Conseil d'administration, ont pu accueillir sur le site les architectes, entrepreneurs, artisans et ouvriers impliqués, ainsi que de nombreuses personnalités et représentants de la presse. Fondée

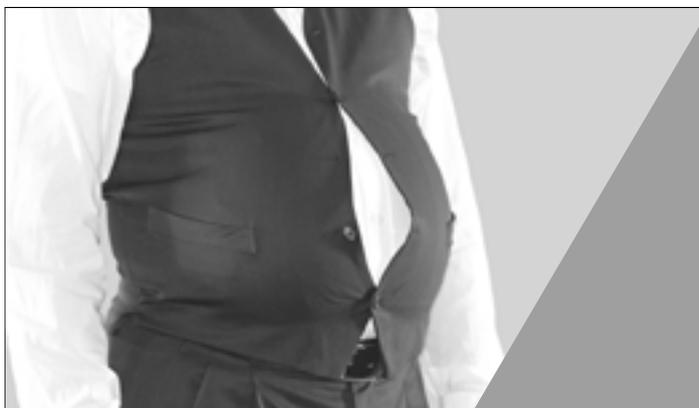
en 1927 en tant que petite manufacture de couleurs aux abords de l'Atter à Useldange, Robin n'a cessé de grandir et occupe actuellement 55 salariés. En dehors des multiples produits de propre fabrication, Robin commercialise également de vastes gammes d'accessoires et de produits du domaine de la décoration. En plus, Robin est distributeur exclusif de Standox, leader du segment des laques automobiles.

Souhaitant se rapprocher de ses clients, Robin s'est doté en 1945 d'un pied-à-terre à Luxembourg-Ville, sans pour autant abandonner son siège à Useldange. Au début, cette filiale se trouvait dans un appartement à la Rue Notre-Dame, mais en raison de la croissance rapide des activités et des gammes de produits, de nombreux déménagements se sont succédés. En 1958 Robin s'est établi au Boulevard Royal, en 1962 au Boulevard Prince Henri, en 1971 à la Rue Jean Jaurès, et en 1987 à la Rue de la Déportation. Comme ces dernières années ce dépôt à Hollerich s'avérait être également trop petit, les dirigeants de Robin ont décidé de construire un nouveau centre de distribution en dehors de la ville.

En 1999, un terrain approprié fut trouvé à Leudelange, et la construction pouvait finalement démarrer au courant de l'année dernière.

Le centre Robin de Leudelange, situé de manière idéale à quelques minutes au sud de Luxembourg-Ville et à proximité directe de l'autoroute, abritera de nombreuses activités au service de la clientèle professionnelle et industrielle. Leudelange sera ainsi dépôt et espace de vente pour la vaste gamme des laques automobiles Standox. L'offre de Robin dans le domaine des laques automobiles est complétée par un large assortiment d'outils et d'accessoires. Par ailleurs, Leudelange sera équipé d'un centre de formation Standox, dans lequel toute la procédure du laquage pourra être démontrée en pratique: des préparatifs des matériaux, des outils et de la surface jusqu'à l'achèvement dans une cabine de laquage professionnelle. Ce centre unique servira tout aussi bien à la formation continue des carrossiers qu'à la démonstration de nouveaux produits.

Robin à Leudelange sera également le centre de distribution pour l'énorme gamme de produits issus de la production à Useldange. Couleurs et vernis, à base d'eau ou de solvants, en usage intérieur ou extérieur, pour métaux, bois, murs, façades, béton, et beaucoup plus. L'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de distribution Robin, qui remplacera l'actuel dépôt de Hollerich, sont prévus pour fin 2005.



**Wir finden Lösungen, die zu Ihnen passen.**

Wer seine Kunden immer wieder gewinnen will, muss konsequente und besondere Impulse geben, z.B. in Shopideen, die gleichermaßen faszinieren und konzeptionell überzeugen. Nutzen Sie unsere Erfahrung im Laden- und Innenausbau.

BRAND Ladenbau S.à r.l.  
19, parc d'activité Syrdall  
L-5365 Munsbach  
Phone (00352) 31 28 85  
Fax (00352) 31 28 89

www.brand-ladenbau.lu  
info@brand-ladenbau.lu

LADENBAU  
**BRAND**  
DIE EINRICHTER

*Für Ihren Erfolg.*



Votre métier exige la perfection.



## Le Vito - Van of the Year 2005.

► Grâce au Vito, vous pouvez atteindre la perfection. C'est pour cela que 18 spécialistes internationaux l'ont élu «Van of the Year 2005». Ses nombreuses variantes, sa grande modularité, ses équipements de sécurité, son

rendement et son confort ont facilité le choix du jury. Voyez vous-même pourquoi le nouveau Vito est le véhicule idéal en l'essayant chez votre concessionnaire Mercedes-Benz ou en cliquant sur [www.mercedes-benz.lu](http://www.mercedes-benz.lu)



Mercedes-Benz

\*Offre non cummulaire, valable sur un seul bon de commande.

[www.mercedes-benz.lu](http://www.mercedes-benz.lu)

Mercedes-Benz Esch S.A.  
190, route de Belvaux L-4026 Esch/Alzette  
Tél.: 55 23 23 -1

Mercedes-Benz Leudelange S.A.  
16, Zone d'Activités Am Bann L-3372 Leudelange  
Tél.: 26 37 26 -1

Garage Jean Wagner S.A.  
17, rue de l'Industrie L-9250 Diekirch  
Tél.: 80 23 23 -1

## VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/02/2004.

### GRAAS SIMONE

31, allée St.-Christophe  
L-5612 MONDORF-LES-BAINS  
c95155/2004  
01/12/2004 - 31/05/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de parfumerie

### BOUTIQUE JOSE

56, rue Zénon Bernard  
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE  
c95160/2004  
25/12/2004 - 24/06/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles, articles en cuir et en fourrures

### MAGASIN HARLEKIN

2, rue Thoull  
L-6492 ECHTERNACH  
c95169/2005  
26/02/2005 - 25/08/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bimbelerie

### COCCINELLE S.à r.l.

6, avenue de la Gare  
L-4734 PETANGE  
c95167/2005  
26/02/2005 - 25/08/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles

### SKATE'N FUN SHOP

50, rue des Prés  
L-7333 STEINSEL  
c95171/2005  
19/3/2005 - 18/9/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles et vêtements de sport

### FLEUR D'OPALE

37, rue de Rumelange  
L-3784 TETANGE  
c95175/2005  
23/3/2005 - 22/9/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles horticoles

### TIPP TAILLERIE INT, DE PIERRES PRECIEUSES

99, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c95161/2004  
03/01/2005 - 30/04/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de bijouterie et d'argenterie, articles d'art de la table et de décoration

### LEISEN ANNE

86, rue de Tétange  
L-3672 KAYL  
c95154/2004  
01/12/2004 - 31/05/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
vêtements, articles de mercerie-bonneterie, articles de lingerie et articles de chemiserie

### LADY BOUTIQUE ET LINGERIE

6-8, avenue de la Liberté  
L-4601 DIFFERDANGE  
c95163/2004  
18/01/2005 - 17/07/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de lingerie et articles de décoration

### FRIVOLAINE

41, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG  
c95164/2005  
21/01/2005 - 20/07/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
laines, articles de lainage, articles de mercerie-bonneterie et ouvrages pour dames

### KANNERBUTTICK MILLERMOLAER

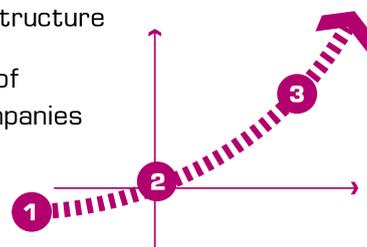
8, rue des Tondeurs  
L-9570 WILTZ  
c95174/2005  
2/5/2005 - 1/11/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles

# You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

## At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of 26 innovative companies



to get started

[www.technoport.lu](http://www.technoport.lu)

UNE INITIATIVE DU CRP HENRI TUDOR

THE PREMIER HIGH-TECH  
INCUBATOR

# BANKS SPECIAL FEATURE

20.05.2005  
Business Review N°18

TECHNOLOGY

NETWORKING

ECONOMY

FINANCE

RETAIL

**BUSINESS REVIEW** - MONTHLY NEWS & ANALYSIS FOR DECISION MAKERS FOR LUXEMBOURG  
48, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Tel.: +352 262655-1 Fax: +352 262655-40 E-mail: [info@businessreview.lu](mailto:info@businessreview.lu)



Monthly news and analysis for Luxembourg  
**business**  
review

## Groupe 1 – A céder

### Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

### Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

### Réf.: C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

### Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

### Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardenes; terrasse.

### Réf.: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

### Réf.: C244

Vends magasin de textiles, actuellement vêtements pour enfants.

### Réf.: C249

Vends commerce de vins pour cause de retraite.

### Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

### Réf.: C260

Vends espace commerciale de 450m<sup>2</sup>; équipement pour wellness & beauty inclus, 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

### Réf.: C264

Vends cause retraite: commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

### Réf.: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

### Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

### Réf.: C267

Vends institut de beauté sur 260 m<sup>2</sup>; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

### Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

### Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

### Réf.: C270

Vends société d'import/export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

### Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

### Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

### Réf.: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

### Réf.: C277

Vends restaurant italien dans Vieille Ville, terrasse, 90 couverts.

### Réf.: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

### Réf.: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

### Réf.: C283

Vends magasin de meubles, fonds de commerce ou fond de commerce avec dépôt au sud du pays.

### Réf.: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disco dans Vieille-Ville.

### Réf.: C286

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110+terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

### Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

### Réf.: C290

Vends auberge-restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

### Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

### Réf.: C294

Vends centre de beauté + franchise, 7 cabines. Bon emplacement au sud du pays.

### Réf.: C296

Vends café, sandwicherie au Centre-Ville.

### Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

### Réf.: C303

Vends commerce de vêtements surface 140m<sup>2</sup> situé au sud du pays.

### Réf.: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000m<sup>2</sup>) (au sud du pays).

### Réf.: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

### Réf.: C311

Vends restaurant spacieux, semi gastronomique/cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

### Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

### Réf.: C314

Vends commerce d'articles de sport au nord du pays.

### Réf.: C315

Vends camping, café, restaurant, +/-5ha, emplacements fixes, en très bon état.

### Réf.: C316

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec cour intérieure-Centre-Gare.

### Réf.: C319

Vends petite entreprise dans le domaine de l'administratif et de l'informatique (cadeaux publicitaires).

### Réf.: C320

Vends fonds de commerce d'un snack/caféteria. Bonne situation au nord du pays.

### Réf.: C321

Vends fonds de commerce (agencement, mobilier, stock...) dans l'alimentation, petite restauration, commerce de vins... au Centre-Ville.

### Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leaders mondiaux de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

### Réf.: C323

Vends restaurant, alentours de Luxembourg-Ville, 90 couverts, sans terrasse.

### Réf.: C324

Vends commerce de bijouterie fantaisie au Centre-Ville de Luxembourg, très bonne situation.

### Réf.: C325

Vends fonds de commerce au Centre-Ville de Luxembourg, petite restauration, sandwicherie, boulangerie.

### Réf.: C327

Vends commerce de vêtements pour dames à Echternach dans zone piétonne, très bonne situation.

### Réf.: C328

Vends café restaurant avec terrasse à l'est du pays.

### Réf.: C329

Vends horlogerie-bijouterie fondée en 1936 dans ville touristique, zone piétonne.

### Réf.: C330

Vends société de transports internationaux de marchandises par route. Location de véhicules inclus.

### Réf.: C331

Vends salaisons, boucherie sur 270qm, grands frigos, dans un immeuble haute finition.

### Réf.: C332

Vends société de transports de marchandises générales.

### Réf.: C333

Vends Lingerie de luxe hommes et femmes, bon emplacement dans Centre Commercial, bonne clientèle.

### Réf.: C334

Vends entreprise de jardinage, entretiens plantes.

### Réf.: C335

Vends société dans la petite restauration situé au Centre-Ville. Clientèle fidèle.

### Réf.: C336

Vends fonds de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250m<sup>2</sup> terrasse, Luxembourg-Gare.

### Réf.: C337

Vends brasserie-restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

### Réf.: C338

Vends partiellement entreprise de construction clés en main, agence immobilière, commerce de matériaux de construction en plein essor.

### Réf.: C341

Vends magasin de journaux, tabac, lotto.

### Réf.: C342

Vends commerce prêt-à-porter dames, chemiserie et lingerie hommes dans zone piétonne au sud du pays, surface comm. 90m<sup>2</sup>, réserve et bureau.

### Réf.: C343

Vends pizzeria-restaurant, entièrement rénové, à l'est du pays dans cadre exceptionnel, cuisine équipée en inox, aire pour enfants, terrasse, parking.

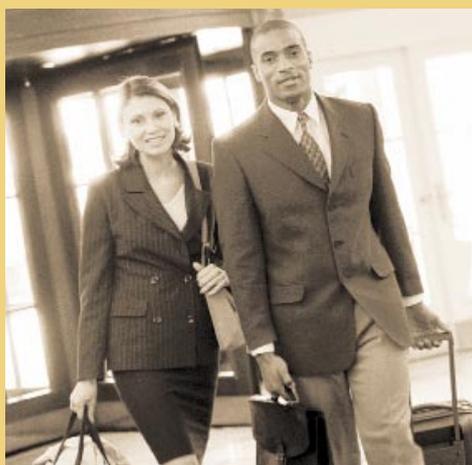
# EXECUTIVE MBA PROGRAMS

ICN Graduate Business School met à profit son expérience et son savoir - faire en matière de formation initiale pour offrir aujourd'hui 2 programmes Executive MBA de classe mondiale.

*The ICN Graduate Business School is proud to offer two new world class Executive MBA programs.*

## Executive MBA

ICN - Fondation IECS



- 24 mois - 3 jours par mois (vendredi - samedi)
- 2 séminaires résidentiels à l'étranger
- Nancy - Strasbourg
- Français et anglais

- Entrepreneurial
- International
- Créativité

## GlobalTeam Executive MBA

ICN Nancy-Luxembourg, Georgia Tech Atlanta, ITBA Buenos Aires

- 17 months - 3 days per month (friday - saturday format)
- 4 residencial seminars in Europe - United States - Argentina
- Program fully in English
- MBA from the ICN + MBA from Georgia Tech

- Technological sophistication
- Cross cultural environment
- Innovation



[www.ICNcontact.com/MBA](http://www.ICNcontact.com/MBA)

Claire HAAS - Tél. : 03 83 17 33 20 - [Claire.Haas@univ-nancy2.fr](mailto:Claire.Haas@univ-nancy2.fr)

# BOURSE D'ENTREPRISES

## Réf.: C344

Vends fonds de commerce de gastronomie, restauration traditionnelle et pour banquets dans château à proximité de la ville de Luxembourg, bonne clientèle existante.

## Réf.: C345

A vendre magasin de vêtements complètement rénové, bon emplacement au sud du pays.

## Réf.: C346

Vends hôtel-restaurant renommé, grands salons, 2 terrasses, jardin, parking, avec 16 chambres dans petite Suisse

## Réf.: C347

Vends local de 200 m<sup>2</sup> à 2 niveaux, deux bars équipés avec deux styles de musique, terrasse de 68 m<sup>2</sup> donnant sur l'Alzette.

## Réf.: C348

Vends pour cause de retraite société de distribution et de représentation de produits.

## Réf.: C349

Vends société import-export, négoce, de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

## Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible..

## Réf.: C351

Vends commerce d'installations électriques, d'électro-ménager, service après-vente.

## Réf.: C352

Vends commerce de vêtements pour dames à Pétange.

## Réf.: C353

Vends pour cause de retraite jolie petite librairie à Luxembourg-Ville.

## Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

## Réf.: C355

Vends centre de bronzage avec espace beauté. Local unique avec parking. Clientèle fidèle.

## Réf.: C356

Vends commerce d'alimentation biologique.

## Réf.: C357

Vends magasin de textiles, bon emplacement, bonne situation Luxembourg-Gare.

## Groupe 2 - Cherche à reprendre

## Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

## Réf.: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

## Réf.: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

## Réf.: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

## Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

## Réf.: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Partenariat également possible.

## Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

## Réf.: R205

Cherche à reprendre fonds de commerce pour création d'un magasin de sport.

## Réf.: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automation et/ou électronique en général.

## Réf.: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

## Réf.: R210

Ingénieur civil de mines. Cherche à reprendre société industrielle/PMI.

## Réf.: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-Ville ou alentours.

## Réf.: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance ou partenariat.

## Réf.: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services de destination des entreprises. Marché européen ou international.

## Réf.: R214

Cherche à reprendre société de transport international de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

## Réf.: R215

Cherche participation, partenariat dans fiduciaire, société d'expertise comptable ou de conseil économique.

## Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

## Réf.: R217

Cherche petit café, Sandwicherie ou salon de thé au centre-Ville.

## Réf.: R218

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et fabrication de produits du secteur énergies renouvelables, photovoltaïque, éolienne et accessoires.

## Réf.: R219

Cherche à reprendre commerce de vins.

## Réf.: R220

Cherche à reprendre restaurant-pizzeria au centre resp. au sud du pays.

## Réf.: R221

Cherche à reprendre société informatique, taille 5-50 personnes.

## Réf.: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

## Réf.: R223

Cherche à reprendre société de fabrication, production et de distribution de produits fabriqués.

## Réf.: R224

Cherche à reprendre société de services informatiques.

## Réf.: R225

Cherche salle de spectacle avec bar au Centre-Ville pour un public d'environ 50 personnes.

## Réf.: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) Centre ou Sud. Partenariat possible.

## Réf.: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.

## Réf.: R228

Cherche à reprendre restaurant avec café, alentours Centre-Ville de Luxembourg, avec parking, event. chambres à louer.

## Réf.: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

## Réf.: R230

Cherche à reprendre petite société de production ou de services.

## Réf.: R231

Cherche à reprendre bar et ou club de nuit à Luxembourg.

## Réf.: R232

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et réparation de voitures toutes marques.

## Réf.: R233

Cherche à reprendre brasserie ou bar au Centre-Ville et alentours.

## Réf.: R234

Cherche à reprendre restaurant au Centre-Ville et alentours.

## Réf.: R235

Cherche à reprendre restaurant, max. 60 couverts, pas dans le Centre-Ville.

## Réf.: R236

Cherche à reprendre petite entreprise de transport.

## Réf.: R237

Cherche à reprendre au centre un restaurant +/- 50 couverts, si possible avec terrasse et un parking à proximité.

## Réf.: R238

Cherche restaurant au Centre-Ville (50-60m<sup>2</sup>).

## Réf.: R239 Couple

Cherche à reprendre hôtel, restaurant, auberge 60 couverts maximum.

## Réf.: R240

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

## Réf.: R241

Cherche à reprendre bar-restaurant avec cuisine équipée à Echternach ou Luxembourg-Ville.

## Réf.: R242

Cherche à reprendre petit café avec chambres et parking, proche du centre de Luxembourg-Ville.

## Réf.: R243

Cherche à reprendre restaurant dans le centre ou dans le sud du pays.

## Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit restaurant ou une brasserie au Grand-Duché du Luxembourg (tout le pays).

## Réf.: R245

Cherche à reprendre une société dans le domaine informatique, du conseil ou dans le domaine ludo-éducatif. Partenariat également possible.

## Réf.: R246

Cherche à reprendre un magasin de produits biologiques.



## Pouvoir confier ses besoins...

Chaque professionnel a des besoins différents qui évoluent constamment. Grâce à sa longue expérience et à sa connaissance de la place financière, la Banque Générale du Luxembourg est un interlocuteur de confiance qui comprend votre environnement et votre marché.

En plus des packages Global Pro et Global Pro<sup>+</sup>, la Banque Générale du Luxembourg vous offre de réels avantages en matière de crédits d'investissement, de leasing financier ou de gestion de trésorerie.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au (+352) 42 42-2000 ou rendez-vous dans votre agence habituelle. Nous vous guiderons selon votre profil et vos besoins. [www.globalpro.lu](http://www.globalpro.lu)

BGL. PARTENAIRE D'UN MONDE *PLUS* OUVERT.



BANQUE GÉNÉRALE  
DU LUXEMBOURG



FORTIS  
BGL is part of Fortis

A VOTRE SERVICE  
POUR PRESERVER  
L'ENVIRONNEMENT



Collecte des déchets  
Service containers  
Recyclage  
Nettoyement public  
Nettoyage industriel  
Traitement physico-chimique  
Location de toilettes



**LAMESCH S.A.**  
**B.P. 75 L-3201 BETTEMBOURG**  
**Tél. : 52 27 27-1 Fax : 51 88 01**  
**E-mail : lamesch@lamesch.lu**  
**Internet : www.lamesch.lu**



**LAMESCH**